

✠ Commanderies par département ✠

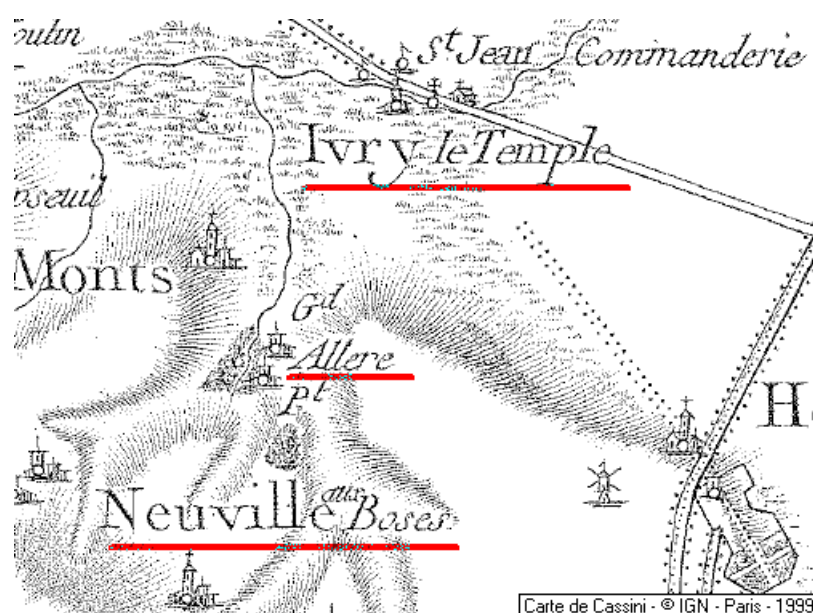
Les commanderies de France triées par département

Département de l'Oise

Alléré (60)

Seigneurie du Temple d'Alléré

Département: Oise, Arrondissement: Beauvais, Canton: Méru, Commune: Neuville-Bosc - 60



Seigneurie du Temple d'Alléré

La terre et seigneurie d'Alléré était située à un quart de lieue du chef-lieu de la commanderie, entre Ivry et Neuville-Bosc. Son domaine consistait en une maison seigneuriale avec basse-cour, se trouvant dans un enclos de huit arpents de terre, aboutissant à la grande rue, et longeant le chemin qui conduisait à Neuville-Bosc. Il y avait de plus une soixantaine d'arpents de terre à labour.

Jean, seigneur d'Alléré, par des lettres de l'official de Rouen, du mois d'octobre 1285, avait donné aux commandeur et frères de la chevalerie du Temple, demeurant à Ivry, tout ce qu'il possédait à Alléré, « in villa de Allerio », en biens immeubles, cens, champart, et la douzième partie de la communauté d'Alléré. De son côté, son père, Raoul d'Alléré, leur avait également donné au mois de décembre de la même année, tout ce qu'il avait à Alléré et à **Cresnes**, « in villa de Allerio et de Crana », y compris son manoir, ses jardins, 33 arpents de terre arable, et la moitié de la communauté d'Alléré avec cinq fiefs.

Mais longtemps avant l'époque dont nous parlons, les Templiers avaient déjà des possessions à Alléré. Ils y possédaient le bois de Chenaie, « nemus de Cheneio », entre « Ivri et Aleroi », qu'ils avaient acheté en 1260 et 1261, de Raoul d'Alléré, et d'un nommé Pierre Josse.

Le Commandeur avait à Alléré la haute, moyenne et basse justice, et recevait chaque année, dix livres de cens de ceux qui restaient encore en possession d'une partie de la seigneurie. Ceux-là étaient Pierre et Charles d'Alléré; et comme ils se refusaient en 1588, au paiement de leur cens, une sentence des requêtes du palais, confirmée par un arrêt du parlement de Paris, les condamna à continuer de payer ce qu'ils devaient à la commanderie. Mais en 1632, pour éviter de nouvelles difficultés, le chevalier de Villegagnon, commandeur d'Ivry, racheta les droits et parts des copropriétaires de la seigneurie, de manière à rester seul seigneur et haut-justicier d'Alléré.

La terre d'Alléré rapportait, en 1757, 190 livres; et en 1782, 600 livres.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Barbery (60)
Domaine du Temple de Barbery <i>Département: Oise, Arrondissement et Canton: Beauvais - 60</i>



Localisation: Domaine du Temple de Barbéry

Les Templiers avaient à Barbéry un moulin avec une maison et des hôtes. C'était une de leurs premières possessions dans le Valois. Sur la demande d'Adèle, abbesse de Montmartre, ils en firent la cession à son couvent vers le milieu du XIIe siècle, moyennant une redevance de dix muids de froment par an.

Cette rente se payait d'abord au commandeur du Temple à Paris. Celui-ci la céda en 1258, au commandeur de Lagny-le-Sec, qui ne la reçut pas toujours d'une manière bien exacte. Nous avons trouvé un jugement du 13 septembre 1437, qui condamnait l'abbesse de Montmartre à payer à la commanderie de Lagny des arrérages de cette rente, qui montaient à 50 livres tournois.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Beauvais (Oise) (60)
Maison du Temple de Beauvais <i>Département: Oise, Arrondissement et Canton: Beauvais - 60</i>

Maison du Temple de Saint-Pantaléon

Le rapide accroissement que l'établissement des Templiers avait pris à Beauvais, la grande influence qu'ils exerçaient dans la ville, portèrent bientôt ombrage aux évêques. Des conflits ne tardèrent pas à s'élever entre eux, à propos de droits de justice et de seigneurie que l'évêché prétendait avoir sur leurs maisons. Les mêmes difficultés se renouvelèrent plus tard avec les Hospitaliers, lorsque ceux-ci remplacèrent les Templiers à Beauvais.

En 1375, l'évêque Milon leur déniait tout droit de justice sur des maisons comprises dans leur censive, près de l'église de Saint-Barthélemy. IL leur contestait également le droit de propriété d'une place qu'ils avaient devant leur église. Enfin il réclamait d'eux un droit de forage sur les vins provenant de leurs vignes, et qu'ils vendaient dans la maison de Saint-Pantaléon. L'intervention du Roi fut nécessaire pour mettre fin à des querelles

sans cesse renaissantes; et par ses lettres du 9 février 1376, Charles V débouta l'évêque de Beauvais de toutes ses prétentions, et affranchit l'Hôpital des charges qu'on voulait lui imposer.

Vers la même époque, les Hospitaliers donnèrent à cens et à rente perpétuelle la plupart des maisons qu'ils possédaient à Beauvais. Leur nombre était considérable.

Ils en comptaient dix-sept dans la rue Saint-Pantaléon, qui était de la paroisse de Notre-Dame de la Basse-oeuvre;

Six autres dans la paroisse de Saint-Sauveur, parmi lesquelles la maison de Saint-Avoye;

Dans la grande rue Saint-Sauveur, près de la porte du Chatel, la maison des Troys-Mores; dans la même rue, près de la Boucherie, la maison de Saint-Jacques;

Dans la rue de la Taillerie, l'Hôtel des Quatre-Vents, et une maison au coin du Marché;

Sur le Marché, devant la Fromenterie, deux maisons tenant à l'Hôtel de l'Ecrevisse, et la maison du Croissant, tenant à l'Hôtel du Paon;

Dans la ruelle de Merdenchon, derrière Saint-Pantaléon, une mesure avec deux jardins;

Au coin de Saint-Sauveur, la maison de la Pie;

Près du Pont-Saint-Sauveur, une maison et deux jardins: l'un, rue du Poivre-Bouilly, et l'autre, devant le Pont de Garence;

Dans la paroisse de Saint-Etienne, grande rue Saint-Jean, la maison du Roi-Pépin, tenant à la ruelle qui menait au Logis Saint-Christophe;

Une maison tenant à l'hôtel des Corbletz;

Une autre sous Saint-Michel;

Dans la même rue, la maison du Cazeret, une autre maison près la porte; dans la rue du Celier-Saint-Ladre, une maison; près le Pont-Pinart;

Deux maisons près de la forteresse, entre le Mollin-Allard et le Mollin-duRatel;

Deux maisons rue du Mollin-Allard;

La maison des Quatre-Fils-Emond;

Dans la paroisse de Saint-Thomas, l'hôtel du presbytère, tenant à l'église de St-Thomas;

Dans la paroisse de Saint-Laurent, près la porte de Bresle, tenant à la forteresse, six maisons; dans la rue du Pont-Godart, devant le Pont-Papillon,

Une maison dans la paroisse de Saint-Martin et de Saint-Hippolyte, rues du Crocq, Saint-Martin et des Cynciers, quatre maisons.

Hors la porte du Lymecon au Pont de Pierres un pré.

Devant la place où souloit estre Saint-Ypolite, un jardin;

Dans la paroisse de Saint-André, rue des Jacobins, une maison;

Dans la paroisse de la Magdeleine, rue des Frères-Mineurs, une maison;

Dans la paroisse de Saint-Gilles, en la grande rue Saint-Gilles, devant la porte du Fresne, trois jardins.

Les cens et arrentements de ces maisons et jardins rapportaient, à la fin du XIV^e siècle, 60 livres par an.

Temple de Saint-Pantaléon et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem

Les Hospitaliers n'avaient conservé de leur domaine ou plutôt de celui du Temple, que l'hôtel de la Commanderie et leur église, où l'on disait trois messes par semaine et les vêpres le samedi. Cette église était remarquable par les beaux reliquaires qui s'y trouvaient. Les reliques de Saint-Pantaléon y reposaient dans une châsse d'argent, ainsi qu'un bras de saint Marc.

Le revenu de la maison de Saint-Pantaléon était, en 1373, de 76 livres; et en 1783, de 280 livres. Cette maison était occupée, au siècle dernier, par le receveur de la commanderie de Sommereux, qui l'avait pour ses gages.

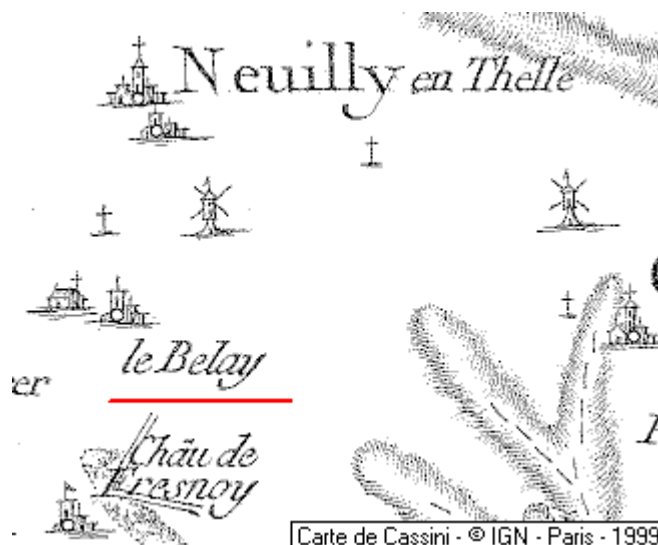
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Bellay-en-Thelle (60)

Maison du Temple de Bellay

Département: Oise, Arrondissement: Senlis, Canton: Neuilly-en-Thelle - 60



Localisation: Maison du Temple de Bellay

La maison que les Templiers avaient à Bellay, était située sur le chemin conduisant de Neuilly-en-Thelle (60) à Chambly (60).

Nous la trouvons mentionnée pour la première fois dans une charte du mois de janvier 1232, par laquelle Regnaut, seigneur de Neuilly, de « Nuvelleio », vendit pour quarante livres parisis aux frères de la chevalerie du Temple, deux pièces de terre entre Bellay-enThelle (60) et Morangles (60), « inter Belay et Morangliam », avec trois mines de grain de rente qu'il avait droit de prendre chaque année, dans la maison des dits frères à Bellay, « in domo ipsorum fratrum de Belai. »

En 1234, Thibaut, fils du seigneur de Champagne (Champagne-sur-Oise 95), leur vendait, pour 80 livres parisis, onze arpents de terre arable qu'il avait près de la maison des frères du Temple de Bellay, « juxta villam fratrum Templi que dicitur Beloy. »

D'après une déclaration faite au Roi en 1547, par le Grand-Prieur de France, de la terre et seigneurie de Bellay, on voit que l'Hôpital y avait la haute, moyenne et basse justice, et que les terres du domaine étaient de 40 arpents, avec 36 sols, 44 chapons et 100 mines d'avoine de cens par an.

Henri III, par ses lettres-patentes du 21 janvier 1584, reconnut le droit au Grand-Prieur de France, d'avoir des fourches à trois piliers dans sa seigneurie de Bellay-en-Thelle. Le même roi exempta en 1587, les habitants de la seigneurie de tout logement de gens de guerre, comme ils étaient exemptés déjà depuis longtemps et sous les Templiers de faire le guet et de tenir garnison dans ses forteresses.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Bellicourt (60)
Maison du Temple de Bellicourt <i>Département: Oise, Arrondissement: Compiègne, Canton: Ressons-sur-Matz, Commune: Cuvilly - 60</i>



Localisation: Maison du Temple de Bellicourt

Cette maison a existé certainement, car elle est citée dans le Procès des Templiers. Comme toutes les commanderies du Temple, elle avait sa chapelle.

Quant à l'époque de sa fondation, elle doit être reculée jusqu'au XII^e siècle. En effet, l'an 1197 le prieur et les religieuses de Notre Dame à Montdidier avaient cédé aux Templiers de Bellicourt, cinq siserées de terre labourable, 15 de bois et 2 jardins contigus, moyennant 2 muids de froment, qui devaient être rendus chaque année à Montdidier (80). La maison de Bellicourt existait donc à la fin du XII^e siècle: D'après un acte publié par M. V de Beauvillé. - Histoire de Montdidier, T. III, pièce justificative. n° 96. - Parmi les noms des Templiers consignés dans cet acte, nous relevons celui de Pons de Rigaud, maître du Temple de France (plus tard on dira de la province de France).

Par quelles vicissitudes passa ensuite cette commanderie ? C'est l'inconnu. Tout ce que nous savons, c'est que l'un des plus humbles parmi les Templiers arrêtés en 1307, Henri de Compiègne fr. sergent, avait été reçu vers 1281 dans la chapelle de la maison de Bellicourt par Jean le François, chevalier, précepteur de (la province de) France, en présence des frères Renaud de Coudun, Renaud « d'Argenville » chevalier, et Barthélemy de Caix frère sergent; l'un des trois, étant sans doute précepteur de Bellicourt (60) (Procès des Templiers. Tome II p. 118).

Bellicourt en 1373

Le Livre vert nous apprend que cette maison avait 38 moirées de terre, dont 27 seulement de labourables et affermées pour 45 francs;

Des dîmes à Ressons-sur-Matz.

A Ricquebourg (*Oise, arr. de Compiègne, canton de Ressons*).

A la Neuville-sur-Ressons, d'une valeur de 15 francs.

Les dîmes de Cuvilly, d'une valeur de 15 francs.

4 francs pour les dîmes et champarts de Biemont (*Oise, arr. de Compiègne, canton de Ressons*).

Un modeste cens de 4 sous 6 deniers, sur une vigne à Ressons.

Et d'autres cens pouvant monter à 17 livres.

A tout ceci il faut ajouter des redevances en nature, un certain nombre de pains, une rente d'un muid de vin; si bien, que le revenu total était de 124 francs.

Mais la maison avait des charges; ainsi elle devait au curé de Ressons, 42 mines de blé et 21 d'avoine; au curé de Cuvilly, 4 muids de grain; au prieur d'Elincourt (60), 30 mines de blé; au seigneur de Ressons, 2 chapons. La chapelle de la maison était encore desservie, et l'on y disait la messe trois fois par semaine. (Elincourt. - Oise, arr. de Compiègne, canton de Lassigny. (Je ne l'ai pas trouvé près de Compiègne, mais au Sud de Lassigny (60).

D'après E. Mannier (E. Mannier. - p. 598), cette chapelle était autrefois dédiée à Saint Barnabé, dans la suite elle le fut à Saint Jean-Baptiste; elle aurait été détruite à la Révolution, Cette chapelle était déjà en mauvais état au XVe siècle.

Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893

Le domaine des Templiers de Bellicourt. Vers 1186

Ansout, abbé de Saint-Corneille, abandonne à Eustache, grand maître des chevaliers de la milice du Temple, la terre, les friches et les bois de Bellicourt, à la réserve du tiers des récoltes et sous la condition que son monastère pourrait déposer ses gerbes dans la grange des Templiers, mais leur laisserait la paille et le chaume.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne. 2. 1218-1260, publié par le chanoine Morel, Société historique de Compiègne. Editeurs J. Belin (Montdidier), H. Champion 1904-1909

Procès des Templiers, tome II, page 118

Dixit nempe se fuisse receptum, sunt circiter XXX anni, in capella domus Templi de Bellincuria Belvacensis diocesis, per fratrem Johannem lo Franceys militem quondam, preceptorem tunc Francie, presentibus fratribus Raynaudo de Codu, et Raynaudo de Argenvilla militibus, et Bartholomeo de Cay serviente, deffunctis; a quo receptore petitis pane et aqua ordinis et sibi concessis, prestito quod non habebat infirmitatem latentem, nec erat excommunicatus, nec matrimonio, alteri religioni vel debitis que solvere non posset obligatus, fecit eum vovere et jurare castitatem, obedienciam, vivere sine proprio, et servare bonos usus et bonas consuetudines ordinis; et imposito sibi mantello, receptor et astantes fuerunt osculati eum in ore; et instruxit eum quot Pater noster

diceret pro horis suis, et qualiter reget se in ordine.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 — Imprimerie Nationale — Paris — M. DCCC. LI.

Maison du Temple de Bellicourt

Il n'est pas douteux que le Barthélemy de Caix, Templier du diocèse d'Amiens, mort avant le fameux procès de 1305, et vivant par conséquent à la fin du XIII^e siècle, appartient à nos Caix de Picardie. Il est cité à l'occasion de réceptions ayant eu lieu environ trente ans avant le procès, et par conséquent entre 1275 et 1280. Son nom se trouve, d'ailleurs, deux fois dans les procès-verbaux de ce procès (1) :

1^o Dans la déposition de frère Philippe de Laversines, du diocèse de Beauvais, qu'il reçut dans l'Ordre avec Raoul de Sorney, Jacques de Rougemont et Robert « de Rozis » Il est indiqué comme séjournant alors à la maison du Temple de Sommereux, diocèse d'Amiens.

2^o Dans la déposition de frère Henri de Compiègne, racontant sa réception à Bellincourt en Beauvaisis, devant Barthélemy « de Cay » qualifié de « serviens » sergent, et deux frères chevaliers, Raynaud de Codu et Raynaud d'Argenville.

On sait que les frères servants ou sergents, ordinairement écuyers, étaient qualifiés de Templiers comme les chevaliers. Mais ils portaient la robe noire, ainsi que les chapelains simples prêtres. Seuls, les chevaliers et les évêques Templiers (devenus chevaliers de Sainte-Eglise) portaient la chlamyde blanche (2). Mais quels que fussent leurs titres ou leurs attributions, les Templiers appartenaient tous à la noblesse ; on peut citer à l'appui de cette affirmation cette phrase du « Discours préliminaire » (page XXXIV) du Trésor généalogique de D. Caffiaux, un des rares ouvrages relatifs à la noblesse qui soient écrits avec désintéressement et dans un but exclusivement historique, et qui, par conséquent, fassent autorité en cette matière : « Dans l'ancien ordre des Templiers.,... on n'a jamais admis que des personnes de la plus haute naissance » (3).

1. Jules Michelet : Procès des Templiers, Tome II, page 64 et 118. Paris, 1841, 2 volumes in-40 de la Collection des Documents inédits. - Voir nos Preuves, n° XXVIII.

2 Lavocat : Procès... de l'Ordre du Temple; Paris, 1888, in-8, page 16 et passim.

3 Peut-être est-ce le même personnage que nous trouvons sous le nom de « Dominus Bartholomeus de Choïs » dans une donation faite à Saint-Sulpice de Pierrefonds par Pierre Paumart, au XIII^e siècle. (Bibliothèque Nationale Fonds Lai. 54412, tome II du Cartulaire de Marmouliez, copie, page 83).

Cette forme « Choïs » équivalait bien à « Chais » au Moyen-Age, et Pierrefonds est bien situé dans

la région où la maison de Caix pouvait être possessionnée.

Sources: M. Caix de Saint-Aymour, Amédée. Notes et documents pour servir à l'histoire d'une famille picarde au moyen age (XIe-XVIe siècles). La maison de Caix, rameau mâle des Boves-Coucy. H. Champion Paris 1895

Top

Betz (60)

Cette maison est une possession des Hospitaliers de Saint-Jean

La maison de l'Hôpital de Betz qu'on a nommée aussi le Mont-Dieu, était un ancien membre de la commanderie de Monthyon. Jean de Nanteuil, en prenant l'habit des chevaliers de l'Hôpital, leur avait donné.

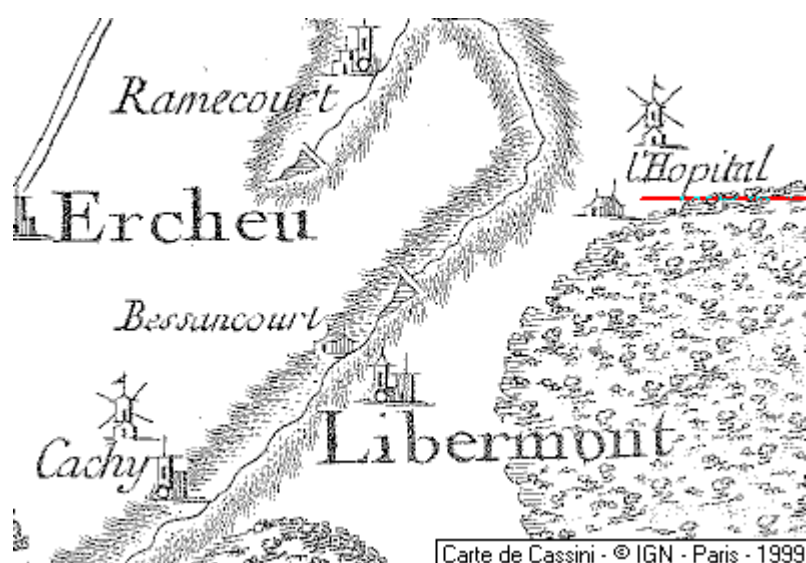
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Bois (Le) (60)

Maison du Temple Le Bois

Département: Oise, Arrondissement: Compiègne, Canton: Guiscard, Commune: Fréniches - 60



Localisation: Maison du Temple Le Bois

Maison du Temple dite « Le Bois » était située près Libremont et Fréniches en la baillie du Vermandois, dans le diocèse de Noyon, laquelle avait chapelle: « in domo de Bosco prope Frainices », « de Bosco in Viromandia », etc. Pierre de Poignencourt, sergent du Temple, qui avait été quelque temps clavaire de la maison, dit que les aumônes et l'hospitalité y étaient convenablement observées; or, l'on sait que l'on ne faisait pas l'aumône dans les petites maisons de l'Ordre.

On trouvera dans le Procès le récit de quelques réceptions faites en cette maison du Bois, soit par un prêtre du Temple, frère Daniel le Breton, soit par Robert de Cernay, quoique le fait ne soit pas certain; quel que soit d'ailleurs le recevant, l'un de ceux qui étaient là alors (1296), frère Pierre de Lagny, aurait réussi à s'enfuir plus tard, en 1307. Enfin le maître de la baillie du Vermandois, Guérin de Grandvilliers, vint au Bois-près-Fréniches en 1297 ou environ, frère Pierre étant précepteur de la maison, et en 1299.

Précepteur du Bois-près-Fréniches

vers 1297, frère Pierre.

*Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - **Eugène Mannier** - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)*

Maison du Temple Le Bois

D'après les travaux de Trudon des Ormes dans son étude sur les possessions de l'Ordre du Temple en Picardie, il n'existe pas de possession templière à Libremont ni à Fréniches, mais à « Le Bois » près Libremont et Fréniches: devenu sous les Hospitaliers « Bois de l'Hôpital. » C'est à cet endroit que se situait la Maison du Temple. Cette dite Maison devient sous les Hospitaliers: « La ferme de l'Hôpital. »

Cette dite Maison du Temple, avait une chapelle, d'après l'abbé « De Cagny », il dit avoir vu une vaste et antique chapelle, dite de « Sainte-Madeleine », dans laquelle, les Hospitaliers faisaient acquitter deux messes par semaine. (l'Abbé De Cagny a vu cette chapelle encore intacte vers 1790).

De nos jours, il ne reste que quatre murs de cette dite chapelle.

Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893

Bois Ecus (Le) (60)

Maison du Temple Le Bois-Ecus

Département: Oise, Arrondissement: Beauvais, Canton: Crèvecœur-le-Grand, Commune: Luchy - 60



Localisation: Maison du Temple Le Bois-Ecus

La maison du Bois-d'Ecu se trouvait située dans la paroisse de La Chaussée, à gauche de l'ancien chemin ou chaussée Brunehaut, conduisant de Beauvais à Amiens. Le titre le plus ancien qui en fait mention, est un acte de Jean de Saint-Sauveur, notaire apostolique à Beauvais, et expédié sous le sceau de l'officialité de cette ville en juin 1278, par lequel un seigneur du pays, Pierre de Puits, chevalier, et Edeline, sa femme, déclarent avoir vendu, pour le prix de 400 livres parisis aux frères du Temple du Bos-d'Escus et à leur maison d'ilec, sept à huit muids de terre à labour et neuf journaux de bois, situés au terroir de Francastel, « de Franc Chaastel », en plusieurs parties, entre le Clos-de-Puits et la chaussée d'Amiens à Beauvais, au milieu des terres du Temple et de celles des seigneurs de Dommeliers et de Croissy, contre le Buquet Notre-Dame.

Chez les Templiers, les commandeurs étaient obligés de résider en leurs commanderies, et de cultiver eux-mêmes leurs terres. Il en était de même pour les Hospitaliers, à qui on permit cependant, au XIV^e siècle, d'affermier leurs commanderies, sous leur responsabilité, à des frères de l'Ordre ou à des personnes d'une capacité et d'une moralité reconnues. C'est, ainsi que nous voyons en 1374, le commandeur du Bois-d'Ecu, frère Raoul de Quarrois, accorder bail pour six ans à Jehan Cresson et à son fils, qui était un frère de l'Hôpital, de la maison du Bois-d'Ecu, à l'exception de la grande salle au-dessus de la chapelle; des chambres et cuisine y tenant, que le Commandeur se réservait avec deux étables.

L'entrée en jouissance des preneurs était fixée, comme presque toujours, au mois de juin, le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste, le grand patron de l'Ordre. Les terres étaient alors ensemencées, et les preneurs à fin de bail devaient les laisser dans le même état qu'ils les avaient trouvées, c'est-à-dire: « vint et un muys plains de blez de bonnes et souffisantes semences, deux muys et demi de vesche, VIII muis de pois, III de fèves, VII d'aveine et XXI muys ou environ de jachière, ares d'une raye d'esté bien et souffisanment. »

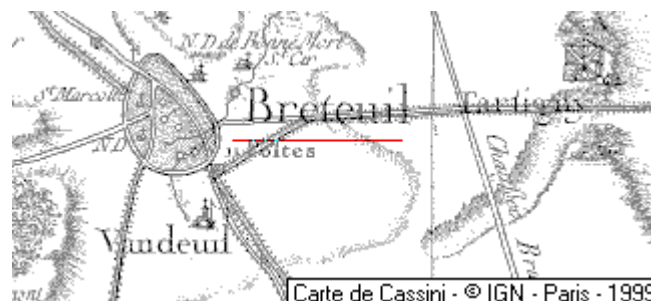
Le fermage était de LIII muids de grains, deux tiers en blé, et un tiers en avoine. Les preneurs devaient veiller à la conservation du mobilier de la chapelle, qui consistait: « en un calice, une platine d'argent, un messel, un antiphonier, un bréviaire, un sauptier, une aube, une casuble, troys nappes d'autel, une estolle, un fanon et deux paires de corporeaux. » En 1495, la commanderie du Bois-d'Ecu était dans le plus triste état, comme nous le dépeint le rapport de la visite prieurale qui eut lieu à cette époque: « Audit lieu de Bosdescus, a une chappelle fondée de saint Leu, chargée de troys messes la sepmainc et vespres aux bons jours, servie par frère Eustace Mullot, laquelle yra prestement par terre qui ne la reffera et desia est la volte tumbée à occasion qu'elle fust brullée par les guerres du duc de Bourgogne estans devant Beauvois, et mal garnie d'ornemens. Audit lieu, souloit avoir une grante maison pour le Commandeur et de grant édifice, comme se monstre par les ruynes d'iclle, et maintenant n'y a lieu de habiter. La maison du fermier, grange et estables, sont en bon estât. Auprès d'icelle maison, a ung villaige nommé La Chaussée du Bos-d'Escus, ou a X ou XII hommes de la religion atoute jurisdiction. »

Le mauvais état de la maison du Bois-d'Ecu, le peu de produit qu'on en retirait, détermina sans doute l'Ordre à la réunir à la commanderie de Fontaine, avec la maison du Galet qui en dépendait.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Breteuil (60)
Domaine du Temple de Breteuil <i>Département: Oise, Arrondissement: Clermont, Canton: Breteuil - 60</i>



Localisation: Domaine du Temple de Breteuil

Les Templiers possédaient autrefois dans la ville de Breteuil une maison, qui était une dépendance ou un membre de leur Maison d'Esquennoy. Cette maison était située devant les Halles. Le sire de Breteuil, Guillaume de Beaussart, et Jeanne de Tancarville, sa femme, renoncèrent en 1296 à tout droit de justice et de seigneurie qu'ils avaient sur la maison du Temple, au marché de Breteuil.

Plus tard, les Hospitaliers firent un fief de cette maison, que Robert de Thoizy, chanoine de Beauvais, tenait en 1548 de la seigneurie d'Esquennoy, et pour lequel celui-ci payait chaque année, à la commanderie, 20 sols parisis.

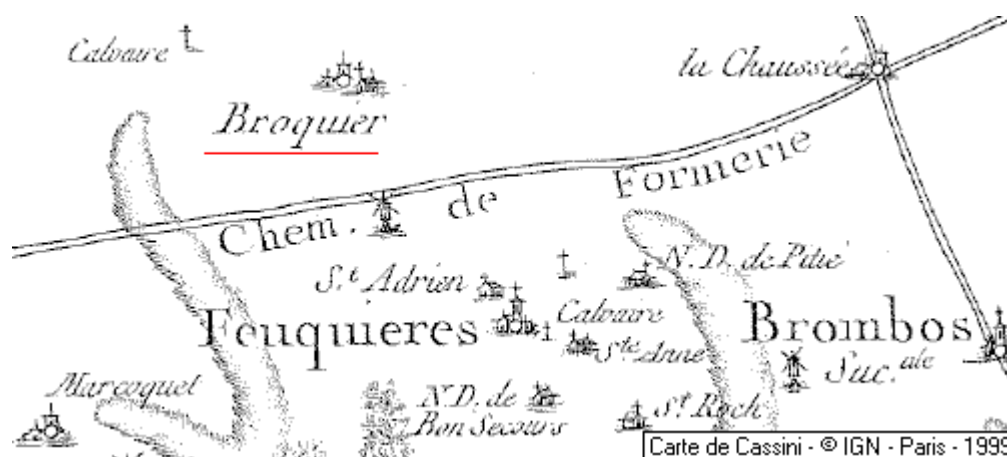
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Broquiers (60)

Fief du Temple de Broquiers

Département: Oise, Arrondissement: Beauvais, Canton: Grandvilliers, Commune: Feuquières - 60



Localisation: Fief du Temple de Broquiers

C'était un fief où le commandeur de Sommereux avait la haute, moyenne et basse justice. Il était situé, sur le chemin de Grandvilliers à Formerie.

Il se composait d'une ferme et de 158 mines de terre. Le tiers des dîmes de la paroisse de Broquier appartenait à la commanderie, qui avait seule le droit de les percevoir intégralement sur un canton, nommé le Vieux-Broquier.

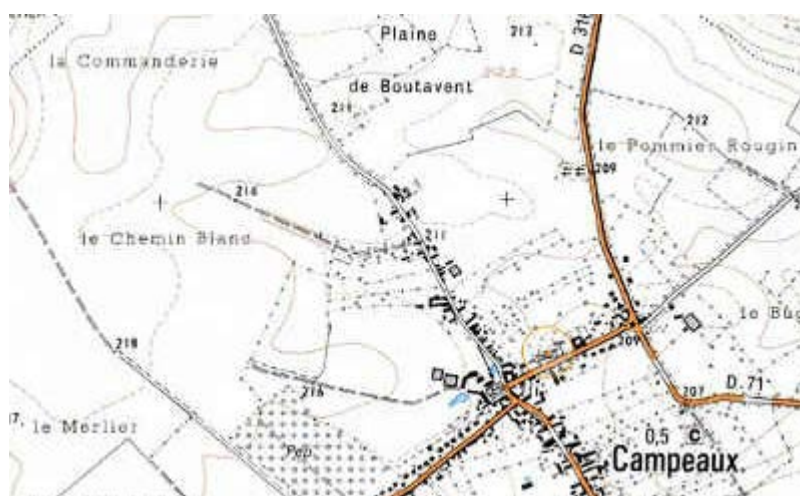
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

[Top](#)

Campeaux (60)

Maison du Temple de Campeaux

Département Oise, Arrondissement Beauvais, Canton Formerie - 60



Localisation: Maison du Temple de Campeaux

La maison du Temple de Campeaux a été détachée au XVI^e siècle de la Maison d'Ivry-le-Temple, par les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, pour qu'elle devienne un membre de la commanderie hospitalière de Villedieu-la-Montagne.

Cette maison était un don de Constance, soeur du roi Louis VII. Par ses lettres datées de l'année 1172, cette princesse fit donation aux frères de la chevalerie du Temple, pour le salut de son âme et de celles de ses père et mère et du feu roi Louis, son frère, d'une

maison située à Campeaux, « in Campellis », que Béatrix, femme d'Herman, avait tenue précédemment de Durant de Clichy, et que la princesse avait reprise d'elle, à cause de sa pauvreté, pour six livres et demie, après en avoir racheté des héritiers du dit Durant de Clichy les droits de justice et de seigneurie

La maison de Campeaux se trouvait près de l'église, dans la rue qui conduisait à Courcelles; et les terres qui en dépendaient, contenaient 98 mines. « La mine était de 60 perches, la perche de 13 pieds et demi, et le pied de onze pouces. »

Le Commandeur avait le patronage et la collation de la cure de Campeaux, avec la dîme de cette paroisse et celle de Courcelles, hameau en dépendant. Il avait également dans ces deux localités, la haute, moyenne et basse justice; mais, par un arrêt du Parlement de Paris, du 27 mars 1748, le Commandeur fut évincé de la seigneurie de Campeaux et maintenu seulement dans ses droits de basse justice pour le fief de Robert Lyon, situé à Campeaux, par indivis, avec le seigneur de Clermont.

La Maison du Temple possédait des cens à:

- Campeaux
- Courcelles et à
- Canny-sur-Thérain.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Canny-sur-Thérain (60)

Biens du Temple à Canny-sur-Thérain

Département: Oise, Arrondissement: Beauvais, Canton: Formerie - 60



Localisation: Biens du Temple à Canny-sur-Thérain

C'était une dépendance de la Maison du Temple de **Campeaux**

Campeaux, Canny-sur-Thérain, possédait à la fin du XIII^e siècle, un moulin avec une maison, un vivier et la rivière, sur laquelle était bâti ce moulin.

En 1387, le commandeur Hospitalier d'Ivry-le-Temple aliéna ce petit domaine qui demandait des frais d'entretien et de réparation trop considérables, et l'accorda à rente perpétuelle à un nommé Henri le Mannier, moyennant une redevance annuelle de quatre muids et demi de blé.

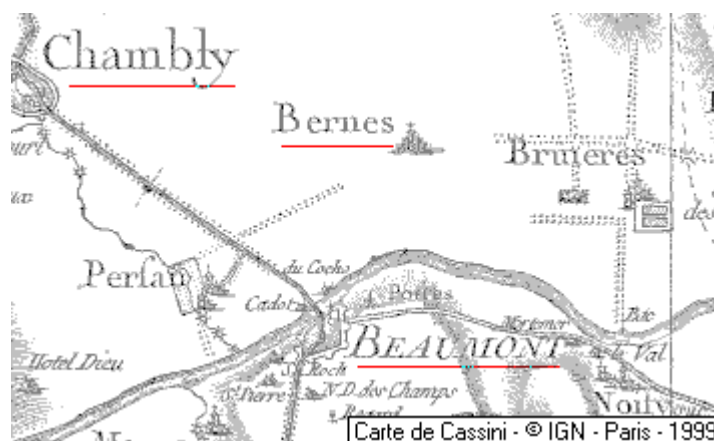
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Chambly (60)

Domaine du Temple de Chambly

Département: Oise, Arrondissement: Senlis, Canton: Neuilly-en-Thelle - 60



Localisation: Domaine du Temple de Chambly

Un fief très important, nommé le fief de Thyboville, il relevait au XIII^e siècle de la Maison du Temple de Bernes-sur-Oise.

Il consistait en terres et censives à Bernes, à Chambly et à Beaumont.

Il appartenait à Robert, sire de Thybouville, en 1282, au moment où celui-ci le cèda aux

Templiers. Comme ce fief relevait de Guy, seigneur de la Roche-Guyon, ce dernier leur en accorda l'amortissement en 1281, en les dispensant de tout hommage.

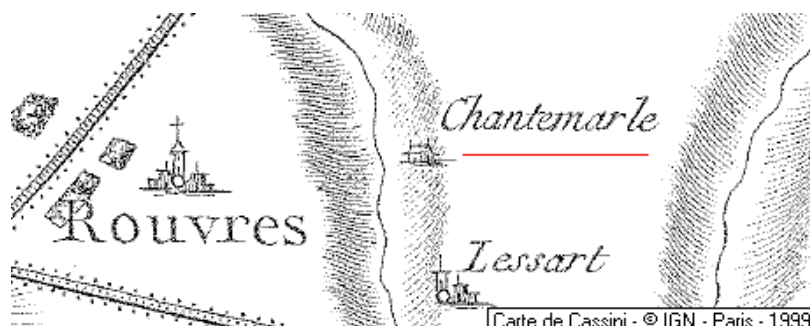
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Chantemerle (60)

Fief du Temple de Chantemerle

Département: Oise, Arrondissement: Senlis, Canton: Nanteuil-le-Haudouin, Commune: Lagny-le-Sec - 60



Localisation: Fief du Temple de Chantemerle

La maison de Chantemerle et les terres en dépendant, était un fief qui relevait du commandeur de Lagny-le-Sec au XIIIe siècle, partie des chevaliers du Temple, partie du seigneur Hugues de Pomponne. Il appartenait alors à Simon de Poissy, « de Pissiaco », qui en fit l'abandon au mois de juin 1232, à l'Ordre du Temple.

Des lettres de cette année, de Guillaume, évêque de Paris, portent que devant lui, Simon de Marolles ou de Mareuil, « de Marolio », chanoine de Meaux, a confirmé et ratifié la vente faite aux frères de la chevalerie du Temple, par Simon de Poissy et Isabelle, sa femme, d'une maison appelée Chantemerle, « de domo que dicitur Chantemelle », sur laquelle Simon de Marolles, sa mère et ses frères avaient des rentes.

Le même jour que Simon de Poissy cédait sa maison aux Templiers, Jean de Nanteuil, chevalier, et Marguerite, sa femme, leur abandonnaient tout ce qu'ils possédaient à Chantemerle, « apud Cantumerulam. »

On lit dans le procès-verbal de la visite prieurale de 1456: « Y a appartenant à la commanderie de Lagny-le-Secq, ung membre appelé Chantemalle, lequel est en ruyne du temps des guerres; auquel membre appartient ccc arpens de terre, dont la pluspart est en ruyne; lequel membre est affermé neuf escus d'or, qui valent XII livres VII sols VI deniers »

Nous ignorons si cette maison fut rétablie. Ce que nous savons, c'est qu'elle n'existait plus au siècle dernier. Les terres, au nombre de 480 arpents, avaient été réunies au domaine de Lagny-le-Sec sous les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

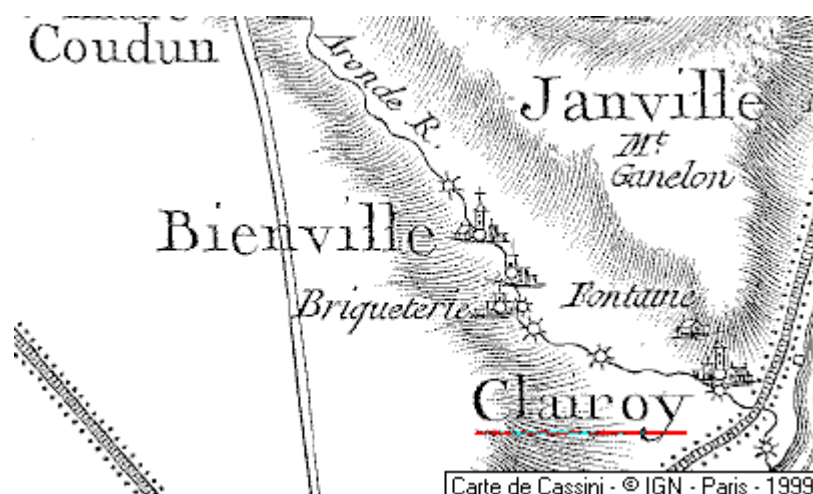
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Clairoix (60)

Domaine du Temple de Clairoix

Département: Oise, Arrondissement: Compiègne, Canton: Compiègne-Nord - 60



Localisation: Domaine du Temple de Clairoix

Clairoix était un membre de la Maison du Temple d'Ivry-le-Temple, à une demi-lieue de la ville, qui consistait en deux moulins: l'un à blé, et l'autre à tan, sur la rivière d'Aronde, avec 12 mines de pré et 99 mines de terre labourable, plus un bois qu'on nommait l'Ecureuil.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Clermont (Oise) (60)

Maison du Temple de Clermont

Département: Oise, Arrondissement et Canton: Clermont - 60



Localisation: Maison du Temple de Clermont

Clermont possédait, à l'instar de tant d'autres villes, une maison du Temple. Elle dépendait primitivement de la commanderie de Neuilly-sous-Clermont, et fut aliénée ensuite par les Hospitaliers.

Voici ce que nous lisons dans le rapport de la visite prieurale de 1495: « Frère Jehan Perrin, commandeur, apensionna la maison de Clermont par arrêté du chapitre, passé l'an M. CCCC. LXXIII pour X livres tournois pour chascun an, rachestable ladite charge pour C livres et oultre plus est chargée ladite maison par celui qui la donna aux Templiers, de IIII livres X solz à perpétuité et par ainsy payées lesdites charges, ne reste rien de proufit audit Commandeur, réservé la jurisdiction que la religion a dedens le clos et limites de ladite maison. »

Ce que les Hospitaliers avaient à Clermont, provenant de l'Ordre du Temple, était donc réduit à fort peu de chose à la fin du XVe siècle.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Compiègne (60)

Domaine du Temple à Compiègne



La maison du Temple de Compiègne était située dans la rue Notre-Dame, qu'on a nommée depuis la Grande-Rue. Il y avait une autre maison, près de l'église de Saint-Clément, que les Templiers cédèrent, en 1253, à la ville, avec des cens ou rentes sur plusieurs maisons et héritages, situés vers la porte de Soissons, moyennant une rente annuelle de quinze livre.

Les habitants de Compiègne voulurent se soustraire au paiement de cette redevance, lorsque les Hospitaliers succédèrent aux Templiers; mais une sentence des requêtes du palais du Roi, du 24 juillet 1470, les condamna à en continuer le paiement à l'Ordre des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

La maison du Temple se composait de deux corps de bâtiment séparés par une grande cour, au milieu de laquelle se trouvait une chapelle dédiée au XIV^e siècle à saint Jean-Baptiste. Cette maison servait habituellement de résidence, pendant le XV^e siècle, au commandeur d'Ivry; mais plus tard, c'est-à-dire au XVII^e siècle, elle fut louée au Roi pour le service de son château.

Lorsqu'en 1733, on construisit le pont sur l'Oise, on dut, pour en dégager les abords, démolir plusieurs maisons et une partie de celle du Temple, du côté de la grande rue. Les Hospitaliers reçurent, à cette occasion, une indemnité de 1757 livres.

Le Temple de Compiègne possédait un certain nombre de terres et de prés :

A **Choisy-au-Bac**.

A **Coudun**,

A **Bienville**

A **Venette**, à Jaux, et autres villages environnants.

Jusqu'au XV^e siècle, la maison de Compiègne porta le titre de Commanderie. Elle avait un membre :

A **Clairoy**, à une demi-lieue de la ville, qui consistait en deux moulins: l'un à blé, et l'autre à tan, sur la rivière d'Aronde, avec 12 mines de pré et 99 mines de terre labourable, plus un bois qu'on nommait « l'Ecureuil. »

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Acte d'André de Coulour à la Mairie de Compiègne

Le pré d'Agathe de Pierrefonds devant le pont de Compiègne, donné à cens à la commune de Compiègne par le Grand Maître des Templiers, charte d'André de Coulours juin 1212

André de Coulours, grand maître de la milice du Temple en France, donne à cens perpétuel au maire et à la commune de Compiègne un pré devant le pont de Compiègne, que son ordre tenait de la libéralité d'Agathe de Pierrefonds. La redevance à servir chaque année aux Templiers en leur maison de Compiègne, le lendemain de la

Saint-Rémy, est fixée à vingt livres parisis, sous peine de cinq sous d'amende pour chaque jour de retard dans le paiement.

La commune de Compiègne aura toute la justice de ce pré, mais si l'on y élève des constructions, les droits de vente et tous les autres droits accoutumés seront perçus par les Templiers, à raison de leur censive.

— *Original à la Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions latines, 1248, n° 2.*

— *Copie aux Archives de la ville de Compiègne, FF 6.*

— *D. Gilles, Historien et Antiquaire de la ville de Compiègne, tome IV, tome V, chapitre XXI.*

— *Sur l'original pend un sceau rond en cire verte sur double queue de parchemin. On y voit un édifice avec cette légende (Croix du Temple) S. AD C2.... TEMPL.*

— *Au contre-sceau figure un chevalier. La légende porte: SECRETUM TEMPLI.*

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne. 2. 1218-1260, publié par le chanoine Morel, Société historique de Compiègne. Editeurs J. Belin (Montdidier), H. Champion 1904-1909

Confirmation de l'acte par Philippe Auguste

Le pré d'Agathe de Pierrefonds devant le pont de Compiègne, donné à cens à la commune de Compiègne - Diplôme de Philippe Auguste. Paris en juin 1212.

Philippe Auguste ratifie l'accensement d'un pré devant le pont de Compiègne, fait au maire et à la commune de Compiègne, par les Templiers, moyennant vingt livres parisis de redevance annuelle. Aux conditions marquées dans le bail, il ajoute que la commune de Compiègne ne pourra élever aucune construction dans le pré, ni en changer la destination.

— *Original à la Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions latines 1248, Chartes de Compiègne, n° 1.*

— *Copie aux Archives de la ville de Compiègne, FF 6.*

— *L. Delisle, Actes de Philippe Auguste, n° 1381.*

— *A l'original, grand sceau de Philippe Auguste en cire verte sur lacs de soie rouge.*

— *La date du mois de juin nous est donnée par la charte précédente.*

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne. 2. 1218-1260, publié par le chanoine Morel, Société historique de Compiègne. Editeurs J. Belin (Montdidier), H. Champion 1904-1909

1212, juin.

Cession à cens de la justice d'un pré situé devant le pont de Compiègne, par les frères du Temple à la commune de Compiègne.

Archives municipales de Compiègne, FF 6, dossier« Mairie de la Ville. » Ed. Rec. Des

actes, tome III, n° 1246.

1212, juin. Paris.

Attestation d'un accensement fait par les Templiers à la commune de Compiègne (deuxième expédition de l'acte précédent).

Sources: Bibliothèque Nationale, nouvelles acquisitions, latines 1248 folio 1 Delisle, n° 1381; édition. Rec. Des Actes, tome III, n° 1247.

1246

1212, [juin]. — Melun.

Philippe Auguste notifie que le maire et les bourgeois de Compiègne ont pris à cens, des Templiers, un pré situé près du pont de Compiègne, qui avait été donné au Temple par Agathe de Pierrefonds.

—A. *Original scellé en cire verte sur lacs de soie rouge et verte. Hauteur, 165 mm. largeur, 178 mm. Archives municipales de Compiègne, FF 6, dossier « Prairie de la ville. »*

—B. *Copie authentique du 7 aout 1688, même liasse.*

Suite acte en **latin**

1247

(Delisle, n° 1381)

1212, [juin] — Paris.

Philippe Auguste confirme le contrat consenti par Frère André de Coulours, précepteur du Temple, qui a accensé pour vingt livres parisis, à la commune de Compiègne, un pré situé devant le pont de Compiègne, que les Templiers avaient reçu en aumône d'Agathe de Pierrefonds; les Templiers se réservent les droits de vente sur les habitations qui pourraient y être construites et fixent les délais de paiement du cens; la justice appartiendra à la commune, mais l'usage de ce terrain ne pourra être changé.

—A. *Original scellé en cire verte sur lacs de soie rose et verte. Hauteur, 214 mm.; largeur, 156 mm. Bibliothèque nationale, ms. nouvelles acquisitions latin 1248, folio 1.*

—*Dans la liasse FF 6 des Archives municipales de Compiègne, existe une copie du XVe siècle de l'acte de Frère André de Coulours, daté de juin 1212.*

Suite acte en **latin**

Sources: BNF - Recueil des actes de Philippe-Auguste, roi de France, publié sous la direction de M. élie Berger, Tome I, par M. H.-François Delaborde. Années de règne I - XV (1er novembre 1179-31 octobre 1194) - Paris MDCCCCXVI

Compiègne

— Le pont et la ville.

De l'autre côté de l'Oise, vers ce pont que vous passez en venant de la gare, s'élevait à cette époque une ancienne Commanderie de Templiers, dont les fortes murailles devaient rejoindre les fortifications de la ville. A l'entrée même du pont, jeté par ordre de Louis XV, se trouvait une porte, une des principales. Aujourd'hui, il y a seulement vers la droite une petite place, dite Marché aux Herbes.

A l'endroit de la maison qui porte le numéro 5 se passa, le 23 mai 1430, cette scène inoubliable, qui marque sinistrement dans les annales françaises.

Sources: *Les Conférences onzième année, tome I, page 5. Paris 1911.* - **Bnf**

Top

Esquennoy (60)

Maison du Temple d'Esquennoy

Département: Oise, Arrondissement: Clermont, Canton: Breteuil - 60



Localisation: Maison du Temple d'Esquennoy

Il est certain qu'au XIVe siècle, Esquennoy faisait partie de la baillie du Temple de Lagny-le-Sec; mais, au début du XIIIe siècle, ce village ainsi que Breteuil, étaient soumis, au point de vue féodal, à la comtesse de Saint-Quentin. Esquennoy devait être alors de la baillie de Vermandois.

Diocèse de Beauvais

L'origine de cette maison du Temple n'est pas antérieure au XIIIe siècle; un acte d'amortissement daté du 20 septembre 1212, nous apprend que Catherine, comtesse de Blois et de Clermont avait donné aux Templiers « sa ville » d'Esquennoy, non loin de

Breteuil, avec tous ses droits, à cette condition que l'anniversaire du feu comte et le sien, seraient célébrés au Temple à Paris; les frères du Temple, de cette ville, devant recevoir chaque année pour la célébration 20 sous de parisis, qu'on prélèverait sur la pieuse donation.

En 1222 Amicie, dame de Breteuil, tante de la comtesse de Blois, en confirmant la donation faite dix ans auparavant par sa nièce, du village d'Esquennoy, reconnut que les hommes du Temple à Esquennoy, ne pourraient être forcés de venir à ses moulins pour moudre leur blé, à moins que la chose n'agrée aux Templiers.

La même année et le même jour, vendredi 10 juin, la dame de Breteuil donnait à ces mêmes religieux Templiers son bois de Halencourt, proche Esquennoy, ainsi que tous ses droits, tout en se réservant ces mêmes droits sa vie durant, et en faisant aussi exception pour le droit d'usage qu'avaient en ce bois, les religieuses de Bellefont.

Un certain Mathieu Reillies essaya bien d'inquiéter les Templiers à propos d'une terre à Esquennoy, engagée, disait-il, jadis par son père au comte de Clermont, et que la comtesse aurait comprise dans sa donation au Temple; mais, soit qu'il eut tort, soit qu'il eut raison, il se désista de sa plainte (septembre 1222).

L'histoire des maisons du Temple est forcément remplie de lacunes, il faut donc passer une dizaine d'années pour trouver un autre acte. Au mois de février 1235-1236, un chevalier, Eustachede Bacouël, vend au Temple 20 journaux de terre, sis derrière la maison des Templiers, contre le courtil, moyennant 60 livres de parisis.

Par un acte de vente passé entre particuliers, le 30 novembre 1250, nous voyons que Mathieu dit « Serins » tenait des Templiers une pièce de terre de 3 arpents et demi, sur le territoire d'Esquennoy, au lieu dit « le petit Formanoir. »

Pour les dix années qui suivirent le milieu du XIIIe siècle, nous avons trouvé une série d'acquisitions faites par les Templiers, sans doute pour arrondir le domaine d'Esquennoy.

Ainsi au mois de mars 1252-1253, Honoré du Crocq vendit trois journaux et demi, pour 10 livres et 10 sous parisis.

Le 30 septembre de la même année un certain Régnier vendait aux Templiers, deux

pièces de terre arable, qu'il tenait de ces mêmes religieux, soit 4 journaux et demi pour 24 livres parisis.

Mais jamais il n'y eut plus d'activité que le Dimanche 7 avril 1258, où l'officialité de Beauvais dut apposer son sceau sur cinq actes de vente ou d'échange. C'est ainsi qu'il est constaté que Nicolas « Renssart » avait vendu, il y avait longtemps aux Templiers, pour 12 livres et demie, deux journaux et demi de terre arable, qu'il tenait de la maison du Temple d'Esquennoy; que Lossende « Viele » avait vendu, il y avait plus d'un an, à la maison d'Esquennoy, pour 14 livres, une pièce de terre d'environ 4 journaux, qu'elle tenait du Temple; que André Creton échangea avec les Templiers une pièce de terre arable qu'il tenait d'eux, dans le territoire d'Esquennoy, contre une autre pièce de terre et 65 sous; que Jean, d'Esquennoy, échangea également avec le Temple, un journal et demi de terre, qui se trouvait être contigu aux terres de la Commanderie, contre une autre terre et quatre livres et demie de parisis; et enfin que Gautier « Montia » vendit aux Templiers 6 journaux de terre arable, qu'il tenait d'eux, pour 19 livres.

La maison qui nous occupe eut aussi des biens à Breteuil, comme on peut le voir par cette donation du sire de Breteuil à la commanderie d'Esquennoy, d'une maison à Breteuil, sur le marché. Colard le maieur, la tenant en fief du seigneur de cette ville, devait la tenir dorénavant à fief et hommage des Templiers. Cependant les religieux du Temple reconnaissaient n'avoir aucune action sur les gens du sire de Breteuil, qui viendraient à se réfugier en cette maison, pour quelque méfait (30 mars 1296).

Dans le Procès des Templiers, il est parlé du précepteur d'Esquennoy, mais son nom n'est pas prononcé; nous ne connaissons que le nom d'un des économes, dispensator, de la maison, le frère Pierre de Laigneville.

Il est encore fait mention de la maison d'Esquennoy, dans un fragment déjà cité, de journal du trésor du Temple; ainsi le 17 novembre 1295, 22 livres 5 sous étaient inscrits sur l'un des livres de recettes du Temple, pour la maison d'Esquennoy, et au nom du précepteur de Lagny-le-Sec. Cette maison du Temple dépendait alors en effet, de la baillie du Temple de Lagny-le-Sec, et non plus de celle du Vermandois. Le 4 décembre de la même année, 17 livres 15 sous furent inscrits, pour la même maison, et au compte du même précepteur de baillie; et l'année suivante, le 27 mai, 26 livres 15 sous étaient encore versés entre les mains du caissier du Temple à Paris. Mais ces quelques sommes ne peuvent pas nous donner une idée exacte des revenus de la commanderie d'Esquennoy.

Ruines de cette maison.

Le temple d'Esquennoy était situé dans la grande rue de ce village. Il ne reste plus de cette maison que des granges; ce sont, dit Woillez, de fortes constructions soutenues par de solides contreforts, mais dont il serait difficile de reconnaître la valeur archéologique.

Le Livre vert dit que la commanderie d'Esquennoy était sans chapelle, ce qu'il ne faudrait pas prendre à la lettre; sans doute à cette époque (1373) la chapelle du Temple était-elle détruite, ce qui s'explique suffisamment par les guerres anglaises. Postérieurement à cette époque, les Hospitaliers la rebâtirent, et Mannier nous apprend que cette chapelle était dédiée à Saint-Jean.

Les revenus de la maison se composaient du produit de 248 journaux de terre, dont plus de la moitié était de « petite value »; de 36 livres de cens, de plus de 300 chapons de cens en nature et de 219 corvées, chacune de 14 deniers.

La maison avait, en outre, des rentes en nature à Bonneuil, 30 journaux à **Blanc Fossé** ; son moulin lui rapportait 2 muids de blé; elle percevait 20 livres de rente, en un autre endroit. Il y avait 8 arpents de vigne qui rapportaient 8 livres; 2 pressoirs qui rapportaient six livres tournois, et le colombier de la maison, 40 sous parisis.

En résumé, les revenus d'Esquennoy étaient en 1373 de 110 livres; mais il y avait des charges. Ainsi il est dit au f° 45 du Livre vert: « pour le loyer d'une maison, en la ville d'Amiens, pour retraire les biens de la dite maison (Esquennoy) pour les guerres, 4 livres parisis qui valent 5 francs. » Ce qui prouve combien cette malheureuse commanderie eut à souffrir de la guerre.

Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893

Procès des Templiers, tome II, page 415

Item frater Petrus de Laigneville dispensator domus des Quenoi, etatis XX annorum vel circa, juratus eodem modo de se et aliis in causa fidei dicere veritatem, et interrogatus de tempore et modo sue recepcionis, dixit per juramentum suum quod fuit receptus in domo de Latigniaco Sicco, in Quadragesima erunt duo anni, per fratrem R. de Gisi, presentibus fratre Huberto preceptore dicte domus, et fratre Nicolao de Salleville, et pluribus aliis de quorum nominibus non recolit.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Maison du Temple d'Esquennoy

C'est encore une ancienne Maison du Temple, dont il faut pour l'origine, remonter à une donation que Catherine, comtesse de Blois et de Clermont, fit aux Templiers, de la terre et seigneurie de ce village. Par ses lettres de l'année 1211, la comtesse Catherine donna aux frères du Temple sa ville d'Esquennoy, près Breteuil, « villam meam que dicitur Qnesneez juxta Britolium », avec la justice et toutes ses dépendances, observant toutefois qu'il ne serait pas permis aux donataires de retenir dans leur terre aucun des hommes de la comtesse. Cette donation était faite, en outre, à la charge de faire célébrer, chaque année, dans l'église du Temple à Paris, un anniversaire pour la donatrice et ses père et mère, et de distribuer à ceux qui y assisteraient une pitance de vingt sols parisis.

L'amortissement de la terre d'Esquennoy fut accordé l'année suivante (1212) aux Templiers, par Eléonore, comtesse de Saint-Quentin et, dame de Valois.

Quelque temps après, Amice, dame de Breteuil, voulut aussi leur donner des preuves de sa bienfaisance, en leur accordant en 1222, son bois d'Halincourt, près d'Esquennoy, « boscum meum de Halencort juxta Cheynee » , avec toute la justice et seigneurie. Il est dit dans l'acte que les Templiers pourraient le défricher et le cultiver, sans préjudice toutefois au droit d'usage qu'y avaient les religieuses de Bellefont, « de Bello fonte. »

Par une autre charte datée de là même année, Amicie les dispensa, eux et leurs hommes d'Esquennoy, de venir moudre leurs grains, si ce n'était de leur bonne volonté, aux moulins de Breteuil.

Les Templiers firent ensuite des acquisitions qui augmentèrent leur domaine. Ils achetèrent, en 1235, d'un seigneur du pays, Eustache de Bacouël, « de Bascowel (Bacouël) », chevalier, vingt journaux de terre à Esquennoy, « apud les Kesnoi », au prix de 60 livres.

De 1250 à 1258, ils acquirent encore de diverses personnes des terres sur le même territoire, aux lieux dits la Vallée de Saint-Pierre, le Formanoir, « in Forte manerio », touchant à l'église de Saint-Pierre, etc.

Les Hospitaliers, en possession du Temple d'Esquennoy, le conservèrent à l'état de commanderie jusqu'au XVI^e siècle, où après les ravages que la guerre lui fit éprouver,

cette maison fut réunie à la commanderie de Sommereux.

Le Temple d'Esquennoy était situé dans la grande rue. Il y avait auprès une chapelle, fondée de Saint-Jean-du-Temple, chargée de trois messes par semaine.

Le Commandeur était seul seigneur d'Esquennoy. Il avait toute juridiction sur ses habitants qui étaient, d'après le Livre-Vert, au nombre de quarante en 1373.

Les terres du domaine comprenaient, au siècle dernier, 360 journaux, dont une partie était située sur Blancfossé, Bonneuil et Flers. Il y avait, en outre, 143 arpents de bois taillis. Il appartenait à la commanderie un droit de dîme au terroir de Maisoncelle, au lieu dit le Bois-Gayant.

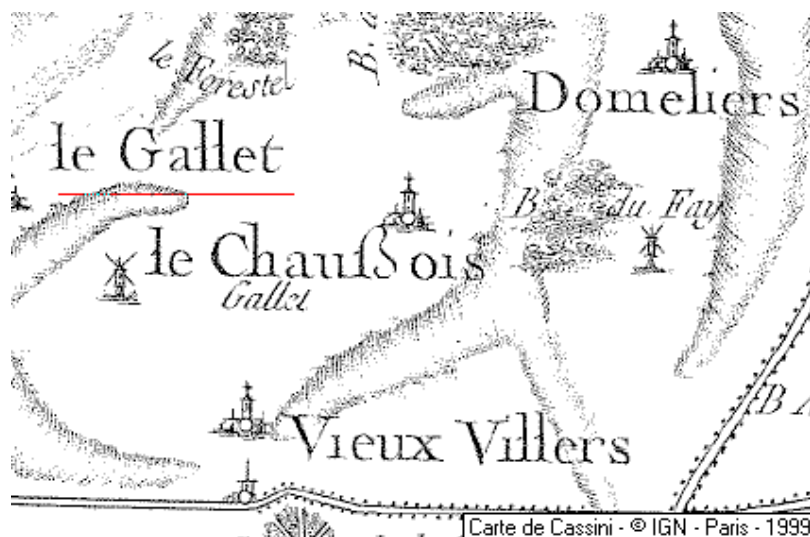
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Gallet (Le) (60)

Maison du Temple du Gallet

Département: Oise, Arrondissement: Beauvais, Canton: Crèvecœur-le-Grand - 60



Localisation: Maison du Temple du Gallet

Cette maison du Temple n'était pas au Gallet même, mais en un lieu appelé, la Censé, du côté du Saulchoy (non loin et à l'Est du Gallet), où l'on voit même encore quelques

restes, sinon de la commanderie du Temple, du moins de celle des Hospitaliers.

Les premiers biens du Temple au Gallet paraissent remonter à l'année 1226. Nous avons dit, en parlant de la maison d'Esquennoy, que les Templiers ne s'étaient établis en cet endroit que grâce à la libéralité de la comtesse de Clermont; sa tante, la dame de Breteuil, se montra non moins généreuse, en léguant au Temple le village du Gallet, avec tous ses droits.

Peut-être les biens du Temple au Gallet, comme ceux qui se trouvaient à **Esquennoy**, furent-ils tout d'abord exploités par les Templiers de **Fontaine-sous-Montdidier**, comme nous l'avons vu plus haut en parlant de Fontaine, et à l'année 1238.

Mais bientôt une maison fut fondée au Gallet, sans doute peu après cette année 1238, en tous les cas avant 1251 et même avant l'an 1248, comme nous allons le voir.

Les quelques actes dont l'analyse va suivre sont tous des actes de vente et de très peu d'importance: ainsi, au mois de mars 1248, Grégoire de Paillart vend aux Templiers, 3 journaux et 7 verges de terre au terroir du Gallet, dans le domaine des Templiers, moyennant 9 livres parisis et 2 mines de blé.

La même année Henri « Vallés » fils d'Englebert, vend aux Templiers 2 journaux et 3 quartiers de terre, au Gallet, pour 8 livres 5 sous parisis.

C'est encore Hue, fils d'Ardouin, qui vend pour 8 livres, au maître et aux frères du Temple du Gallet, trois journaux de terre, au terroir du Gallet (avril 1251).

Au mois de juillet de cette même année, la maison du Gallet, achète à Raoul de Thennes, 2 journaux et 26 verges de terre, au Gallet, pour 113 sous parisis.

Mais jamais il n'y eut de jour plus fécond en ventes faites ou ratifiées, que le dimanche 7 avril 1258; ce qui semblerait indiquer une étroite relation entre les maisons d'Esquennoy et du Gallet.

Ainsi Laurent « Folet » du Gallet, vend pour 40 sous aux Templiers une petite pièce de terre, qui était enclavée dans les terres du Temple.

Arnoul dit de Paillart vend trois journaux de terre pour quatre livres ; Pierre, un autre fils

d'Ardouin, perçoit 25 livres 15 sous parisis pour 9 journaux de terre arable. Ces journaux étaient divisés en trois lots ; le 2e lot était contigu aux terres du Temple, et le 3e touchait au bois du Temple.

Grégoire de Paillart déjà mentionné vend une maison avec courtil au Gallet et 4 journaux et demi de terre, le tout pour 14 livres 5 sous ; et enfin la maison du Temple achète pour 12 livres d'un certain Tymer deux pièces de terre, dont l'une touchait au domaine des Templiers.

Au mois d'octobre de cette même année 1258, la commanderie du Gallet achète encore, d'une veuve nommée Eve, du Gallet, une mine de terre pour 30 sous.

Nous terminerons la liste de ces ventes, par celle que fit en 1261, Robert, dit de Puits - [la-Vallée], de 3 journaux de terre au Gallet pour neuf livres et demie.

Qu'advint-il ensuite de cette maison ?

D'après le Livre vert, tant de fois cité, la maison du Temple du Gallet, devenue maison de l'Hôpital, avait été brûlée: sans doute, lors de cette campagne des Anglais, qui se termina pour nous par le désastre de Crécy. Cette maison, y est-il dit, « fut toute arse par fortune, et est la dite ville et manoir, située en l'évêché d'Amiens. » Le livre ajoute que la maison du Gallet avait neuf moiées de terre labourable; les champarts du village du Gallet rapportaient 3 muids de grain ; le four, 40 sous ; les corvées, 48 sous, sans compter des redevances en nature et des rentes. Il y avait dans le terroir de la commanderie une journée et demie de vigne qui rapportait 31 sous.

Déjà à la fin du XIVe siècle la commanderie était en telle ruine, qu'il était impossible de la réparer ; il n'était pas jusqu'au moulin de la maison qui ne fût tout délabré.

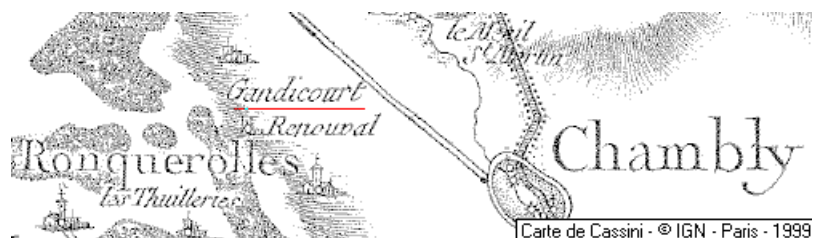
Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893

Top

Gandicourt (60)

Seigneurie du Temple de Gandicourt

Département: Oise, Arrondissement: Senlis, Canton: Neuilly-en-Thelle, Commune: Chambly - 60



Localisation: Seigneurie du Temple de Gandicourt

La terre et seigneurie de Gandicourt était située à Belle-Eglise, au diocèse de Beauvais. Elle est une des dernières acquisitions que les Templiers tirent avant la suppression de leur Ordre. Cette terre appartenait à la fin du XIIIe siècle, à Oudart de Chambly, seigneur de Gandeluz.

Des lettres du roi Philippe, du mois de janvier de l'année 1300, accordèrent aux commandeur et frères de la chevalerie du Temple de Sommereux, l'amortissement de la vente à eux faite par le seigneur Oudart et Jeanne de Villarceaux, sa femme, de tout ce qu'ils possédaient en la ville de Gandicourt, paroisse de Belle-Eglise, « in villa de Gondencourt parochie de Bella Ecclesia », au diocèse de Beauvais, en terres, vignes, bois, champart, cens et rentes seigneuriales, et qui formait la terre et seigneurie de Gandicourt avec les fiefs qui en dépendaient, savoir: le fief de Saint-Pol, le fief Butard, et le fief Houdar ou Houdar.

La terre de Gandicourt, qui faisait d'abord partie de la commanderie de **Sommereux**, fut réunie au XVIe siècle à celle d'**Ivry-le-Temple**, dont elle était moins éloignée.

Il y avait dans la cour de la maison de Gandicourt une chapelle dédiée à Saint-Sébastien, où le curé de Belle-Eglise disait la messe un jour par semaine, et à qui le commandeur d'Ivry donnait pour cela, au siècle dernier, 36 livres par an.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Gandicourt dans le cartulaire de la commanderie de Sommereux

Le Cartulaire de la Commanderie de Sommereux M. de Loisne donne lecture de l'introduction au Cartulaire de la Commanderie de Templiers de Sommereux, manuscrit du XIIIe siècle, avec quelques additions postérieures, déposé à la Bibliothèque Nationale, dont il a préparé la publication sous les auspices de la Société.

Après l'avoir décrit, indiqué sa provenance et les dates de ses rédactions successives, il mentionne sommairement les 168 chartes et bulles qu'il contient, allant de l'année 1140 à l'année 1262, et qui, à l'exception de deux, sont encore inédites.

Ces divers documents sont précieux pour déterminer la topographie de Beauvais, aux XIIe et XIIIe siècles, pour l'onomastique de 80 localités du département de l'Oise de ses anciens Seigneurs pour l'histoire de l'Ordre du Temple. Ils sont, en particulier, une source presque unique pour la monographie d'une des commanderies les plus importantes du Nord de la France. Notre confrère trace les principales lignes de cette histoire, depuis la fondation de la Commanderie, en 1150, jusqu'à sa dévolution, en 1312, aux Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Il dresse une liste des commandeurs, de 1150 à 1307, passe en revue les dépendances de sa baillie, Broquel, Marendeuil, Saint-Pantaléon de Beauvais, Morlaine, Neuilly-sous-Clermont et Gandicourt, insistant sur l'intérêt spécial que présentent deux de ces maisons, pour notre compagnie, et termine sa lecture en donnant, d'après des documents d'archives, un état des revenus successifs de sa baillie, depuis le XIVe siècle jusqu'à la Révolution.

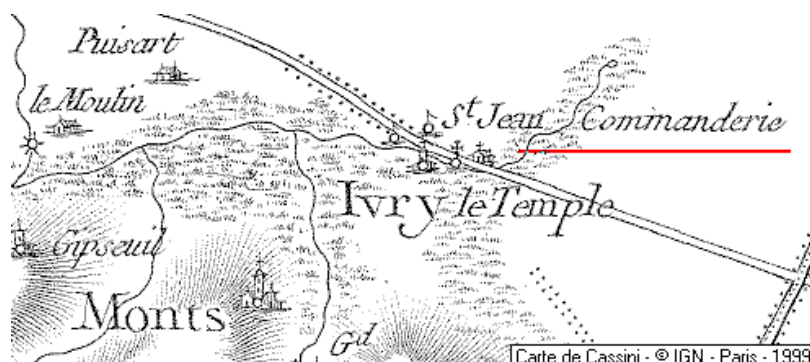
Sources: M. Le Comte de Loisne, le cartulaire de la Commanderie de Sommereux

Top

Ivry-le-Temple (60)

Maison d'Ivry-le-Temple

Département: Oise, Arrondissement: Beauvais, Canton: Méru - 60



Localisation: Maison d'Ivry-le-Temple

Les Templiers de Paris commencèrent dans les premières années du XIIIe siècle à posséder des biens à Ivry-le-Temple et dans les villages environnants. La première

donation que nous trouvons leur avoir été faite, est celle d'un seigneur, du nord de Hémard du Bois, « de Bosco », datée du mois de janvier 1209, et passée sous le sceau du doyen de Chaumont, « de Calvo monte », archidiacre de Rouen. Par cet acte, Hémard, avec l'assentiment de sa femme et de ses enfants, donna aux frères de la chevalerie du Temple, un fief, que Simon Lefebvre, « Simo Faber », tenait de lui à Ivry, « apud Wivriacum », composé de plusieurs maisons et héritages, et comprenant notamment la terre du Champ-Cornu, « terram Campi cornuti », la terre du Closeau, « terrain Clauselli », la terre de la Fosse et celle qui était située à l'Epine du Grand-Villain, « ad spinam Grandis rustici »

En 1220, Jean, seigneur de Trye, et Alice, sa femme, vendirent aux Templiers, pour le prix de 240 livres parisis, les quatre cinquièmes, en leur faisant don du dernier cinquième, de toute la terre arable qu'ils possédaient entre Villeneuve-Saint-Melon et Ibouvillers, « inter Villam novam Sancti Melonis et Ybovillare », et cela du consentement de Guillaume de Chaumont, dans la censive duquel se trouvait la terre cédée.

Parmi les bienfaiteurs de la maison d'Ivry, il faut citer en première ligne: les seigneurs de Treigny, qu'on disait autrefois « Taignel », personnages puissamment riches. Enguerrand de Taignel, et Odeline, sa femme, après avoir cédé en 1227 aux Templiers de Paris, leur bois, nommé le Bois-des-Loges, près de Villeneuve, « boscum de Logiis juxta Villam novam », leur donnaient, en 1230, leur terre, située sous Flocourt, près de La Couarde.

L'année suivante, Robert de Taignel, frère d'Enguerrand, leur faisait également don de tout ce qu'il avait en fief, justice, grange et coutumes au territoire des Loges, « in territorio Logiarum », appelé le Val-Faubert, « quod vocatur Vallis Fobertis. »

Pierre de Taignel qui avait donné, en 1231, son assentiment à la donation faite par Théobalde de Morangles aux Templiers, du pressoir et de la dîme de vin de Saint-Martin, avec tous les droits de justice et de seigneurie, leur céda, en 1233, au prix de trente livres parisis, douze muids de vin de rente à prendre chaque année, sur le pressoir et la dîme de Bruyères.

Il nous reste encore une charte de Louis, roi de France, du mois d'août 1237, par laquelle ce monarque approuva et confirma la vente faite par son cher et féal sujet Jean de Flectu, aux frères du Temple, pour le prix de 147 Livres 10 sols parisis, de seize arpents dix-sept perches de terre arable, situés à Ivry, près Hénonville, « apud Yvriacum

juxta Hanovillam », dans la censive d'Enguerrand de Traignel. Par cette chartre, le Roi déclare qu'il abandonne aux Templiers les droits de justice qu'il avait sur cette terre.

Au moyen de ces acquisitions successives, les Templiers formèrent bientôt un domaine et des revenus assez considérables, pour qu'ils jugeassent à propos d'établir à Ivry une maison de leur Ordre.

C'est en 1244 que nous la trouvons mentionnée pour la première fois, dans des lettres de Jean, seigneur de Lormaison, approuvant des donations de terres situées aux **Loges**, faites par plusieurs de ses vassaux aux frères, y est-il dit, de la chevalerie du Temple d'Ivry, « fratribus militie Templi de Yvriaco. »

On peut voir qu'à partir de cette époque, toutes les acquisitions des Templiers sont faites au nom de leur maison d'Ivry, qui venait d'être constituée.

Ainsi des lettres de l'official de Rouen, du mois de mai 1245, portent vente par Laurent de Bonneuil et sa femme, aux frères du Temple, demeurant à Ivry, au diocèse de Rouen, « apud Ebriacum commorantibus, in diocesi Rothomagi », de cinq arpents de terre dans la paroisse de Villeneuve-le-Roi, « de Nova Villa Domini Regis », situés entre la Couarde et le bois des Loges (peut-être la Ferme de l'**Hôpital**), pour le prix de 25 livres parisis.

En 1248, Pierre de Treignel ou de Treigny, donna à la maison du Temple d'Ivry, quatre arpents de terre au territoire de **Marivaux**, « in territorio de Marivas »; et en 1250, son frère Enguerrand fit remise à la dite maison, d'un droit de Tournage qu'il avait sur son four, et de cens qu'il prenait sur les terres du Temple à **Frocourt**, « in territorio de Froocuria », entre Ivry et Villeneuve.

Nous trouvons encore en 1257, Pierre de Treigny, de Traignel, et sa belle-soeur Edeline, veuve d'Enguerrand, renoncer avec Pierre de Marly, en faveur des Templiers de la maison d'Ivry, à tous leurs droits sur des terres arables à Ivry, touchant aux vignes du Temple, sur une censive et trois arrière-fiefs que tenaient Guillaume d'Ivry, Agnès de Trye et Richard de Villeneuve.

Un autre seigneur de Treigny, du nom de Gilles de Tregnel, écuyer, et Alice, sa femme, accordaient en 1291, aux Templiers d'Ivry, des lettres d'amortissement pour tout le fief que ceux-ci avaient acheté d'un nommé Colin Langlais, et pour tout ce qu'ils avaient

acquis d'autres personnes.

En 1330, alors que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem étaient en possession de la maison du Temple d'Ivry, Olivier de Treigny, écuyer, pour récompenser le commandeur de cette maison, Jean Pillon, des services qu'il lui avait rendus, lui donna son bois de « Lasnier », à la charge de payer chaque année à la saint fleuri, cinq sols parisis au maire de Chaumont.

La maison d'Ivry, grande, élevée, était bâtie dans un enclos d'environ cinq arpents de terre sur la rue allant à Hénonville; tenant vers midi à la rue de Bassefort; vers nord, à la rue de la Sellerie.

Dans la cour de la maison, se trouvait une belle chapelle, dont la fondation remonterait au mois d'octobre 1266. Cette chapelle était dédiée au XVe siècle, à Notre-Dame du Temple. On y disait alors la messe trois jours par semaine. Vers le milieu du siècle dernier, elle se trouvait en assez mauvais état et menaçait ruines; c'est pourquoi dans la visite prieurale de 1757, il fut décidé qu'on la rebâtirait.

Le commandeur d'Ivry était seul seigneur dans toute l'étendue de sa commanderie, distincte toutefois de la seigneurie d'Ivry, qui appartenait en 1781, à M. Rollin, et avant lui, au président Ogier.

Le territoire de la commanderie s'étendait du côté de l'orient jusqu'aux terres de Villeneuve, Meru et Lormaison; et tenait vers l'occident aux terres d'Ivry, Mons et Alléré; vers midi aux terroirs d'Alléré et d'Hénonville; vers nord aux terres de Marivaux et d'Ibouvillers.

Ce territoire comprenait plus de 800 arpents de terre à labour; de prés et de vignes. Son revenu en 1456, était de nulle valeur. Le Commandeur avait été obligé, à cause de la guerre, d'abandonner sa commanderie, et de se retirer à Compiègne. Les terres étaient restées incultes et remplies de broussailles.

Le revenu en 1495, n'était encore que de 119 livres, tandis qu'on le retrouve en 1757, s'élevant à 6,750 livres; et en 1783, à 11,600 livres.

Les membres de la commanderie d'Ivry, au temps des Templiers, étaient la maison du Temple de Villeneuve-le-Roi, et la terre et seigneurie d'Alléré.

Au XVe siècle, pour relever le revenu de la commanderie, bien diminué à cause des guerres, et afin de permettre au Commandeur de vivre avec plus d'aisance, on réunit à ses domaines la commanderie de la Landelle, celle de Messelan, les maisons du Temple de Bernes, du Mesnil-Saint-Denis et de Baillon, avec la commanderie de Compiègne.

Une autre annexion se fit encore au XVIe siècle: c'était celle de la maison du Temple de Gandicourt qui, jusqu'alors, avait fait partie de la commanderie de Sommereux.

Ivry resta le chef-lieu de ces diverses commanderies réunies en une seule.

Commandeurs d'Ivry-le-Temple

1325. Frère Jean Pilon.

1356. Frère Jean Bertrand.

1372. Frère Jean Dubois.

1375. Frère Jean Dujardin.

1386. Le chevalier Guillaume de Munte.

1396. Le chevalier Pierre du Poule.

1398. Le chevalier Robert de Poissy.

1409. Frère Jean Michel.

1424. Frère Richard Couse.

1469. Le chevalier Sarazin de Fay.

1475. Le chevalier Robert de Franquelance.

1485. Le chevalier Gilles de Fay, dit Sarazin.

1506. Le chevalier Jean de Hestrus.

1512. Le chevalier Jacques de Sainte-Marie.

1526. Le chevalier Jacques de Vignacourt.

1537. Le chevalier Jacques d'Arquembourg.

1540. Le chevalier Sébastien d'Argillières, alias d'Arzillières.

1563. Le chevalier Michel de Sèvre.

1569. Le chevalier Louis de Mailloc.

1572. Le chevalier Jacques d'Arquembourg.

1579. Le chevalier Juvenal de Launoy, dit de Monlinon.

1594. Le chevalier Gédéon de Joigny, dit de Bellebrune.

1614. Le chevalier Charles de Gaillarbois-Marconville.

1619. Le chevalier Gabriel de Morainvillers, Sr., d'Orgeville.

1623. Le chevalier Pierre Durant de Villegagnon.

1642. Le chevalier François de Courcelle, dit de Rouvray.

- 1661. Le chevalier Charles du Val de Coupepeauville.
- 1673. Le chevalier Charles Cauchon d'Avise.
- 1684. Le chevalier Antoine des Friches-Brasseuse.
- 1689. Le chevalier Jean de Macranny.
- 1695. Le chevalier Jacques de Fleurigny La Vallière.
- 1699. Le chevalier François du Moncel de Martinvast.
- 1713. Le chevalier Pierre de Froullay.
- 1739. Le chevalier Louis-Armand de Poussebotte de Gravelle.
- 1759. Le chevalier Henri-Paul de la Luzerne de Beuzeville.
- 1770. Le chevalier Charles-Marie de Guines.
- 1786. Le chevalier Charles-Louis-Edouard du Tillet, maréchal-de-camps des armées du Roi.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Maison du Temple d'Ivry-le-Temple

Les terres acquises par l'Ordre du Temple à Ivry et sur les finages voisins dans la première moitié du XIII^e siècle dépendaient du Temple de Paris. La maison du Temple d'Ivry n'est mentionnée pour la première fois qu'en 1244. Cependant, même après cette date, certaines transactions sont encore menées par le Temple de Paris et non par celui d'Ivry.

L'acte le plus ancien concernant cet établissement est daté de janvier 1210. Il émane du doyen de Chaumont (en Vexin) qui notifie qu'Aymar de Bosco a donné à la Milice du Temple tout le fief que Simon Faber tenait de lui à Ivry, à savoir ses maisons avec leurs dépendances et quatre pièces de terre. C'est toutefois la lignée des seigneurs de « Triegnel », ou Treigny, qui a le plus nettement contribué à la mise en place du domaine de la commanderie.

En 1227, Enguerrand de Treigny et son épouse cèdent aux Templiers de Paris leur bois appelé Bois-des-Loges, près de Villeneuve.

Ils manifestent de nouveau leur générosité en abandonnant au Temple une pièce de terre située sous Flocourt, entre Ivry et Villeneuve, en 1230.

Deux ans plus tard, Simon de Treigny et Renaud du Bois confirment l'achat par les frères d'une autre parcelle de terre, proche cette fois des fossés d'Yvry.

En 1234 c'est Enguerrand de Treigny, chevalier, qui approuve à son tour l'acquisition, moyennant 16 livres parisis, d'un arpent et demi de pré.

En février 1246 Pierre de Treigny, également chevalier, fait savoir qu'avec l'accord de

Marie, son épouse, il a donné aux Templiers d'Ivry, en pure et perpétuelle aumône, tout le droit qu'il avait sur quatre arpents de terre sis à « Marivas », à l'exception du champart des deux arpents qui mouvaient directement de lui.

En 1250, Enguerrand de Treigny et Odeline, son épouse, font don aux Templiers du pain qu'ils prenaient sur trois fournées cuites au four de la commanderie et de 21 deniers de cens qu'ils percevaient sur une pièce de terre et sur une vigne. Cette donation est confirmée en janvier 1251, devant l'official de Rouen.

Enfin, en août 1257, à Pontoise, devant la cour de l'archevêque de Rouen Eudes Rigaud, Pierre de Treigny et Pierre de Marly ainsi que leurs épouses, reconnaissent avoir quitté et cédé au précepteur et aux frères de la milice du Temple à Paris, ce qu'ils possédaient sur 12 arpents de terre arable situés à Ivry, dont 7 le long des vignes des dits Templiers et les 5 autres sur le chemin de Hénonville.

Ici comme partout ailleurs, les Templiers s'efforcèrent de rassembler leurs terres autant que faire se pouvait. Des lettres d'Enguerrand de Treigny, déjà citées, en témoignent. Par un acte souscrit en 1234, Hugues de Calciata et Widria, son épouse, reconnaissent devant ledit Enguerrand avoir vendu aux Templiers un demi-arpent de pré bordant un autre pré que ceux-ci avaient naguère acheté à Pierre La-dent. Il est évident que la vente consentie par Hugues a été, sinon forcée, du moins sollicitée par le Temple.

Le nom de Pierre Ladent revient plusieurs fois dans la documentation, à l'occasion de dons de rentes et de terres.

En 1258, par exemple, Pierre et Philippe de Bosco, écuyers, amortissent moyennant 19 livres parisis le don de 31 sous et 6 mines d'avoine de rente, à prendre sur des vignes, que Pierre Ladent, « defunctus » et Agnès, sa femme, avaient consenti aux Templiers, « tenendam et habendam ... in manu mortua. »

La même année Arnoul, dit Ballus et Pierre, dit Josse, également écuyers, amortissent à leur tour, moyennant 8 livres parisis, le don de deux pièces de terre que Pierre Ladent et Agnès, son épouse, avaient accordé aux Templiers.

En 1260, Ballus et Josse vendent à ces mêmes Templiers le champart qu'ils possédaient sur les deux parcelles.

Notons enfin que l'Ordre a cherché à acquérir, coûte que coûte, le bois du Chesnay qui s'étendait jadis à proximité du Grand-Alléré. C'est ainsi qu'en 1255 les frères d'Ivry achètent à Philippe de Us, écuyer, 5 arpents dans ce bois, au prix de 35 livres parisis.

En janvier 1261, un autre écuyer, Raoul d'Alléré, « de Alerio », leur vend 11 arpents de ce même bois.

A la fin de cette année 1261, c'est un personnage déjà connu et dont il serait intéressant

de mieux définir les rapports qu'il entretenait avec le Temple, l'écuyer Pierre Josse, qui cède à celui-ci 7 autres arpents au même endroit, contre 30 livres parisis.

C'est donc vraisemblablement plus de 100 livres que les Templiers ont déboursées pour obtenir la propriété de 23 arpents de parcelle boisée, une douzaine d'hectares environ.

Le domaine du Temple dans la seconde moitié du XIIIe siècle

Nous pouvons résumer ainsi les informations que nous possédons. Dès les premières années du XIIIe siècle, les Templiers commencèrent à acquérir des biens fonciers dans la paroisse d'Ivry. La mise en place du domaine n'était pas achevée lorsqu'ils y installèrent un établissement de leur Ordre, avant le milieu du siècle. Les propriétés templières se situaient au voisinage immédiat de leur maison, mais aussi au nord-est, vers Marivault, au sud-est vers Hénonville, au sud vers Alléré et, au-delà des limites de la paroisse, à Villeneuve-Saint-Melon, Ibouvillers, Lormaison, Berville, Hénonville, Neuville-Bosc. On sait par des documents postérieurs que leur domaine d'Ivry s'étendait à lui seul, sur plus de 500 arpents, entre 250 et 260 hectares (cf. infra « L'étendue et la composition du domaine »). Il convient de remarquer que c'est essentiellement par des achats qu'ils le constituèrent.

Il faut noter enfin que ce terroir était, en partie, le résultat de défrichements, comme l'avait été quelques décennies auparavant le finage de Villeneuve-le-Roi, la paroisse limitrophe à l'est, fondée par contrat de parcage passé entre le chapitre Saint-Mellon de Pontoise et le roi Philippe-Auguste. On constate aujourd'hui, si l'on excepte quelques boqueteaux sans importance relégués en limite de commune, que seul subsiste à Ivry le Bois de la Gloriette, lui aussi excentrique.

Sources: Michel Miguet, Les Templiers et Hospitaliers en Normandie. Edition du CTHS, 1995.

Procès-verbal de la visite prieurale de 1457

Ivry-le-Temple, chef de commanderie.

Après la réception desdites lettres le lundi XXVe jour d'avril nous partîmes de Paris et allâmes à Ivry le Temple au gîte. Et le mardi XXVIe nous allâmes à visiter ledit hostel. Et premièrement oudit hostel a une très belle chapelle vaultee et ou pourprîs d'icelle XIII fourmes de voerrières belles et riches et il faut besoignier en plusieurs lieux. Il y a un calice de peaultre, une chasuble, aube et amict, estole et fanon et trois nappes d'autel, deux buyrettes d'estain et un estuy garny de corporaux, quatre colombes de cuivre servans à l'autel et une croix à façon de Limogez; et la couverture de ladite chappelle bien retenue et en estat. En ladite chappelle n'a aucun livre que le

commandeur n'aist emprunté. Il nous a dit qu'il y a ung calice d'argent blanc en son hostel a Compiegne, qui est de la chappelle d'Ivry et l'y a porté pour le mieulx garder. Ladite chappelle est desservie par ung chappellain seculier, bien et deuement, de trois messees la sepmainne et luminaire assez souffisant.

Près de ladite chappelle a trois grans corps de maisons tous entretenans, dont l'un est vaulté et sont assez souffisamment retenus de couverture de tieule et y fault reprendre plusieurs pilliers.

Il y a oudit hostel une grant granche en laquelle a X arches de pierre de taille de chascun costé, couverte de tieule excepté environ 1 quartié des ensaintes qui est couvert de chaume assez en souffisant estat de couverture et est nécessité de oster les herbes des pilliers de par dehors et les restablîr de massonnerie.

Item, unes estables de six espaces dont une partie est couverte de chaume et l'autre de tieule assez en souffisant estat de couverture et y fault faire environ trois ou quatre toises de mur et en a marchandé le commandeur de les faire.

Item, empres lesdites estables a une grande maison a arches de pierre sans enchaines qui servoit anciennement pour granche qui est partie, couverte de chaume et l'autre partie de tieule, qui sert a present pour establez et fault tout le comble faire de neufs.

Item, la porte dudit hostel a mestier d'estre recouverte tout de neufs et de refaire un petit pignon de pierre du costé de la granche.

Item, environ la court de l'ostel a plusieurs masurez ou souloit avoir maisons et plusieurs grans edifices qui sont en ruyne de longtemps.

Item, avons esté informés et l'avons veu a l'oel que le commandeur qui est a present a fait plusieurs reparacions parmi ledit hostel, tant de maçonnerie comme de couverture, tant et si largement qui luy a esté possible, qui monte grant somme de deniers et avons sceu le petit estat en quoy estoit ledit hostel quant il y vint commandeur car il n'y avoit demouré personne de XVI a XVIII ans par devant.

Item, appartient audit hostel toute justice, haulte, moyenne et basse, bien gardee et sans procès et voyerrez en plusieurs lieux en ladite ville.

Item, souloit avoir de quatre a V arpens de vigne a l'ostel qui sont de longtemps en hayes et en buissons.

Item, appartient audit hostel IIc arpens de terrez laborables, ou environ et XII arpens de prez, ou environ, qui sont baillees au censier avec lesdites terres a IX ans et IX despeulles pour le pris et somme de XL escus d'or par chascun an, dont il a encorez a recueillir trois despeulles.

Item, appartient audit hostel LX arpens de bois, ou environ, en plusieurs piecez, francs de gruerie.

Item, le commandeur nous a monsté ung registre fait du temps de feu frere Guillaume de Munte, jadis commandeur d'Ivry et n'an a point d'autre et n'an a peu encorez faire d'autre pour ce que les choses sont a non valoir; et ung autre fait du temps que frere Thomas de Lewaile estoit demourant audit Ivry; et au regart des Chartres et lettres appartenans a ladite commanderie, elles sont a Paris a Saint Jehan de l'Ospital; et sont les cens de tres petite valeur. Nous avons esté informé par anciens que on a point acoustumé de faire aumosne oudit hostel, sinon au plaisir des commandeurs. De la vie et conversacion du commandeur, lequel fait de present sa demeure a Compiègne, avons esté deuement informé qu'il est de bon gouvernement et de belle vie et honnesté. Et nous a dit que afin qu'il puisse mieulx remedier aux nécessitez, de sa commanderie et grans reparacions qu'il y convient encorez faire, a intencion de venir sur lieu demourer (*) la ferme du fermier qui est a present finie et acomplie.

Item, appartient a ladite commanderie ung membre nommé le Temple de Ville neufve et n'est memoire d'omme qui le veist onques autre et n'y a que hayes et buissons. Au regart de l'estat de l'ostel nous avons sceu, tant par le commandeur que par les habitans de la ville, que ledit commandeur n'y trouva riens et que tout fut perdu durant les guerrez.

* Le texte est lacunaire à cet endroit.

Sources: Archives nationales, S 5558, folio 116 v^o 117 v^o.

Maison du Temple d'Ivry-le-Temple

Département: Oise, Arrondissement: Beauvais, Canton: Méru - 60

La maison du Temple d'Ivry-le-Temple ou d'Ivry-en-Vexin, suivant les termes mêmes du

Procès « domus de Yvriaco, in Veuquesino Parisiensi », était située dans le diocèse de Rouen; elle eut pour dernier précepteur frère Jean le Duc, de Taverny, âgé de cinquante ans environ, en 1307, et depuis vingt-huit ans dans l'Ordre ([1. Layettes du trésor des chartes, t. I, n° 838](#))

Procès des Templiers tome II, page 321

Item frater Guillelmus de Yvriaco frater serviens, fut receptus apud Yvriacum in Veuquecinio, per fratrem Ymbertum thesaurarium tunc Parisius.

Jean, dans son interrogatoire, ne dit pas depuis combien de temps il était à Ivry (aucun, d'ailleurs, des Templiers interrogés ne nous a renseigné à ce sujet), mais on peut affirmer qu'il y était en 1304, car un autre précepteur qui avait revêtu l'habit du Temple à cette époque en la maison de **Messelan**, le cite parmi les Templiers présents ([2. Boutaric, Actes du Parlement de Paris, n° 4379 et 6632](#))

Procès des Templiers tome II, page 328

Item frater Nicolaus de Puteolis prope Luparam Parisiensis diocesis, custos domus de Messelent, etatis quinquaginta annorum vel circa, eodem modo juratus et interrogatus, dixit per juramentum suum quod bene sunt viginti tres anni vel circa elapsi quod fuit receptus in domo de Yvriaco in Veuquesino Parisiensi, per fratrem Johannem de Turno tunc temporis thesaurarium Templi Parisiensis, presentibus fratre Roberto de Plesseyo et quatuor aliis qui jam sunt mortui.

Procès des Templiers tome II, page 336

Item anno, indicione, pontificatu, anno et die predictis, frater Johannes de Amblanvilla preceptor de Puteolis, quinquagenarius vel circa, eodem modo constitutus, juratus et interrogatus, dixit per juramentum suum quod bene sunt tres anni vel circa elapsi quod fuit receptus in grangia de Messelent, per fratrem Hugonem de Paraudo visitatorem Francie, presentibus fratre Johanne preceptore de Yvriaco in Weuquesino, et fratre Petro morante apud Barne.

Opérations financières des Templiers par Léopold Delisle

Le Journal du trésor du Temple nous donne le nom du prédécesseur de Jean le Duc, frère Pierre d'Ivry:

22 avril 1295 « De preceptore Yvriaci, pro lanis de Bosco scutorum, 66 livres 6 sols, super preceptorem Latigniacci sicci... »

24 novembre 1295 « De domina de Fraxinis, per fratrem Petrum de Yvriaco, preceptorem »

7 mai 1296 « De Petro de Sancto-Crispino per preceptorem Yvriaci... » ... « De domina Agnete de Meruaco, per preceptorem Yvriaci, fratrem Petrum »

Notons encore à propos d'Ivry-le-Temple que les trois derniers trésoriers du Temple de Paris paraissent y être venus: un sergent du Temple, sexagénaire lors de son arrestation, dit, en effet, avoir été reçu à Ivry, en l'an 1267 environ, par Humbert alors trésorier de Paris; un autre, gardien de la maison de Messelan, et de dix ans moins âgé, l'avait été, vers 1284, par Jean I de Tour; enfin, Jean II de Tour, dernier trésorier, était venu recevoir, en 1304, en la chapelle de la maison d'Ivry, un sergent du Beauvaisis.

Précepteurs d'Ivry-Le-Temple

1295-1296, frère Pierre d'Ivry;

Vers 1304-1307, frère Jean le Duc.

Sources: Revue de L'Orient Latin, Maison du Temple en Orient et en France, par Trudon des Ormes, tome VII - 1899 Paris, pages 268 et 269.

Echange entre Les Templiers et l'abbaye de la Trinité

Approbation donnée par le maître général de l'ordre de la Trinité à l'échange fait entre les frères du Fay et les Templiers à Ivry.

Septembre 1300

Omnibus hec visuris, frater Petrus, major minister tocius ordinis Sancte Trinitatis et Redempcionis captivorum, eternam in Domino salutem.

Cum permutacio sive excambium sit factum inter ministrum et fratres nostri ordinis de Fayaco, Rothomagensis dyocesis, ex una parte, et preceptorem et fratres ordinis milicie Templi de Yvriaco, in Vulgassino Francie, ex altera, secundum tenorem et formam que continentur in presentibus litteris hiis annexis, notum sit omnibus quod nos dictam permutacionem sive excambium volumus, laudamus, ratificamus, approbamus, et tenore presencium anexarum presentibus sigill oministri domus predicte sigillatis, auctoritate nostra ordinaria confirmamus.

In cujus rei testimonium, sigillum nostrum quo solo utimur presentibus duximus apponendum.

Datum anno Domini M° CCC°, mense septembris.

Archives Nationales, S 4991, n° 3.

Sources: Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, page 446, tome XIV.

*Beauvais 1889 - **Bnf***

Top

Lagny-le-Sec (60)

Maison du Temple de Lagny le Sec

Département: Oise, Arrondissement: Senlis, Canton: Nanteuil-le-Haudouin - 60



Localisation: Maison du Temple de Lagny le Sec

Un siècle et demi plus tard la terre de Lagny devint la propriété des Chevaliers du Temple, et le commandeur de l'ordre, André de Coleurs, en 1210, reconnaît par acte solennel les différentes redevances de la commanderie de Lagny au prieuré de Saint-Christophe. Il n'est pas sans intérêt de les énumérer ici, et nous aurons plusieurs fois à nous en occuper dans la suite de cette étude.

La commanderie s'engageait à payer tous les ans, pendant l'octave de la Purification:

- 50 muids de bon grain, mesure de Dammartin, moitié blé, moitié avoine, pour la terre de Lagny;
- 8 muids, moitié blé moitié avoine, mesure de Gandelus, pour la terre de Reuil (Radolium) ou Villers près Gaudelus;
- 20 muids, mesure de Troan, pour la terre de Troan;
- 5 muids, mesure de Troyes, pour la chapelle Galon, moitié seigle, moitié avoine;
- 7 muids, pour Homeriacum, moitié blé, moitié orge et avoine, mesure de Dun (Dugnum).

Cette même charte fut vidimée et approuvée par frère Ponce d'Ambon, commandeur

des Templiers, et par Hobert, évêque de Nevers, en 1243. *GUIBERT*.

Ici, nous retrouvons encore le prieur aux prises avec les chevaliers de Saint-Jean, à propos des revenus des commanderies de Lagny-le-Sec et de Senlis. Mais, cette fois, la lutte fut plus sérieuse, et les chevaliers allèrent jusqu'à renier leur dette, et prétendre que jamais elle n'avait été légitime. En 1539, Antoine avait obtenu du lieutenant-général du bailli une sentence condamnant le commandeur Jacques d'Apremont à lui payer les 50 muids de grain de revenu ordinaire, plus 34 ou 40 autres pour les arrérages échus. Après maintes sentences rendues dans cette cause par les lieutenants du bailli, et acceptées des deux parties, le Grand-Maître et l'Ordre tout entier prirent fait et cause pour le commandeur, et se portèrent opposants à leur exécution.

Le dernier accommodement signé par Balthazar n'était pas valable, disaient-ils, car n'avait pas été ratifié par l'Ordre; ensuite, Lagny-le-Sec et le Plessis ne pouvaient guère donner au plus haut que 8 ou 10 muids de grain de dime; il vaudrait donc bien mieux pour la commanderie en faire l'abandon que de payer à Saint-Christophe 50 muids, ce qui serait la ruine de cette maison. Ensuite, reprenant les choses à l'origine, ils prétendaient que jamais le prieuré n'avait eu de droit légitime sur ces dîmes, depuis que la terre de Lagny était passée des chevaliers du Temple à ceux de Saint-Jean. En effet, quand le prieuré de la Charité-sur-Loire, alors chargé de dettes et rongé par l'usure, vendit pour une grosse somme d'argent les dîmes de Lagny aux Templiers, n'était nullement question de redevances en grain; mais, par suite des embarras pécuniaires de l'Ordre, l'année suivante, André de Coleurs, commandeur de Lagny, consentit, de sa propre autorité, et sans ratification du Grand-Maître ni de son conseil, à payer cette redevance de 50 muids de grain. Il avait d'ailleurs obtenu en échange quelques autres dîmes, comme celles de Villiers, près Gandelus, dont pourtant les moines de Saint-Christophe ne se dessaisirent jamais; de fait, rien n'avait été payé jusqu'en 1458, sous Jean Le Roy; par conséquent, le contrat était nul de plein droit. Et si les commandeurs Jean Le Roy, Geoffroy Le Cousturier, Estienne Bernard et Balthazar d'Apremont avaient consenti à des accommodements, à diverses époques, jamais l'approbation de l'Ordre n'était venu donner force à ces arrangements conclus entre particuliers.

Le roi, par lettres royaux du 11 août 1543, accorda aux chevaliers licence de délaisser entièrement les dîmes au prieuré de Saint-Christophe, et renvoya le tout au Parlement.

André Tiracqueau et Adrien du Drac, conseillers au Parlement, furent chargés d'examiner l'affaire, et les faits ne conclurent pas en faveur des chevaliers. Le 20

novembre suivant, en effet, le Parlement, sur le rapport des conseillers, confirma la sentence du bailliage de Senlis, du 11 mars 1541, qui autorisait Antoine Patent à percevoir muids de grain sur la commanderie de Lagny, comme partie des 50 muids en question. Nouvel appel de Jacques d'Apremont; mais il fut mis à néant comme les autres, l'arrêt du Parlement maintenu, et le prieuré triompha une fois encore des chevaliers de Saint-Jean.

Histoire du prieuré Saint-Christophe, par l'abbé Vattier. Comité archéologique de Senlis. Année 1868. Senlis M. DCC. LX. IX.

Olim 180

Senlis, 1175. - Arrêt de la cour du roi. Louis-le-Jeune fait connaitre que Guillaume de Mello et ses parçonniers,« partiarri » (coseigneurs, copropriétaires) de la terre de Dammartin, prétendaient avoir droit de gîte (gistem) à Lagny-le-Sec (Laniacum Siccum); mais que, en présence du Roi et de ses Barons, les parties assignées ayant été entendues devant la cour royale siégeant à Senlis, Guillaume de Mello fut débouté de ses prétentions.

« Lagny-le-Sec, heureusement pour ses habitants, appartenait alors à la puissante abbaye de Saint-Denis. »

« Le sceau orbiculaire qui accompagne cette charte est en cire verte, et représente le roi assis sur son trône: LVDOVICVS DI (pour DEI) GRATIA FRANCORUM REX. »

Sources: Les Olim ou registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de Saint-Louis, Philippe le Hardi, Philippe Le Bel, Louis le Hutin, et Philippe le Long, Volume 1, années 1254 à 1273. Par Arthur Auguste Beugnot. Paris Imprimerie Royale M. DCCC. XXXIX

Lagny-le-Sec et le Procès des Templiers

La maison du Temple de Lagny-le-Sec au diocèse de Meaux, fut certainement l'une des plus importantes des environs de Paris, et le centre d'une petite baillie du Temple, comprise dans celle plus considérable de Brie.

Le précepteur de Lagny-le-Sec vers 1277 était frère Herbert d'Ivry, ainsi nommé, sans doute, à cause de la maison du Temple de ce nom, et que nous avons cité parmi les Templiers assistant à une réception à Choisy-le-Temple (77).

Vers la même époque, une réception fut faite, en la maison qui nous occupe, par le frère Nicolas le Flameng, qui fut lieutenant du trésorier du Temple de Paris et précepteur de cette maison de Lagny.

Sans doute Nicolas était-il déjà précepteur à la date que nous indiquons; il l'était en tous

les cas vers 1285, alors qu'il alla faire une réception au Temple de Laigneville (60) sur l'ordre de Jean 1er de Tour.

Procès des Templiers, tome II, page 332

receptus per fratrem Johannem de Turno thesaurarium quondam dicti Templi, requisitus per suum juramentum ad sancta Dei Evangelia corporaliter ab eo tacta prestitum, quod deponeret meram et puram veritatem sine aliqua falsitate in causa fidei de se et de aliis, que dictus inquisitor duxerit requirenda, et primo requisitus de loco in quo fuit receptus, dixit per juramentum suum quod apud Latigniacum Siccum, et sunt sex anni elapsi postquam fuit receptus, et stetit in dicto ordine.

Procès des Templiers, tome II, page 338

Item anno, indicione, pontificatu, anno et die quibus supra, frater Petrus de Villari Ade, etatis quadraginta quinque annorumvel circa, preceptor domus de Oratorio super Autonem, eodem modo constitutus, juratus et interrogatus, dixit per juramentum suum quod fuit receptus in domo de Laignevilla in Belvacinio, per fratrem Nicolaum preceptorem de Latigniaco Sicco de mandato defuncti fratris Johannis de Turno, bene sunt viginti duo anni elapsi vel circa, presentibus fratre Johanni de Laignevilla presbitero, et aliis dicti ordinis qui sunt mortui.

C'est encore sur l'ordre du trésorier de Paris que Jean de Saint-Leu (95), le dernier précepteur du Temple de Soisy près Taverny (95), avait été reçu vers l'an 1287 à Lagny-le-Sec.

Procès des Templiers, tome II, p. 287

Item anno, indicione, mense, die, pontificatu et anno predictis, in predicti inquisitoris, nostrum notariorum et testium infrascriptorum presencia personaliter constitutus frater Johannes de Sancto Lupo magister domus de Soisiaco juxta Taverniacum, quinquaginta annorum vel circa, ut dicebat, eodem modo juratus dicere de se et aliis in causa fidei puram et integram veritatem, et interrogatus de tempore et modo receptionis sue in ordine Templariorum, dixit per juramentum suum quod viginti anni sunt elapsi quod receptus fuit apud Latigniacum Siccum, per quemdam fratrem dicti ordinis qui vocabatur frater Nicolaus Flamingus, et fuit receptus de mandato fratris Johannis de Turno tunc thesaurarii Parisius, presentibus tunc fratribus Radulpho de Hardeviller, et fratre Deodato, et quibusdam aliis fratribus dicti ordinis, de quorum nominibus non recordatur, et fuit cum eo receptus frater Johannes de Bafemont.

Nicolas « frater Nicolas Flamengi tunc preceptor de Latigniaco sicco » n'était donc pas

seulement précepteur d'une maison du Temple, il était aussi lieutenant du trésorier de Paris, et il n'est même souvent désigné que par cette seconde fonction.

Procès des Templiers, tome I, page 422

Interrogatus ubi, per quem, qualiter et quando receptus fuerat, respondit se in magna capella Parisiensis domus Templi fuisse receptum, in vigilia Pasche, erunt viginti anni et ultra, ut sibi videtur, per fratrem Johannem de Turno, quondam thesaurarium tunc Templi Parisiensis, presentibus fratribus P. de Torta Villa levatore reddituum et censuum dicte domus Templi, Nicolao Flamengi tunc preceptore de Latigniaco Sico et aliis de quorum nominibus non recordatur, per hunc modum.

Ainsi un Templier nous apprend qu'il fut reçu en la chapelle du Temple de Lagny-le-Sec, au diocèse de Meaux, vers 1291, le mercredi des Cendres, par frère Nicolas le Flameng, lieutenant du trésorier, et en présence de frère Regnaud, prêtre chapelain de la maison.

Procès des Templiers, tome I, page 431

Lectis autem et diligenter expositis sibi omnibus et singulis articulis, respondit ad eos, et primo ad primos un, se nescire si in ordine servabantur contenta in dictis im articulis, quia non interfuerat recepcionibus aliorum, nisi recepcioni fratris Johannis de Buffoymont, quondam Parisiensis diocesis, qui fuit receptus, cum ipso teste, in capella domus Templi de Latigniaco Sicco Meldensis diocesis, in carniprivo instanti erunt XX anni vel circa, per fratrem Nicolaum Flamengi locumtenentem thesaurarii Parisiensis, presentibus fratribus Reginaido capellano ordinis in dicta domo, Deodato Raduifo de Ardivilier, et Nicolao de Puteolis servientibus, deffunctis, [...]

Ce prêtre habitait Lagny depuis l'année 1284 au moins, ayant assisté vers cette époque, et déjà comme chapelain de Lagny, à la réception faite à Fourches (77), de Guillaume d'Herblay, plus tard précepteur de Choisy.

Procès des Templiers, tome I, page 499

Deum et illa illicita que Ipse fecit in recepcione sua et credit quod propter confessiones aliorum et propter illa que audivit dici a fratribus ordinis, quod communiter reciperentur alii sicut ipse fuit receptus per fratrem Johannem de Turno quondam thesaurarium Parisiensem, in quadam die Veneris Intra tempus messium et vindemiarum erunt XXVII anni vel circa, in capella domus Templi de Furchis Senonensis diocesis, presentibus fratribus Raynaldo de Latigniaco Sicco presbytero, Petro de Cormeiis, Guillelmo Lotingi preceptore de Bello Visu, et Roberto Picardi preceptore dicte domus de Furchis servientibus, deffunctis,[...]

Nicolas et Regnaud se trouvent encore à Lagny en 1300 ou environ, une réception ayant été faite alors, en la chapelle de la maison, par le précepteur N. le Flameng, assisté de frère Regnaud, prêtre, et d'Arnoul, frère sergent clavaire.

Procès des Templiers, tome I, page 331

Et primo ad un primes ut sequitur videlicet se nescire an vera sint contenta in ipsis articulis Verumptamen quando ipse fuit receptus in ordine, in capella domus Templi, de Latigniaco Sico Meldensis diocesis, per fratrem Nicolaum Flamingi, preceptorem tunc dicti loci, in festo beate Marie de Augusto proximo lapso fuerunt circiter decem anni, presentibus fratribus Raynaudo presbitero, Arnulpho clavigero et Jobanne de Garrulis servientibus dicti loci, fui servatus iste modus.

En 1301, autre réception, mais par le trésorier de Paris; une autre, faite en 1303, a pour témoin frère Daniel de Paris, prêtre.

Procès des Templiers, tome I, page 628

Item, dixit se per eundem modum recepisse fratrem Guidonem de Latigniaco Sicco, in capella domus Templi de Latigniaco Sicco, circa mediam Quadragesimam instantem erunt circiter octo anni, presentibus fratribus Daniele de Parisius presbytero, P. de Sarcellis, teste supra examinato, Humberto de Cayneio, qui affugit quando alu capiebantur, vivis, ut credit, et Guillelmo Grant quondam; et quia dictus frater Guido amare Sevit quando precepit ei quod abnegaret Jhesum, dixit ei quod hoc oportebat eum facere, et quod non haberet pro maloquia hoc erat de punctis ordinis, et ipse idem fecerat; et si volebat, poterat de hoc confiteri et purgare conscienciam suam.

Procès des Templiers, tome II, page 332

receptus per fratrem Johannem de Turno thesaurarium quondam dicti Templi, requisitus per suum juramentum ad sancta Dei Evangelia corporaliter ab eo tacta prestitum, quod deponeret meram et puram veritatem sine aliqua falsitate in causa fidei de se et de aliis, que dictus inquisitor duxerit requirenda, et primo requisitus de loco in quo fuit receptus, dixit per juramentum suum quod apud Latigniacum Siccum, et sunt sex anni elapsi postquam fuit receptus, et stetit in dicto ordine.

En 1304, si ce n'est un peu avant, le précepteur n'est plus Nicolas le Flameng; c'est frère Raoul de Taverny que nous trouvons à une admission faite à Lagny-le-Sec par le précepteur de France, frère Gérard de Villiers, chevalier.

Le clavaire lui aussi est nouveau, et c'est le frère sergent Pierre de Sarcelles.

Procès des Templiers, tome I, pages 575, 577

Vidit eciam recipi fratrem Guilleimum de Gonessa Parisiensis diocesis, servientem, qui fuit missus tunc ultra mare, per fratrem Gerardum de Villaribus militem, tunc preceptorem Francie, circa instans festum nativitatis beati Joannis Baptiste erunt septem anni vel circa, in capella domus Templi de Latinhiaco Sicco Meldensis diocesis, presentibus fratribus Daniele de Parisius presbytero, Radulpho de Taverni tunc preceptore dicte domus, et Humberto de Gayneio Belvacensis diocesis, quos credit vivere, in quorum recepcionibus, vel post, nichil vidit nec scivit fieri illicitum.

A son tour, Raoul de Taverny dut procéder à une réception, en sa maison, dans les premiers mois de l'année 1306, en présence de frère Guillaume « d'Ormont », prêtre.

Procès des Templiers, tome II, page 114

Dixit nempe se fuisse, receptum, in hac media quadragesima fuerunt quinque anni in capella domus Templi de Latinihaco Sicco Meldensis diocesis, per fratrem Radulphum de Taverniaco preceptorein dicte domus, testem supra examinatum, presentibus, fratribus Guillelmo d'Ormont presbytere, Guillelmo de Crene, Guillelmo, de Sancto Dionisio, et Humberto Valhant qui affugit tenapore capcionis, de quorum vita vel morte non habet certitudinem[...]

Il est à noter cependant que, d'après une autre déposition, celle de l'économe « dispensator » du Temple d'Esquennoy (60), lequel fut reçu par Raoul de Gisy, à Lagny même, le précepteur de la maison aurait été alors un certain frère Hubert.

Procès des Templiers, tome II, page 415

Item frater Petrus de Laigneville dispensator domus des Quenoi, etatis XX annorum vel circa, juratus eodem modo de se et aliis in causa fidei dicere veritatem, et interrogatus de tempore et modo sue recepcionis, dixit per juramentum suum quod fuit receptus in domo de Latigniaco Sicco, in Quadragesima erunt duo anni, per fratrem R. de Gisi, presentibus fratre Huberto preceptore dicte domus, et fratre Nicolao de Salleville, et pluribus aliis de quorum nominibus non recolit.

Il y eut enfin des réceptions faites à Lagny-le-Sec, l'année même de la chute du Temple, tel ce prêtre qui fut reçu la semaine d'après les Cendres (1307), par frère Raoul de Gisy, receveur de Champagne pour le roi, assisté des frères Pierre de « Sivre », chevalier, et Pierre, chapelain

Procès des Templiers, tome II, page 323

Item frater Bernardus de Parisius presbyter dicti ordinis, etatis quinquaginta annorum, juratus eodem modo et requisitus de tempore et modo sue recepcionis, dixit per

juramentum suum quod fuit receptus apud Latigniacum Siccum, per fratrem Radulphum de Gisi dicti ordinis, receptorein Campanie, in septimana post Cineres erit annus, presentibus fratre Petro de Sivre milite dicti ordinis, et quodam capellano vocato fratre Petro.

Une autre réception, faite vers le même temps par Raoul, aurait eu lieu en présence du frère sergent Gui « Lescolhe », précepteur du Temple de la Sablonnière (02).

Procès des Templiers, tome II, page 29

Quia non viderat aliquem alium recipi in ordine, nec interfuerat capitulis eorum, nec steterat in ordine, nisi quasi per dimidium annum ante capcionem eorum nam fuerat receptus per fratrem Radulphum de Gisi, testem supra examinatum, de cujus parentela exstitit, in presenti Quadragesima sunt IIII anni, in capella domus Templi de Latinihaco Sicco Meldensis diocesis presentibus fratribus Guidone Lescolhe preceptore de Sabloneriis, Stephano de Sanci, Johanne Monachi, et dicte Tossariz servientibus, de quorum vita vel morte non habet certitudinem,[...]

Parmi ceux qui furent arrêtés en la maison de Lagny-le-Sec, on trouve un jeune chevalier du Temple qui, en octobre 1307, n'avait pas plus de seize ou dix-sept ans. Il avait été reçu à Paris, le mercredi des Cendres précédent, puis envoyé à Lagny.

Procès des Templiers, tome II, page 309

Item frater Petrus de Sivre filius domini Acherii de Sivre militis, etatis sexdecim vel XVII annorum, miles dicti ordinis, morans apud Latigniacum Siccum, juratus de seetaliis in causa fidei dicere veritatem, et interrogatus de tempore et modo sue recepcionis, dixit per juramentum suum quod receptus fuit Parisius, in die Cinerum erit annus, per fratrem Hugonem de Paraudo visitatorem Francie, in camera ipsius.

L'un de ceux qui habitaient aussi la maison, avait été reçu vers 1293, à Chevru.

Procès des Templiers, tome II, page 314

Item interrogatus de tempore et modo recepcionis sue, dixit per juramentum suum quod bene sunt quatuor decem anni vel circa quod fuit receptus apud Chevrutum im Bria juxta Coulommiers Senonensis diocesis, per fratrem Hugonem de Pruvino preceptorem de Bria, de mandato fratris Hugonis de Paraudo preceptorem tunc Francie, presente fratre Philippo de Haya et quodam alio fratre vocato Remigio, qui nunc moptur, ut credit, in domo Montis Suessionensis.

Un autre, Pariset de Bure, reçu en 1294, au Temple de Bonlieu (10), était frère berger à

Lagny-le-Sec.

Procès des Templiers, tome II, page 320

Item dicta die, scilicet Veneris ante festum Symonis et Jude, frater Parisetus de Bures Lingonensis diocesis, frater bergerius apud Latigniacum Siccum, etatis quadraginta quinque annorum vel circa, juratus eodem modo, et requisitus de tempore et modo suae receptionis, dixit per juramentum suum quod fuit receptus in domo Boni Loci Trecensis diocesis, per fratrem Ymbertum militem dicti ordinis, tresdecim anni sunt elapsi.

Un autre encore, frère Michel de Miannay, reçu au Temple du Mont-de-Soissons (02), était, lors de son arrestation, clavaire à Lagny.

Procès des Templiers, tome II, page 326

frater Michael de Sancto Mannyo Ambianensis diocesis, claviger in domo de Latigniaco Sicco, quinquagenarius vel circa, juratus ad sancta Dei Evangelia eidem preposita, et ab eo corporaliter tacta, dicere in causa fidei de se et de aliis personis sui ordinis plenam et integram veritatem, et interrogatus de tempore et modo receptionis sue, dixit per juramentum suum quod bene sunt XXIII anni vel circa elapsi, quod ipse fuit receptus in domo de Monte Suessionis, per fratrem Henricum de Villa Petrosa militem, magistrum ballivie Suessionensis, et fuerunt presentes in dicta receptione frater Arnulphus de Villa Saverii, frater Henri eus bergerius illius ordinis, et plures alii de quorum nominibus non recolit.

On trouve encore dans le Procès, à propos de cette maison du Temple de Lagny-le-Sec, deux ou trois passages qui demandent explication: ainsi, le nom d'une autre maison du Temple, celle de Beauvais-en-Gâtinais (77), est parfois réuni à celui de Lagny: « in domibus de Latigniaco Sicco et de Bello vissu in Gastinesio. »

Procès des Templiers, tome I, page 333

Item, ad XCVII-C respondit elemosinas et hospitalitatem convenienter factas fuisse in domibus de Latigniaco Sicco et de Bello Vissu in Gastinesio, in quibus extitit commoratus alia contenta in ipsis articulis negans.

Raoul de Gisy traduit, en novembre 1309, devant les enquêteurs, est qualifié de « preceptor de Belvicinis et de Latigniaco Sico et receptore pecunie regie in Campagnia »

Procès des Templiers, tome I, page 35

Et primo, cum fratre Radulpho de Gisiaco preceptore de Belvicinis et de Latigniaco Sico, et receptore peccunie regie in Campagnia; qui interrogatus primo per dictos dominos commissarios de causa adventus sui, et si volebat ordinem defendere supradictum,

respondit quod nichil volebat dicere pro dicto ordine, nec eum defendere, nec aliud dicere nisi ea que alias dixerat in confessione sua; sed venerat pro eo quod dominus episcopus Parisiensis dixit eis quod illi, qui vellent venire ad dominos commissarios, poterant venire, et pro eo quod volebat dictos dominos commissarios videre.

Or, nous supposons que les deux maisons en question étant les deux principales de la Brie, il pouvait être indifférent, pour désigner la baillie de Brie, de l'indiquer par les petites baillies du Temple, qui la composaient.

Ce même Raoul de Gisy est encore désigné, en deux autres passages du Procès, comme précepteur des baillies de Lagny-le-Sec et de Sommereux (60), en même temps que receveur de la Champagne: « preceptor balliarum de Latigniaco Sicco et de Somorens (sic).

Il y a là, sans doute, une erreur en ce qui concerna la seconde localité, qui était du diocèse d'Amiens.

Procès des Templiers, tome I, page 377

Eisdem die et loco, post examinacionem dicti fratris P. de Boscherres, fuerunt adducti ad presenciam eorundem dominorum commissariorum, pro testibus in isto negocio, fratres Guido Delphini miles Claramontensis, Addam de Valamanut olim preceptor de Hancuria, Humbertus de sancto Jorre preceptor ballive Garch., Gerardus de Causo miles Ruthenensis, preceptor ballive du Bastre, Petrus de Boneli miles Noviomensis, Hugo de Gamone miles Ruthenensis diocesium, Radulphus de Enesi quondam receptor Campanie, et preceptor balliarum de Latigniaco Sicco et de Somorens, et antequam jurarent, fuerunt protestati corani dictis dominis commissariis,[...]

Nous terminerons ces quelques notes sur la maison de Lagny-le-Sec, en disant qu'il en est fait mention à diverses reprises dans les comptes des années 1295 et 1296, publiés par M. Léopold Delisle:

Le 8 juin 1295 « de domino J. de Langneville, 54 livres 4 sous, super preceptorem Latigniaci Sici, in libro piloso;

Le 8 décembre 1295 « de domino J. de Leingnevilla, 100 livres super preceptorem Latigniaci Sicci »

Mémoire sur les opérations financières des Templiers, pages 172, 192, 204, 206.

Il est encore fait mention du Temple de Lagny-le-Sec dans un acte de l'an 1290. E. Boutaric, Actes du Parlement de Paris, n° 749.

précepteurs de Lagny-le-Sec

— Vers 1277, frère Herbert d'Ivry;

— Vers 1285-1300, frère Nicolas le Flameng, lieutenant du trésorier du Temple de Paris, au moins;

— Vers 1291; vers 1304-1306, frère Raoul de Taverny.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Notice sur le village de Lagny-le-Sec en 1660

Je précise que vue la date de ce document, le village et les personnes nommées ne sont plus de nos jours

Le **plan** ci-joint du village de Lagny-le-Sec (Latiniacum) composait la carte première d'un plan terrier de la Seigneurie de Lagny-le-Sec, dressé en 1660 pour les chevaliers du Temple qui possédaient cette seigneurie depuis 1209.

Dès l'an 1210 le commandeur de l'Ordre des Templiers, André de Colours, avait reconnu par acte solennel, les diverses redevances dues par la Maison du Temple de Lagny-le-Sec, au prieuré de Saint-Christophe.

La ferme de Lagny-le-Sec qui comprenait, avec de vastes bâtiments et une chapelle, des terres et prés d'une contenance de 217 hectares, a été démolie et vendue en détail en 1845 par M. Henri-Georges du Vergier, Marquis de La Roche-Jaquelin.

Ce dernier en avait hérité de son beau-père, M. Chartier, Baron de Coussay, qui l'avait acquise moyennant 845.000 francs au district de Crépy, le 17 floréal, an 3 (1794).

Les magnifiques boiseries que l'on a placées devant les tribunes de l'église actuelle de Lagny-le-Sec, viennent de la chapelle de la Commanderie.

Le **plan** de 1660 indique, outre la ferme de la Commanderie, une autre également détruite, et dénommée la Ferme du Bâtiment. Sur son emplacement se trouve la maison de campagne, bâtie en 1864 par M. Cartier-Bresson, et habitée aujourd'hui par M. Aronssohn.

La propriété agrandie et embellie par M. de Villers, neveu de feu M. le comte Alfred de

Longpérier-Grimoard, est dénommée au plan de 1660 Les Fosse, Ferme et Maison bourgeoise.

Il y a aussi la ferme des Corbies qui existe encore et est occupée actuellement par M. Frédéric Bataille.

Au bout de la propriété des Fosse, est indiquée la ferme du Grand Melun, appartenant également à M. de Villers et occupée actuellement par M. Gustave Dupille. A côté, longeant cette dernière ferme, se trouvait celle du Petit Melun, démolie maintenant et réunie au potager de M. de Longpérier-Grimoard.

L'entrée actuelle de Lagny-le-Sec sur la route de Paris à Maubeuge, passe maintenant entre ces deux dernières propriétés.

L'ancien tracé qui s'appelait rue de Melun, existe encore dans son entier et est l'emplacement de l'ancienne voie de Paris à Reims. Cette voie, en quittant l'ancien hameau d'Orcheux sur la commune d'Eve, traversait le terroir de Lagny-le-Sec, et coupait la route Nationale n° 2 de Paris à Maubeuge à l'endroit précis où se trouve aujourd'hui le pont du Marchais (Marchais, Marçais, Marquet, Marquats, forme picarde de Mercasius, marais). Le chemin longeait ensuite le fossé actuel se trouvant le long de la pièce du Parterre, réunie par M. de Villers, à son parc en 1883. Ensuite la voie passait ainsi qu'il est dit plus haut, entre les deux murs parallèles existant encore entre la propriété des Fosse et la ferme du Grand Melun.

Cette dernière partie qui a une longueur de cent cinquante mètres et une largeur moyenne de neuf mètres, est réunie à la ferme de Melun à laquelle elle sert de jardin d'hiver, et elle finit à la place où se trouve la mare dite de Melun.

De cette mare la voie allait passer dans le milieu du parc de M de Longpérier-Grimoard, qui est dénommé au plan, pour la partie à gauche du chemin, du côté de la route de Maubeuge: Fief de Long périers, et la partie à droite qui est maintenant réunie au parc, est dénommée le Verger de Longpérier. Au-dessus est indiqué le Pré René Adam.

Ensuite le chemin passait à l'endroit où se trouve actuellement le saut de loup, au Nord du parc de M de Longpérier-Grimoard.

Indépendamment de la Ferme de Lagny-le-Sec, les chevaliers de la Commanderie de

Saint-Jean de Senlis ont encore possédé sur la commune de Lagny-le-Sec, à l'extrémité Sud-Ouest, vers Rouvres, la Ferme de Chantemerle (ancienne possession des Templiers), appartenant maintenant à M. Boisseau, ainsi que le prouve la note suivante des Archives nationales:

Inventaire méthodique, 1871, page 570. Oise.

Commanderie de Lagny-le-Sec et Senlis.

(Ordres de Saint-Jean de Jérusalem et du Temple).

Titres de propriétés. S. 5172. 5175. 5266. Manuscrits 14. Manuscrits 875. 877.

- Aumont; Boran; Brasseuse; Chamicy, commune de Rully;
- Chantemerle commune de Lagny-le-Sec;
- Gouvieux, La Chapelle-en-Serval Lagny-le-Sec;
- Mont-l'Evêque;
- Morancy, commune de Baron;
- Oignes;
- Ognon;
- Plessis-Belleville;
- Pont-point, Précy, Rouvres, Rully;
- Senlis (rues du Beffroi, de la Boucherie, de la Coignée, de Paris, des Vignes, Clos de Beauvais, Clos Hérouart);
- Silly, Verneuil (Oise).
- Oissery, Saint-Pathus (Seine-et-Marne).

Terriers 1586 - 1667 S. 5856 - 5857.

Terriers de Saint-Jean de Senlis, 1667 - 1777 - S. 5858. 5860. 5862.

Terrier de Lagny-le-Sec 1741 - 1754 - S. 5859. 5861.

Arpentage et Terrier de Senlis. S. 5500.

Sources: Albert Melaye - Commanderie de Lagny-le-Sec, page XVI - Comptes-rendus et mémoires. Comité archéologique de Senlis (Senlis) 1862.

Sources: Bibliothèque Nationale [Gallica](#)

Olime 2683

Renonciation de Pierre « Acline » de Lagny-le-Sec (de Latiniaco-Sicco) à l'appel qu'il avait fait pour défaut de droit des Templiers, qui l'avaient arrêté sous l'accusation de meurtre. On lui fit grâce de l'amende, et il quitta la prison du Châtelet pour se remettre entre les mains des Templiers et être jugé par eux, à condition de n'être pas condamné à mort ou à la mutilation.

Olim, tome II, folio 84 r^o

L'an 1290. Philippe Le Bel.

Sources: *Les Olim ou registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de Saint-Louis, Philippe le Hardi, Philippe Le Bel, Louis le Hutin, et Philippe le Long, Volume 1, années 1254 à 1273. Par Arthur Auguste Beugnot. Paris Imprimerie Royale M. DCCC. XXXIX*

Olime 2713 D

Arrêt pour l'abbaye de Saint-Denis contre les Templiers de Lagny, reconnaissant à l'abbaye la saisine de la mainmorte d'une femme de corps nommée Marie « la Dragonne »

— Septembre 1290.

Expédition, Curtulaire blanc de Saint-Denis, tome I, page 819.

L'an 1290. Philippe Le Bel.

Sources: *Les Olim ou registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de Saint-Louis, Philippe le Hardi, Philippe Le Bel, Louis le Hutin, et Philippe le Long, Volume 1, années 1254 à 1273. Par Arthur Auguste Beugnot. Paris Imprimerie Royale M. DCCC. XXXIX*

Top

Laigneville (60)

Maison du Temple de Laigneville

Département: Oise, Arrondissement: Clermont, Canton: Liancourt - 60

Cette commanderie est une propriété privée, elle ne se visite que pour la journée du patrimoine



Localisation: Maison du Temple de Laigneville

Il y avait à Laigneville une petite commanderie du Temple qui, outre son chef-lieu, ne possédait qu'un seul membre. Pour en augmenter l'importance, les Hospitaliers jugèrent

à propos, au XVI^e siècle, d'y réunir les biens d'une ancienne maison qu'ils avaient dans la ville de Douai, appelée Maison de Saint-Sanson, et qui avait appartenu auparavant à la commanderie de Hautavesnes, puis à celle de Chevru en Brie.

Les titres qui nous sont restés sur la maison de Laigneville sont peu nombreux. Nous avons pourtant trouvé une charte au dos de laquelle on lit cette inscription: Vente de la terre et seigneurie de Laigneville. Ce sont des lettres du roi Philippe-Auguste du mois de février 1222, par lesquelles ce monarque confirme et amortit la cession faite aux frères de la chevalerie du Temple par Philippe de Fayel et Ansou son frère, tous deux chevaliers, de tout ce qu'ils possédaient à Laigneville, « apud Lengnevillam », d'une place, « plateam »

Et d'un cens de douze deniers à Mouchy, « apud Monci » *Département: Oise, Arrondissement: Clermont, Canton: Liancourt - 60*; ainsi que de tout ce qu'ils avaient dans le fief de Guiard de Croy.

A l'époque dont nous parlons, les Templiers possédaient déjà à Laigneville des biens qu'ils avaient achetés des religieux de la Charité-sur-Loire, ordre de Cluny. Leur prieur, nommé Gaudefroy, par ses lettres de l'année 1209, avait vendu aux chevaliers du Temple, pour le prix de huit mille livres, tout ce que le couvent possédait en terres, justice et seigneurie:

A Laigneville, « apud Lanevillam »

A **Lagny-le-Sec**, « Lanyacum Siccum » *Département: Oise, Arrondissement: Senlis, Canton: Nanteuil-le-Haudouin - 60*

A **Sennevières**, « Seneverias » *Département: Oise, Arrondissement: Senlis, Canton: Nanteuil-le-Haudouin, commune: Chèvreuille - 60*

A La Petite **Herrupe**, « Hurupam » *Département: Aisne, Arrondissement: Château-Thierry, Canton: Charly-sur-Marne, commune: Montreuil-aux-Lions - 02*

A **Villers**, près Gandelu, « Vilers prope Gandelus » (Probablement Hervilliers) *Département: Aisne, Arrondissement: Château-Thierry, Canton: Neuilly-Saint-Front, commune: Gandelu - 02*

A **Queudes**, « Cubitos » *Département: Marne, Arrondissement: Epernay, Canton: Sézanne - 51*

A **Trouan**, « Troan » *Département: Aube, Arrondissement: Troyes, Canton: Ramerupt - 10*

A **Chapelle-Vallon**, « Capellam Galonis » *Département: Aube, Arrondissement: Nogent-sur-Seine, Canton: Méry-sur-Seine - 10*

A **Belleville**, « Bellamvillam » *Département: Aube, Arrondissement: Nogent-sur-Seine,*

Canton: Méry-sur-Seine, commune: Prunay-Belleville - 10

A **Montbazin**, « Montem Roisin » *Département: Aisne, Arrondissement: Château-Thierry, Canton: Condé-en-Brie, commune: Courboin - 02*

A **Haulmé**, « Homiacum » *Département: Ardennes, Arrondissement: Charleville-Mézières, Canton: Monthermé - 08*

Au **Gué d'Heuillon**, « vadum Dalionis » *Département: Nièvre, Arrondissement: Nevers, Canton: Guérigny, commune: Saint-Martin-d'Heuille - 58*

A **Chevru**, « Chevrotum » *Département: Seine-et-Marne, Arrondissement: Provins, Canton: La Ferté-Gaucher - 77*

Cette cession comprenait les moulins:

Moulin de Passy, « molendina de Puiciaco », de Venizy, « de Venesiaco » *Département: Yonne, Arrondissement: Auxerre, Canton: Brienon-sur-Armançon - 89*

Moulin de Longwé, « de Longo vado » *Département: Ardennes, Arrondissement: Vouziers, Canton: Vouziers - 08*

Et tout ce que le prieuré de Saint-Julien de Sézanne *Département: Marne, Arrondissement: Epernay, Chef-lieu de Canton - 51* possédait dans la châellenie de Provins.

Avec la grange de **Pressigny**, « granchia de Pressigniac » , peut-être est-ce La Fontaine Pressigny, et la grange se trouvait-elle au lieu-dit Haut-du-Temple ? *Département: Seine-et-Marne, Arrondissement et canton: Provins, Commune: Beauchery-Saint-Martin - 77*

En 1235, un seigneur du nom d'Eudes Carpentier de Laigneville, préoccupé du salut de son âme, se voua pour sa vie, « se contulit ad mortem », à la maison de la chevalerie du Temple de Jérusalem, et à cette occasion déclara par des lettres données sous le sceau de l'official de Beauvais, du mois de novembre de la même année, faire, aumône à la maison du Temple de tous ses biens, même de ceux qu'il acquerrait par la suite, sans aucune réserve, sauf ce qui était nécessaire à sa subsistance et à son entretien. En retour de cette libéralité, les Templiers déclarèrent le recevoir en leur confraternité.

La maison de Laigneville était située dans la grande rue du village. Elle comprenait une chapelle dédiée à saint Georges, avec cour et un grand jardin; le tout clos de murs et aboutissant à la rue Leroy.

Devant l'hôtel de la commanderie se trouvait un grand enclos dans lequel il y avait un

pressoir banal, et à deux cents pas plus loin un moulin à eau pour moudre blé, établi sur la rivière de Brèche.

Le Commandeur était seigneur de Laigneville, et avait toute justice sur les hommes du lieu, qui étaient, en 1493, au nombre de vingt-cinq. « Audit Lagneville sur les hommes qui sont XXV hahitanz, la religion a toute juridicion et justice levée. » (Visite prieurale de 1495).

Le revenu du Temple de Laigneville était en 1495 de 84 livres 8 sols, en 1757 de 2575 livres, et en 1783 de 3500 livres, y compris le rapport du domaine d'Anchouarre, dont nous allons parler.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Maison du Temple de Laigneville et le Procès

A Laigneville comme à Neuilly, on constate la présence de Raoul de Gisy, précepteur du Temple en Brie, ainsi que celle du précepteur de Lagny-le-Sec; mais nous ne saurions dire s'ils y vinrent en voisins ou si l'autorité du précepteur de la Brie s'étendait jusque sur le Beauvaisis; car Raoul de Gisy, lorsqu'il comparut devant les enquêteurs, se dit précepteur de la maison du Temple de Lagny-le-Sec et de Sommereux et non pas de la Brie, comme il est dit dans le Journal du trésor du Temple.

Les deux derniers précepteurs ou commandeurs de Laigneville furent frère Jean de Laigneville, prêtre, d'abord chapelain de la maison et curé de la localité, et frère Elie de Jouarre, sergent.

Le premier, Jean de Laigneville, ainsi appelé du nom de la maison, était déjà prêtre du Temple à Laigneville vers 1285, au dire du précepteur d'Orrouy-sur-Authonne. Celui-ci se rappelait l'avoir vu lors de sa réception dans cette maison « in domo de Laignevilla in Belvacinio », par le précepteur de Lagny-le-Sec, sur l'ordre de Jean 1er de Tour.

« Procès des Templiers, tome II, page 338 »

Item anno, indicione, pontificatu, anno et die quibus supra, frater Petrus de Villari Ade, etatis quadraginta quinque annorum vel circa, preceptor domus de Oratorio super Autonem, eodem modo constitutus, juratus et interrogatus, dixit per juramentum suum quod fuit receptus in domo de Laignevilla in Belvacinio, per fratrem Nicolaum preceptorem de Latigniaco Sicco, de mandato defuncti fratris Johannis de Turno, bene sunt viginti duo anni elapsi vel circa, presentibus fratre Johanni de Laignevilla presbitero, et aliis dicti ordinis qui sunt mortui.

Dix ans après environ, Jean n'était encore que l'un des chapelains de la maison, l'autre étant frère Regnaud, et c'est encore le précepteur de Lagny, le même que précédemment, frère Nicolas, qui venait recevoir à Laigneville; c'est sans doute peu après que Jean de Laigneville fut à la fois chapelain et précepteur ou curé et précepteur du Temple de Laigneville, comme le dénomme un Templier qui se confessa à lui, en la maison du Temple de Lagny-le-Sec, en 1304.

« Procès des Templiers, tome II, page 415 »

Item frater Petrus de Laigneville dispensator domus des Quenoi, etatis XX annorum vel circa, juratus eodem modo de se et aliis in causa fidei dicere veritatem, et interrogatus de tempore et modo sue receptionis, dixit per juramentum suum quod fuit receptus in domo de Latigniaco Sicco, in Quadragesima erunt duo anni, per fratrem R. de Gisi, presentibus fratre Huberto preceptore dicte domus, et fratre Nicolao de Salleville, et pluribus aliis de quorum nominibus non recolit.

En cette même année 1304, Jean de Laigneville, précepteur, assistait, en la chapelle de sa maison, à la double réception par Raoul de Gisy, de Toussaint et de Jean de Gisy, prêtre; le clavaire de Laigneville était alors frère Gui de Belleville.

« Procès des Templiers, tome I, page 567 »

Scilicet quod ipse receptus fuerat, una cum fratre Tossanez de Lanhivilla Belvacensis diocesis, serviente, in capella domus Templi dicti loci de Lanhivilla, per fratrem Radulphum de Gisi, testem supra examinatum, receptorem tunc Campanie, circa instans festum nativitatis beati Johannis Baptiste erunt VII anni vel circa, presentibus fratribus Johanne de Lanhivilla presbytero, tunc preceptore dicte domus, Guidone de Bellavilla clavigero dicte domus, Bertrando de Vienesio milite, et Johanne de Furno, et Guillelmo de Puteolis servientibus, et Petro de Grimenilio presbytero, et Radulpho Godandi serviente, de quorum vita vel morte non habet certitudinem, in hunc modum.

Le dernier précepteur de la maison du Temple de Laigneville fut Elie de Jouarre, déjà nommé, frère sergent, et tout jeune encore lorsqu'il fut arrêté.

Précepteurs de Laigneville

Vers 1296-1304, frère Jean de Laigneville, prêtre;

en 1307, frère Elie de Jouarre, sergent.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France. La plupart de ces informations sortent des archives départementales, de la bibliothèque nationale et des textes rédigés par Michelet sur le Procès des Templiers.

Opérations financières de Laigneville

Jean de Laigneville nous paraît toutefois avoir eu la situation prépondérante dans la maison, dès 1296, d'après le Journal du trésor du Temple, déjà cité:

15 avril 1296. — Dominica III post Pascha. — Frater Renerus.

De domino J. de Lagneville, 63 livres, super preceptorem Latigniacy Sici, libro piloso.

De Gaufrido Coquatriz, 120 livres 100 sous tournois, in libro ad debetur, XCIII^o.

Summa: 160 livres. 60 sols.

Solvit in turre.

16 mai 1296. — Dies mercurii, xvn kal. junii. — Frater Renerus.

De domino Johanne de Loingnevilla, 25 livres, super preceptorem Latigniacy Sicci, in libro piloso, et per fratrem Bernardum de Bosco Scutorum, pro eodem domino Johanne, 45 livres 8 sols, super eundem.

De domino Matheo d'Euviller, per fratrem Bernardum, 100 sols, ad debemus Omnium Sanctorum XCV^o.

Sources: M. Léopold Delisle. Mémoire sur les opérations financières des Templiers. Mémoires de l'Institut de France.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Institut royal. Paris 1833

Commanderie de Laigneville - par les propriétaires

En 1209, les religieux de la Charité-sur-Loire, de l'ordre de Cluny, vendirent pour 10 000 livres tournois, aux chevaliers du Temple, leurs possessions de Laigneville et environs. Les nouveaux propriétaires firent édifier les constructions, car il semble qu'ils n'achetèrent que des biens non bâtis.

Ces templiers devaient relever, comme ceux de Neuilly, de la maison principale de Sommereux (canton de Grandvilliers), où il ne subsiste rien des anciennes constructions mis à part l'église.

Des seigneurs de la région firent des donations au nouvel établissement, et un arrêt du Parlement accorda, en 1282, le droit de haute justice au Commandeur, qui devint seigneur de Laigneville.

Cette commanderie est une propriété privée, elle ne se visite que pour la journée du patrimoine



Sources image: Jack Bocar - Portail de la Commanderie de Laigneville

Au cour des tragiques événements qui décimèrent les Templiers, on compte: Jean de Laigneville, Pierre de Laigneville, Frère Nicolas de Laigneville, Frère Nicolas de Sailleville. Frère Tossanes de Laigneville, les Frères Réginal et Jean (chapelains de la Commanderie de Laigneville).

Les chevaliers de Saint-Jean, devenus plus tard les chevaliers de Malte, s'installèrent à Laigneville.



Sources image: Jack Bocar - Croix du Temple de la commanderie de Laigneville

Les biens de la Commanderie englobaient déjà Sailleville et s'étendaient alors ou s'étendirent ultérieurement sur la paroisse et sur les Ageux, Aumont, Brenouille, Cauffry, Creil, Liancourt, Mello, Mogneville, Monchy, Montataire, Nogent, Rantigny, Saint-Vaast. Il s'y ajoutait un droit d'usage en forêt d'Halatte.

Un état dressé en 1495 indiquait que la maison comportait alors 25 religieux.

Au XVII^e siècle, ses dépendances groupaient 82 feux et un moulin sur la Brèche. Mais ce chiffre devait comprendre les maisons appartenant à d'autres paroisses, car en 1690 on indiquait seulement 29 habitations sur Laigneville.

Le 1371 à 1786, il y eut 25 commandeurs de l'ordre de Malte, dont 12 chevaliers et 13 religieux.

L'état des terres et propriétés rurales (le terrier) était autrefois dressé tous les 25 ans. Celui de 1729 donnait un détail des biens de la Commanderie. Ils étaient sensiblement les mêmes que ceux figurant à l'inventaire du 30 août 1793 qui relatait la saisie en vue de la vente des biens de l'Ordre de Malte.

L'établissement avait été dissout le 10 décembre 1792. Il fut vendu en novembre 1794. Il comprenait alors l'habitation du Commandeur la ferme (qui était la résidence des chevaliers), des terres situées dans la vallée et sur la colline et le moulin dit de la Commanderie. L'hôtel du Commandeur, avec jardin, parc et étang, était immédiatement au nord des bâtiments actuellement connus sous le nom de Commanderie, au centre de

l'agglomération. Cependant, pour certains auteurs, le bâtiments actuels auraient constitué l'habitation du Commandeur, avant d'être plus tard transformé en ferme.

L'inventaire préparé pour la mise en vente donne un détail complet des lieux, spécifiant que « l'hôtel seigneurial étant séant dans la grande rue, comportant un bâtiment à deux étages, une pièce de terre ayant deux rangées de poiriers au milieu de laquelle il passe une route pavée reliant l'habitation à la grande route de Paris à Amiens »

Dans le grand bâtiment de la ferme actuelle sont encore des treuils qui servaient jadis à monter les fardeaux dans les parties élevées de ces hautes constructions.

Ce bâtiment est divisé en neuf travées par huit contreforts qui montent aux deux-tiers de la hauteur de l'édifice. Chaque travée compte au rez-de-chaussée une arcade légèrement ogivale, surmontée d'une petite fenêtre également ogivale, trilobée et géminée, d'un profil simple et peu saillant. L'entrée se trouve à la cinquième travée; l'ensemble est plutôt lourd.



Sources image: Jack Bocar - Vestiges de la chapelle du Temple de Laigneville

Attenant au bâtiment, du côté sud, est une petite chapelle de trois travées, à absides rondes, avec « blason », « ayant une croix ancrée, issant d'un croissant et adrextée d'une étoile avec en chef une espèce de lambel »

Cette chapelle fut, pendant plus d'un siècle, utilisée pour le culte des habitants de la paroisse, à cause de l'éloignement de l'église paroissiale.

Un souterrain reliait la commanderie à l'église, située au bord du plateau, et directement au maître-autel.

Sources: Plaquette offerte par les propriétaires l'hors de l'ouverture au publique durant les Journées du Patrimoine.

Le vieux moulin d'Aigneville

Le moulin se trouvait sur la rivière de « Brêche », à deux cents pas du mur clôturant le parc du Commandeur. On y produisait de la farine.

L'établissement possédait aussi, sur le territoire de Laigneville, la ferme « d'Anchouarre », qui devait être peu importante. C'était un membre ou succursale de la Commanderie, laquelle en possédait un autre. au XVIe siècle: l'hôpital Saint-Samson à Douai (Nord).

La succursale « d'Anchouarre », dénommée ainsi « caseau », était tenue par un frère « caselier »

Les vignes s'étendaient sur 22 arpents environ, soit 6 hectares. Hais elles étaient en grande partie hors du territoire de Laigneville, lequel ne se prêtait guère à la culture.

Sources: Plaquette offerte par les propriétaires l'hors de l'ouverture au publique durant les Journées du Patrimoine.

Ferme du Temple Anchouarre

Sur le bord de la montagne de Laigneville, on voyait une maison, jadis nommée « la ferme d'Anchouarre », dont dépendait une centaine d'arpents de terre, situés aux triages d'Anchouarre, de Rébocart, de Landival et des Venelles, ainsi que plusieurs prés dans la rue Aveline. Cette ferme était une dépendance de la Maison de Laigneville.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Libermont (60)
Maison du Temple Le Bois près Libermont <i>Baillie de Vermandois, Libermont, Oise, arrondissement de Compiègne, canton de Guiscard - 60</i>



Localisation: Maison du Temple Le Bois près Libermont

Dans le procès des Templiers, il est parlé en quatre ou cinq endroits, d'une maison du Temple « de Bosco, Bosci » qu'il n'est pas possible de confondre avec celle de Bois d'Ecu, « de Bosco scutorum. »



Chapelle du Temple de Libermont - Sources: Fabrice Bluszez

D'autre part E. Mannier (E. Mannier, page 570) dit, sans plus de détails, qu'il y avait un établissement de Templiers au nord-est de Libermont; et en effet, sur les cartes de Cassini et de l'Etat-Major, nous avons trouvé entre Fréniches et Libermont, le bois de l'Hôpital. C'est là que se trouvait la commanderie du Temple, ou maison du Bois, près Fréniches, comme il est dit, dans le procès des Templiers.

Procès des Templiers, Tome II, page 353

Item frater Radulphus de Grandivillari Ambianensis diocesis, etatis triginta quatuor annorum vel circa, morans et curam gerens aratrorum in domo de Monte Suessionensi eodem modo constitutus, juratus et requisitus, dixit per juramentum suum quod in festo Nativitatis beate Marie ultimo preterito fuerunt decem anni vel circa, quod fuit receptus in domo de Bosco prope Frainices, per fratrem Garinum de Grandivillari magistrum ballivie Viromandensis, presentibus fratre Johanne de Crevecuer, fratre Petro preceptore, et fratre Petro socio dicte domus de Bosco...

Après la chute du Temple la maison du Bois devint la ferme de l'Hôpital, et les Hospitaliers l'affermèrent (1).

1 - Ainsi au mois de juin 1410, la maison du Bois, en Vermandois, fut donnée à bail à Aubert de Biencourt, écuyer

Bien entendu, cette commanderie avait sa chapelle, et l'abbé De Cagny (2) dit qu'on voyait encore il y a un siècle, dans la ferme de l'Hôpital, une vaste et antique chapelle, dite de Sainte-Madeleine, dans laquelle les Hospitaliers faisaient acquitter deux messes par semaine. On pouvait même, y lire cette inscription tumulaire: **Cy gist Robert Vingnon de Gohyencourt, chevalier, quand estre frère du Temple; qui trespassa le 13 avril, l'an de l'incarnation mil trois cents sept** (Peut-être Goyencourt, village près de Roye).

A quelle époque pouvait remonter la maison du Bois a Nous l'ignorons.

2 - L'Abbé De Cagny. - Histoire de l'arrondissement de Péronne, Tome II, page 675.



Chapelle du Temple de Libermont - Sources: Fabrice Bluszez

L'un des Templiers arrêtés en 1307, Raoul Moyset, qui se trouvait demeurer, avant son arrestation, en la maison du Catelet, avait été reçu dans la maison du Bois, vers l'an 1262, par le frère Daniel Briton (Breton), prêtre de l'Ordre. Un autre Raoul, de Grandvilliers, frère sergergent avait été reçu en cette même maison, par Guérin de Grandvilliers, précepteur de Vermandois, en présence de Pierre, précepteur du Bois, au mois de Septembre de l'année 1297 ou environ.

Procès des Templiers Tome II, page 409

Item anrio, indiciohe, pontificatu et die predictis, in presencia dicti commissarii, nostrum notariorum et testium infrascriptorum, constitutus, juratus et requisitus eodem modo, frater Radulphus Moyset dicti ordinis Templi, etatis sexaginta quinque annorum vel circa, morans in domo de Castellario juxta Peronam, dixit per juramentum suum quod bene sunt quadraginta quinque anni vel circa elapsi quod ipse fuit receptus in domo de Bosco ballivie Viromandie, per fratrem Daniele Britonem presbyterum dicti ordinis, et quod...

Bertrand de Sommereux, fut reçu frère du Temple dans la chapelle de la maison du Bois, le jour des Rameaux de l'année 1301 environ, par un chevalier du Temple, Michel, et en présence du frère Pierre de Fréniches, prêtre...

Procès des Templiers, Tomr II, page 59

Marcii, fuit adductus ad presenciam eorundem dominorum commissariorum et domini Mathei, in domo predicta fratrum Minorum, Bertrandus de Somoreris Ambianensis diocesis, testis suprajuratus, ut deponeret dictum suum quadraginta quinque annorum vel circa, non defferens mantellum ordinis, quia voluntarie ipsum dimiserat et radi fecerat sibi barbam, cum quo inquisitum fuerat, absolutus et reconciliatus per dominum archiepiscopum Remensem in concilio Remensi.



Chapelle du Temple de Libermont - Sources: Fabrice Bluszez

Enfin Pierre de Bouillancourt, qui était « claviger » de cette commanderie en 1307, ne faisait partie de l'ordre du Temple, que depuis deux ans à peine.

Procès des Templiers, tome II, page 368

Post hec, die Sabati sequenti, que fuit VIII dicti mensis Januarii, convenerunt dicti domini commissarii in domo predicta, et fuerunt adducti ad presenciam eorumdem pro testibus infrascripti fratres dicti ordinis, videlicet fratres Johannes de Boilhencort, et Petrus de Bolhencourt Noviomensis, et Petrus Boucheures Ambianensis diocesum, servientes, qui juraverunt, tactis sacrosanctis Evangeliiis, dicere in negocio isto totam, plenam et meram veritatem, secundum formam juramenti aliorum testium superius registratam, eis vulgarizatam et expositam.



Chapelle du Temple de Libermont - Sources: Fabrice Bluszez

D'après Mannier E. Mannier, page 570, le domaine de cette ancienne maison du Temple, se composait, au siècle dernier, d'une ferme avec 200 journaux de terre arable et plus de 500 arpents de bois (3). Il y avait dans l'enclos de la ferme, une chapelle dédiée à la Vierge (et d'après De Cagny à Sainte-Madeleine), laquelle servait (en 1833) de grange, et qui pouvait bien remonter aux débuts du XIII^e siècle. D'après la description de Mannier: « C'était une construction solide, de l'époque du gothique aux rosaces, mais sans ornements (4). »

3 - D'après le bail (juin 1410) que nous avons cité plus haut, il y avait dans l'enclos de la maison, un moulin à vent. - Les dîmes du village de Libermont devait appartenir aux Templiers.

4 - Nous ne savons à quel saint était vouée cette humble chapelle. Est-ce à Sainte Madeleine, ou à Notre Dame ou encore à Saint Jean, comme nous le dit la visite prieurale faite en 1495: « le Bos en Vermendoys au quel a chappelle fondée de Saint Jehan, bien réparée, couverte, faictes verrines tout de noeuf. »

Hommes de la commanderie

Précepteur du Bois.

Vers 1297. - fr. Pierre.

Chapelains:

Vers 1262. - Daniel Breton.

Vers 1301. - Pierre de Fréniches.

Le procès ne dit pas absolument qu'ils fussent chapelains de la maison.

Claviger ou Gardien des clefs.

En 1307. - Pierre de Bouillancourt.

Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893

Top

Marendeuil (60)

Domaine du Temple de Marendeuil

Département: Oise, Arrondissement: Beauvais, Canton: Grandvilliers, Commune: Sommereux
- 60



Localisation: Domaine du Temple de Marendeuil

D'après le Livre-Vert, la maison de Marendeuil était un annexe de la commanderie de Sommereux, lequel était affermé, en 1373, avec la charrue de terre en dépendant, 16 livres parisis par an.

Voici comment s'exprime le rapport de la visite prieurale de 1495 sur Marendeuil: « En la paroisse de Sommereux, a une ferme, nommée Marendueil, où a C ou Vixx journeux de terre, où a une petite maison et grange pour le fermier et ccccc journeux de boys de tail qui a esté mal entretenu. Par le temps passé, souloit ledit boys valoir de xxxv à xl livres, et maintenant n'en vault que m livres. » Dans les cinq cents journaux de bois, était compris sans doute le bois de Sommereux.

Au siècle dernier, Marendeuil était toujours une dépendance de Sommereux.

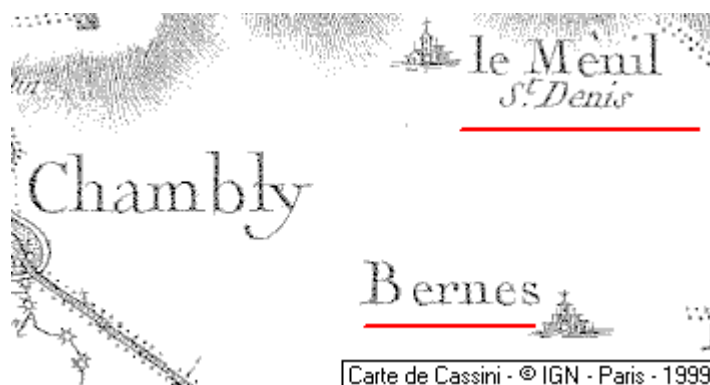
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Mesnil-Saint-Denis (Le) (60)

Maison du Temple Le Mesnil-Saint-Denis

Département: Oise, Arrondissement: Senlis, Canton: Neuilly-en-Thelle, Commune: Mesnil-en-Thelle - 60



Localisation: Maison du Temple Le Mesnil-Saint-Denis

La maison du Temple du Mesnil-Saint-Denis (de nos jours Mesnil-en-Thelle), située à un quart de lieue au nord de celle de Vernes, n'est connue que par la charte de Philippe IV, roi de France, de l'année 1294. Cependant nous avons trouvé qu'une partie des terres qui dépendaient de cette maison, avait été donnée en 1266, par Jean de Frocourt aux frères du Temple, du consentement de Pierre et de Gervais de Fresnoy-en-Thelle, chevaliers, dans le fief desquels ces terres se trouvaient situées.

Elles comprenaient 33 arpents en plusieurs pièces, aux lieux dits: à Codrel, à la Pointe-Lambert, aux Néfliers, à la Fosse-Laurent-Caille, au Marais, à la Haie du seigneur Renaut, entre les deux Ormeaux, etc.

Cette donation comprenait en outre quelques cens et rentes seigneuriales au Mesnil, et un droit de champart sur quarante journaux de terre à Baudoval.

La maison du Mesnil-Saint-Denis n'existait plus au XIV^e siècle, car le Livre-Vert n'en fait pas mention. Les terres et les droits seigneuriaux avaient été réunis à la maison de Bernes.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Mont-Renaud (Le) (60)

Domaine du Temple Le Mont Renaud

Département: Oise, Arrondissement: Compiègne, Canton: Noyon - 60



Localisation: Domaine du Temple Le Mont Renaud

Cette éminence de terrain, sur laquelle s'élevait au Moyen-Age une maison de Templiers, fut plus tard convertie en un monastère pour Chartreux par un chevalier nommé Renaud de Rouy.

La Chartreuse prit alors le nom de son fondateur et devint le « Mont Renaud. » La colline a 100 mètres d'altitude, et domine de 40 mètres la contrée environnante. Elle est devenue célèbre depuis les luttes furieuses qui s'y livrèrent en 1918.

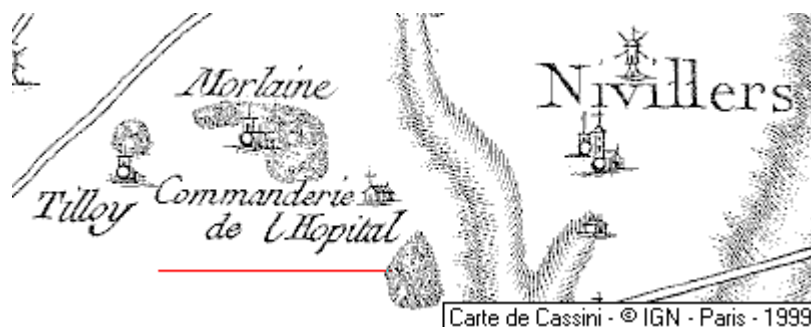
Sources: Noyon-Roye-Lassigny, page 49 - [Bnf](#)

Top

Morlaine (60)

Domaine de Morlaine-le-Temple

Département: Oise, Arrondissement: Beauvais, Canton: Nivillers - 60



Localisation: Domaine de Morlaine-le-Temple

A une lieue de Beauvais, sur la paroisse de Tillé, entre Morlaine, jadis nommé Morlaine-le-Temple et Nivillers, mais plus près de Nivillers, on voyait autrefois un beau domaine seigneurial ayant appartenu aux Templiers, lequel prit le nom de ferme de l'Hôpital, lorsqu'il eut passé en la possession des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Il y avait une chapelle dans la cour de la ferme, dont dépendaient, en 1373, deux charrues de terre affermées avec un moulin et onze journaux de pré, au prix de douze muids de blé, douze muids d'avoine et quatre mines de pois par an, à la mesure de Clermont.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie, droits de cens, rentes et dîmes à Morlaine et aux environs.

Au siècle dernier, les terres du domaine étaient d'environ 200 arpents. Elles étaient louées, avec la ferme et l'hôtel de Saint-Pantaléon, à Beauvais. Le fermier était obligé, en outre, de faire dire une messe tous les dimanches dans la chapelle, pour laquelle il donnait 30 livres aux capucins de Beauvais.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Moulin-sous-Touvent (60)

Domaine du Temple de Moulin-sous-Touvent

Département: Oise, Arrondissement et Canton: Compiègne - 60



Localisation: Domaine du Temple de Moulin-sous-Touvent

Les Templiers avaient au hameau de Touvent, sur l'emplacement de la ferme, un établissement dont il ne reste plus de vestiges. Page 21

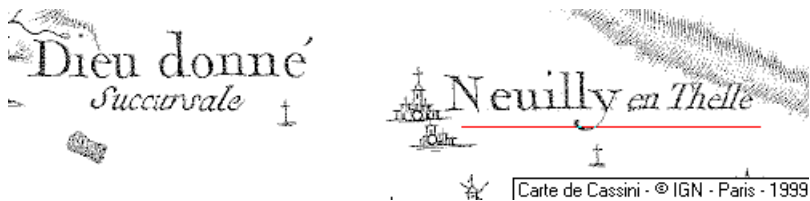
Sources: Coët, Emile. Notice historique et statistique sur les communes de l'arrondissement de Compiègne, Compiègne 1883. - **Bnf**

Top

Neuilly-en-Thelle (60)

Domaine du Temple de Neuilly-en-Thelle

Département: Oise, Arrondissement: Senlis, Canton: Méru - 60



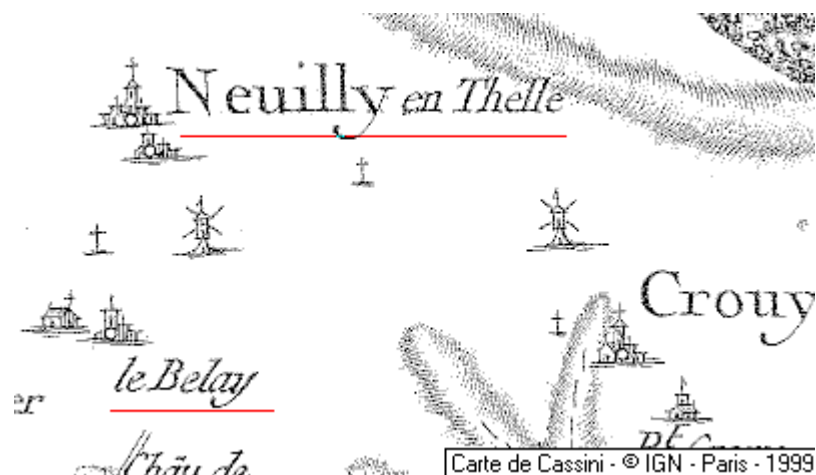
Localisation: Domaine du Temple de Neuilly-en-Thelle

Le collège fait dorénavant la jonction entre Neuilly et son ex-hameau « Bellé » Beloy en 1228 et en principe Belloy et Bellay (issus directement du latin Betulletum, bois de bouleaux défrichés par les moines).

Nous pouvons y admirer encore de nos jours une belle ferme, ancienne commanderie de Templiers puis de l'ordre de Malte.

Un incendie, en 1711, consuma la partie sud du bourg et la chapelle rue de Paris fut construite à l'endroit où les flammes s'arrêtèrent.

Domaine du Temple de Belle



Localisation: Domaine du Temple de Belle

Selon Louis Graves, les Templiers possédèrent un établissement au « Belle » et une croix, portant les armes du Temple, était sculptée dans la chapelle du hameau. En 1231, le chevalier Jean de Fresnoy donne à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem soixante puis quarante journeaux de terre qui, probablement ajoutés aux biens des Templiers après la disparition de l'Ordre, servent à la fondation d'une ferme de la « Commanderie » proche de la chapelle.

Cette chapelle dont l'origine n'est pas connue, est transmise en 1200 par l'abbaye Saint-Vincent à Gilbert de Sorchi ou de Sorcy. Elle est détruite au cours des guerres du XVe siècle. Reconstituée, elle est érigée en vicariat en 1585, malgré l'opposition pendant quatre-vingts ans des curés de Neuilly-en-Thelle condamnés à payer l'entretien du vicaire. Le monument sera de nouveau détruit en 1809, 1820 et 1828 par des incendies dont les origines sont attribuées à des feux de cheminées.

Sources: Martine Derbois-Delattre - Les fermes médiévales au hameau du « Bellé » à Neuilly-en-Thelle, « Rue de Paris » -

Un bel article sur le site de [Persée](#)

Top

Neuilly-sous-Clermont (60)

Maison du Temple de Neuilly-sous-Clermont

Département: Oise, Arrondissement: Clermont, Canton: Mouy - 60



Localisation: Maison du Temple de Neuilly-sous-Clermont

« In capella domus Templi de Nulhiaco, Belvacensis diocesis »; « domus Templi de Nuyllii. »

Le dernier précepteur de la maison du Temple de Neuilly fut un prêtre nommé frère Jean de Namps ; il est mentionné parmi les témoins de deux réceptions qui eurent lieu, en 1307 et un peu avant, en la chapelle de la maison de Neuilly, réceptions faites par Raoul de Gisy. Il paraît que Hue de Perraud aurait eu un de ses neveux, Pierre, parmi les Templiers de cette commanderie.

Précepteur de Neuilly-sous-Clermont: 1307, frère Jean de Namps, prêtre.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Procès des Templiers tome 1 page 569

Vidit eciam recipi, per dictum fratrem Radulphum, fratrem Johannem de Domenecuria servientem, Ambianensis diocesis, in capella domus Templi de Nulhiaco Belvacensis diocesis, non recolit de tempore, presentibus fratribus Johanne de Nans presbytero, Ambianensis diocesis, preceptore tune dicte domus de Nulhiaco, et Roberto le Brioyis predicto, ut credit, et fuit servatus idem modus quoad licita et illicita, quem deposuit fuisse servatum in recepcione sua et dicti Tossanez et in predictis omnibus recepcionibus.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Maison du Temple de Neuilly-sous-Clermont

La maison du Temple de Neuilly-sous-Clermont était autrefois le chef-lieu d'une petite

commanderie, dont dépendait comme membre une maison dans la ville de Clermont.



Sources Archives Photographiques (Médiathèque du Patrimoine) CMN: Martin-Sabon, Félix 1897

Le Temple de Neuilly était situé dans la grande rue du village. Il se composait d'un assez grand édifice qui fut incendié vers 1370 par les Anglais qui, alors, occupaient le pays. Vers la fin du XVe siècle, le commandeur Jean Perrin, en fit démolir une partie qui menaçait ruines, et répara le reste des bâtiments qui comptait encore dix grandes chambres.

On aperçoit très nettement différentes étapes de la construction, en bas c'est la construction primitive et au-dessus les bâtiments reconstruit au XVIe siècle par un commandeur de l'ordre de Malte.



Sources Archives Photographiques (Médiathèque du Patrimoine) CMN: Martin-Sabon, Félix 1897

On peut voir aussi les ouvertures typique des XIIIe et XIVe siècles qui servent à donner de la lumière au cellier. On voit au ras du sol les contreforts qui soutenaient l'édifice originel qui ont été rognés au XVIe siècle.

Le cellier montre toute son élégante construction en voûtes d'ogives, reposant sur des chapiteaux sculptés supportés au centre par des colonnes circulaires. Il occupait à l'origine toute la surface de la maison. Il n'en subsiste de nos jours que les trois quarts.



Sources Archives Photographiques (Médiathèque du Patrimoine) CMN: Martin-Sabon, Félix 1897

La chapelle située à l'étage est bâtie sur des voûtes, ouvertes sur la cour, qui avaient été fermées mais qui fort heureusement ne le sont plus aujourd'hui;

Le plan au sol de la maison se présente comme un vaste rectangle. Elle comprend deux étages sur un cellier à peine enterré tous reliés par un vaste escalier droit, d'un rare beauté. Sur la façade on admire les ornements de pilastres et les lucarnes rappelant le style du château d'Ecouen.



Sources Archives Photographiques (Médiathèque du Patrimoine) CMN: Martin-Sabon, Félix 1897

L'ensemble, très harmonieux, dans un parfait état d'entretien, montre comment une commanderie du Temple, remaniée par les Hospitaliers au XVI^e siècle et laissée dans un état de délabrement important au XIX^e et au cours du premier XX^e siècle, peut et doit être restaurée.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Maison du Temple de Neuilly-sous-Clermont

Il n'est pas probable que ce fut là la dernière reconstruction de cette maison, car nous lisons dans un précis historique et statistique du canton de Mouy (Oise), sous l'article de Neuilly-sous-Clermont en 1835: Les chevaliers de Malte, et avant eux les Templiers avaient des propriétés à Neuilly. Leur maison bâtie en 1645, est encore debout; c'est une construction solide à fenêtres divisées par des meneaux, à façade décorée de pilastres, à mansardes chargées d'ornements. La chapelle qui subsiste est beaucoup plus ancienne. Elle appartient à l'époque du style ogival à rosaces.



Sources Archives Photographiques (Médiathèque du Patrimoine) CMN: Martin-Sabon, Félix 1897

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son domaine de Neuilly qui comprenait, au siècle dernier, 110 arpents de terre à labour dans la vallée; 36 arpents de riez sur la montagne; un bois de 20 arpents, appelé le bois de la Commanderie,

tenant au chemin des Vaches, et 23 arpents de prairie, nommés le Pré-Pargot et le Prêdes-Rozelets.

Un fief, nommé le fief des Cinq-Cheminées, relevait de la maison de Neuilly. C'était une maison située dans la grande rue, et quelques vignes aux lieux dits le Gué du Val et le Triage des Hullins. Ce fief appartenait, en 1600, à un sieur Nicolas Bouffel.

Précis historique et statistique du canton de Mouy (Oise)

Top

Noyon (60)

Maison du Temple de Noyon

Département: Oise, Arrondissement: Compiègne, Canton: Noyon - 60



Localisation: Maison du Temple de Noyon

Les Templiers ont eu des biens à Noyon, cela ne fait aucun doute.

D'après Le Vasseur, on voyait encore de son temps, la vieille tour des Templiers ; tour carrée, flanquée aux quatre coins de petites tourelles crénelées, sans autres fenêtres que quelques petites lucarnes. Elle avait trois étages voûtés, et avait du servir, suivant cet auteur, de magasin ou de dépôt d'archives.

On pouvait voir également quelques vestiges de la chapelle, de salle ou réfectoire, de dortoir.

Cette maison du Temple donnait sur la rue Saint-Jean, nommée aussi rue du Temple.

Ces possessions des Templiers en la ville de Noyon remonteraient aux environs de l'an 1200, peut-être même plus anciennement.

Pour nous, nous pensons que les Templiers ont eu une maison de leur Ordre à Noyon,

dès le XIIe siècle, quoique sans preuves.

(*J. Le Vasseur. - Annales de la cathédrale de Noyon Tome III, page 879*).

Dans le grand incendie qui détruisit en 1293 la ville de Noyon, la maison du Temple aurait été épargnée, si l'on en croit la chronique de Long-pont (*E. Mannier. - page 562*), ce qui est d'ailleurs confirmé par le récit du chanoine Le Vasseur.

Les Templiers avaient aussi quelques censives dans la ville, des terres aux environs, et plusieurs vignes.

Au XVIIe siècle cette antique maison du Temple, passablement en ruines du reste, fut vendue au séminaire de Noyon.

(*E. Mannier. - page 563*).

Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893

Maison du Temple de Noyon

Parmi les premiers bienfaiteurs des Templiers dans le Noyonais, nous devons citer principalement Simon Ier, évêque de Noyon. L'Ordre du temple avait à peine douze ans d'existence, que ce prélat, avec l'assentiment de son chapitre, lui accordait l'annate ou le revenu d'une année des prébendes de son église, toutes les fois qu'elles viendraient à vaquer, comme l'expliquaient les lettres du dit évêque, de l'année 1130, et dont il restait, au siècle dernier, une copie collationnée dans les archives du prieuré de Saint-Jean-en-l'Ile-Lez-Corbeil.

Les Templiers possédaient à Noyon une maison, qui se trouvait devant l'abbaye de Sait-Barthélemy et l'hôtel Saint-Jean. Dans le grand incendie qui détruisit, en 1293, la ville de Noyon, trois édifices seulement furent épargnés et restèrent debout, dit la chronique de Long pont.

C'étaient la maison du Temple, l'Hôpital et la chapelle de Saint-Pierre.

Ils avaient aussi quelques censives dans la ville, des terres aux environs et plusieurs vignes sur la montagne de Saint-Siméon.

Trois fiefs relevaient, en 1562, de l'ancienne maison du Temple de Noyon:

Le fief de Soibert, consistant en terres sur Vauchelle, Noyon, Morlencourt, etc., et appartenant alors à François Marcy;

Le fief de la Cense de Pont-l'évêque, et celui de Meshavart, hors la porte Saint-Jacques, au lieu dit des Havart, avec des terres et une maison au chemin des Mtalladaux à Saint-Eloi et à Saint-Ladre.

L'ancien Temple de Noyon fut vendu au XVIIe siècle moyennant une rente foncière de 45 livres que Messieurs du séminaire de Noyon, acquéreurs, payaient encore, au siècle dernier, chaque année, au commandeur d'Eterpigny.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Maison du Temple de Noyon

L'évêque Vermond de la Boissière, qui avait reçu la visite de saint Louis au mois de septembre 1257, mourut au commencement de l'année 1272 et fut enseveli dans le sanctuaire. Son successeur, Guy des Prés, fit construire en 1286 la première chapelle de Sainte-Luce et de Sainte-Marguerite, où il fut inhumé au mois de janvier 1297. Cette chapelle, rebâtie sous le même vocable au milieu du XIVe siècle, s'ouvrait sur la seconde et la troisième travée du bas-côté sud. Son emplacement est déterminé par le sépulcre que le chanoine Pierre Isabeau y fit placer en 1497 dans un réduit encore visible aujourd'hui. Guy des Prés fut témoin du terrible incendie du mois de juillet 1293. Un document, reproduit par Levasseur~ et conservé dans les archives de l'abbaye de Longpont avant la Révolution, donne des détails précis sur l'importance du sinistrée.

Le feu éclata le lundi 21 juillet, vers quatre heures du matin, et continua ses ravages jusqu'à l'après-midi du lendemain, c'est-à-dire pendant trente-quatre heures consécutives. La cathédrale, les autres églises et les maisons de la ville furent atteintes par les flammes, mais les maisons des Templiers et des Hospitaliers, ainsi que la petite église de Saint-Pierre, qui se trouvait sur la place au Blé, furent préservées de tout dommage. Cette relation, qui permet de comparer l'incendie de 1293 à celui de 1131, en raison de sa violence, est la meilleure source à consulter, car l'abbaye de Longpont possédait à Héronval, hameau de la commune de Mondescourt, entre Noyon et Chauny, une ferme importante qui avait été donnée aux religieux par Raoul IV, comte de Vermandois, en 1144. Le moine qui avait conservé le souvenir de ce sinistre dans les archives de l'abbaye était donc à même d'être bien informé.

Sources: Histoire de la cathédrale de Noyon - par Eugène Lefèvre-Pontalis. - imprimerie de Daupeley-Gouverneur (Nogent-le-Rotrou) - 1900

Maison du Temple de Noyon

1179. Au début de l'année 1179, l'évêque Renaud partait à Rome, pour y assister au

concile de Latran, qui se tint du 5 au 10 mars (3). Il profita de ce voyage pour plaider auprès du Saint-Siège la cause du chapitre, au nom de son doyen, Jean de Breteuil, afin que le Tribunal apostolique lui fit rendre justice et reconnut son bon droit à l'encontre de la commune.

Les Templiers intervinrent aussi dans le même but auprès d'Alexandre III. On possède la supplique écrite à cette intention par Geoffroy Foucher, maître des commanderies du Temple en Occident. Cette lettre traite les bourgeois de Noyon de « *cives inciviles* » et déclare que les Templiers sont unis aux chanoines par des liens d'affection si étroits, qu'ils considèrent les affaires du chapitre comme les leurs propres (4). On sait du reste que les chanoines de Noyon leur avaient abandonné les annates de toutes les prébendes vacantes les chevaliers de la milice du Temple ne faisaient donc que payer leur dette de reconnaissance.

3. Labbé, Conciles, tome X, page 1507.

4. Le Vasseur, Annales de l'Eglise de Noyon, page 903. Cartulaire du chapitre folio 64. A. Lefranc, Histoire de la Ville de Noyon, pièce justif. n° 13, page 192.

1183. Les annales des prébendes vacantes, que le chapitre abandonnait aux Templiers, donnèrent lieu aussi à quelques difficultés. Un accord eut lieu entre les parties, en présence de l'évêque, pour régler les conditions et certains détails de perception de ces annates (1181) (3).

3. Cartulaire du Chapitre, folio 103.

1195. En 1195, un accord fut conclu entre le chapitre et l'évêque, relativement à la forêt de Laigue. Le chapitre renonçait à ses droits dans la forêt, à condition que l'évêque fournisse tous les ans, à chacun des chanoines, trente sommes, c'est-à-dire quinze cordes de gros bois, sans branche et sans houpplier, qui seront conduites à la chaussée de Sempigny, entre Pâques et la saint Pierre-aux-Liens. Faute par l'évêque de fournir cette redevance, le chapitre cessera l'office et le fera cesser dans toutes les paroisses et abbayes de Noyon. Les chanoines avaient aussi le droit de prendre dans la forêt, avec la permission de l'évêque, des arbres pour la construction (4). L'évêque s'engageait à ne rien aliéner de la forêt, il pouvait en défricher et en exploiter deux cents muids ou seize cents arpents (5). Une bulle du pape, du 27 mai 1196, confirma cet accord (6).

1204. Les Templiers et les abbayes d'Ourscamp, de Saint-Eloi et de Saint-Barthélémy, qui avaient aussi des droits dans la forêt de Laigue, furent appelés à consentir à cette convention mais les deux dernières la contestèrent et n'y donnèrent leur adhésion qu'en 1204 (2).

4. *Cartulaire du Chapitre, folio 21.*

5. *Cartulaire du Chapitre, folio 192.*

6. *Cartulaire du Chapitre, folio 93.*

1222, août. Un accord fut passé entre l'évêque, Gérard de Bazoches, le chapitre et les chevaliers de l'ordre du Temple, portant que l'évêque devrait fournir, chaque année, soixante sommes de bois aux Templiers, dont vingt sommes prises dans la partie de la forêt de Laigue appartenant à l'évêché et quarante dans la partie du chapitre. Mais, si ces quarante sommes ne se trouvaient pas dans la partie du chapitre, l'évêque s'engageait à les parfaire.

De plus, les Templiers pouvaient prendre chaque année dans les défrichements faits par le chapitre, les échelas nécessaires pour l'étendue de cinq setiers de vignes et du bois pour réparer leurs maisons de Noyon, sauf le consentement de l'évêque.

Ils renonçaient à tout autre droit d'usage sur la forêt de Laigue (3).

3. *Cartulaire du Chapitre, folio 194.*

Sources: *Société archéologique, historique et scientifique de Noyon, tome XXII. Noyon 1910* - **Bnf**

Maison du Temple de Noyon

La ville de Noyon avait éprouvé bien des désastres ; un incendie immense avait, en 1156, consumé toutes les maisons et une partie de la cathédrale. Elle s'était relevée de ses ruines lorsqu'en 1298, le même fléau consuma encore plusieurs quartiers, deux églises et la maison des Templiers. Page 264

Sources: *Coët, Emile. Notice historique et statistique sur les communes de l'arrondissement de Compiègne, Compiègne 1883.* - **Bnf**

Top

Orrouy-sur-Authonne (60)

Maison du Temple d'Orrouy-sur-Authonne

Département: Oise, Arrondissement: Senlis, Canton: Crépy-en-Valois, Commune: Gelicourt - 60



Localisation: Maison du Temple d'Orrouy-sur-Authonne

Le dernier précepteur de la maison du Temple d'Orrouy « domus de Oratorio super Autonem », fut frère Pierre de Villiers-Adam, âgé d'environ quarante-cinq ans en 1307, et qui avait été reçu vingt-deux ans auparavant à Laigneville, sur l'ordre de Jean 1er de Tour.

Proces des Templiers, tome II, page 338

Item anno, indicione, pontificatu, anno et die quibus supra, frater Petrus de Villari Ade, etatis quadraginta quinque annorum vel circa, preceptor domus de Oratorio super Autonem, eodem modo constitutus, juratus et interrogatus, dixit per juramentum suum quod fuit teceptus in domo de Laignevilla in Belvacinio, per fratrem Nicolaum preceptorem de Latigniaco Sicco de mandato defuncti fratris Johannis de Turno, bene sunt viginti duo anni elapsi vel circa, presentibus fratre Johanni de Laignevilla presbitero, et aliis dicti ordinis qui sunt mortui.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Précepteur d'Orrouy-sur-Authonne: 1307, frère Pierre de Villiers-Adam.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France. La plupart de ces informations sortent des archives départementales, de la bibliothèque nationale et des textes rédigés par Michelet sur le Procès des Templiers.

Top

Passel (60)
Maison du Temple de Passel <i>Département: Oise, Arrondissement: Compiègne, Canton: Noyon - 60</i>



Localisation: Maison du Temple de Passel

Nous savons peu de chose, sur cette maison du Temple. Sur la foi d'un écrivain, nous sommes allé de Noyon à Passel, plein de confiance et le crayon en main, tout prêt à dessiner les prétendus restes de l'ancien établissement des Templiers, mais nous n'avons vu que l'herbe qui verdoyait dans les prés, nous n'avons entendu d'autre bruit que la voix du laboureur dans la plaine, et le grincement des charrues.

Les premières possessions du Temple dans ce pays paraissent remonter à l'an 1146, année où Simon, évêque de Noyon, donna aux Templiers les revenus afférents à l'autel de l'église de Tracy, avec la dîme, les hôtes, et la partie des revenus de l'église de Passel qu'il avait pu retirer des mains d'un seigneur du nom de Gui. Il y avait encore au XVI^e siècle une rue du Temple à Tracy.

D'après l'inventaire des archives Départementale de l'Oise. Tome I, page 211

C'est sans doute à la maison de Passel que revint la donation faite à Saint-Jean-d'Acre, en faveur du Temple, par Beaudoin de Martinsart, vers 1204. Ce don consistait en une rente de dix muids de froment, à prendre à Dreslincourt, sur les biens du donateur.

Là se borne le peu que nous savons et que nous avons cru pouvoir attribuer à cette maison.

Il y avait, non loin du Temple de Passel, une éminence appelée aujourd'hui le Mont-Renaud, sur laquelle les Templiers avaient des droits. Renaud de Rouy (près Nesle), trésorier du roi Philippe le Bel, ayant pris en 1300 la résolution de fonder une Chartreuse, aurait acheté de Gérard de Villiers, maître du Temple pour la province de France, le mont appelé alors Hérumont, sur lequel les Templiers de Passel avaient des droits à cause du patronage de l'église de ce lieu, qui leur appartenait (février 1300-1301).

(Ms. de Fr. Sezille, chanoine de Noyon. E. Mannier se trompe en disant que Renaud de Rouy avait acheté des Templiers, la maison de Passel (p. 563).

Mais, voici bien un des coups du sort; la chute des Templiers est consommée, la maison du Temple de Passel passe aux mains des Hospitaliers, et les Chartreux du Mont-Renaud la louent aux chevaliers de Saint-Jean, pour 24 livres et l'acquit des charges qui étaient de 24 muids de grain: Visite prieurale faite en 1495. « maison nommée Passel, laquelle a esté baillée aux Chartreus. »

Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893

Passel sous les Hospitaliers de Saint-Jean

Avec la maison qu'ils possédaient en ce lieu, les Templiers avaient le patronage et la collation de la cure de cette paroisse, dont l'autel leur avait été donné par Simon, évêque du Noyon, en vertu de ses lettres de 1146, relatées ci-devant.

On lit dans le rapport de la visite prieurale de 1495:

La maison du Temple de Passel a este bailliée par chapitre aux chartreux de Morenault, à rente perpétuelle, réservé à la religion la juridicion et la présentation des cures de Passel, Chiri et Ville, et oultre doivent en argent XXIIII livres, III muys froment, et acquittent toutes les charges que la religion souloit payer, qui montent à XXIIII muys de grain .

C'est vers 1300, que Renaud, seigneur de Rouy-en-Vermandois et de Pont-l'évêque, aurait acheté des Templiers leur maison de Passel, pour y établir une chartreuse.

Ce lieu changea alors son ancien nom d'Herimont contre celui de Mont-Renaud qu'on lui donna en souvenir du fondateur de ce nouvel établissement.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Plessis-Belleville (60)

Fief du Temple de Belleville

Département: Oise, Arrondissement: Senlis, Canton: Nanteuil-le-Haudouin, Commune: Plessis-Belleville - 60



Localisation: Fief du Temple de Belleville

C'était un fief que les Templiers acquirent vers le milieu du XIII^e siècle, d'un seigneur, nommé Potel de Aucivalle. Celui-ci, par ses lettres du 1^{er} mai 1266, déclare avoir vendu, pour le prix de 378 livres et 10 sols parisis, aux frères du Temple en France, pour leur maison de Lagny-le-Sec, « ad opus Domus de latigniaco sico », sa maison appelée Belleville, « villam que vulgariter vocatur Bella villa », située entre Lagny-le-Sec et le Plessis-le-Vicomte, et « Pleisetum vice comitis », avec 17 arpents de terre arable et toute la justice qu'il y avait. Cette vente est approuvée et confirmée, la même année, par Raoul d'Ermenonville et Mathieu de Dammartin, de qui relevait ce domaine.

Le fief de Belleville, dont la maison n'existait plus au XV^e siècle, fut réuni, comme Chantemerle, à la commanderie de Lagny-le-Sec.

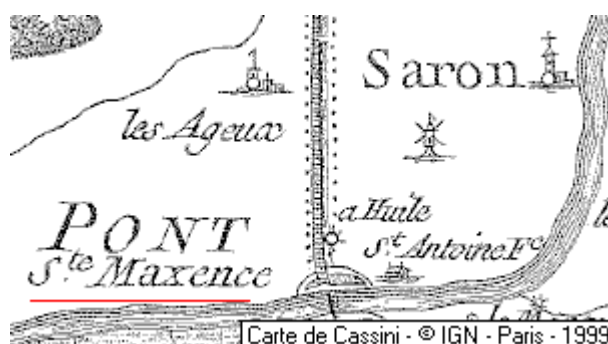
Sources: *les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)*

Top

Pont-Sainte-Maxence (60)

Domaine du Temple à Pont-Sainte-Maxence

Département: Oise, Arrondissement: Senlis, Canton: Pont-Sainte-Maxence - 60



Localisation: Domaine du Temple à Pont-Sainte-Maxence

Les Templiers avaient plusieurs maisons à Pont, qui paraissaient dépendre de celle de **Verberie**. Ils en avaient acheté une en février 1244, à des religieux de Gouvieux, « de Gaudii valle », qui la leur avaient cédée avec 40 arpents de pré, situés près de Pont-Sainte-Maxence-en-Ajeux, « prope Pontem Sancte Maxentie in Aiou. » Les prés avaient été donnés aux religieux, par Barthélemy de Roye, chambellan du roi de France, à la charge d'un cens de dix sols payable chaque année au comte de Boulogne et à l'abbaye de Saint-Denis.



Façade dite de l'ancienne Maison dite des Templiers

Cette maison qu'on appelait sous les Hospitaliers, au XIV^e siècle, Maison de Larchier, était louée en 1376, douze francs d'or. Mais elle n'existait plus au XV^e siècle.

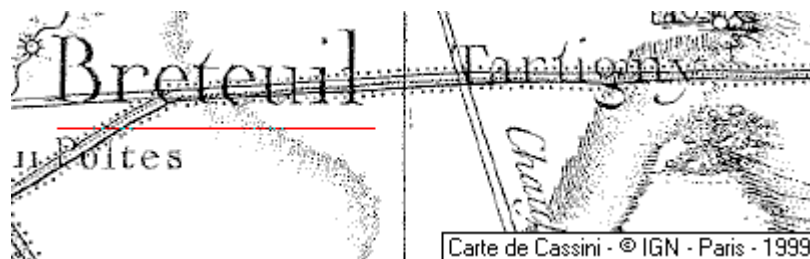
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Quesnay (domaine de) (60)

Domaine du Temple de Quesnay à Breteuil

Département: Oise, Arrondissement: Clermont, Canton: Saint-Just-en-Chaussée - 60



Localisation: Domaine du Temple de Quesnay à Breteuil

Amiele, veuve de Jean Briard, confirme en ces termes le don de la terre du Quesnay aux Templiers, le 9 juin 1222:

« Universis Christi fidelibus ad quos presens carta perteneris A..., domina Britolii, salutem in Domino. Noteril universitus quod cum inspectis diligenter et plenius intellectis litteris et autenticis bone memorie..., neptis mee, Blesensis quondam et Claromontensis comitisse, ex eorum tenore michi constiterit evidenter ipsam dedisse et concessisse in puram et perpetuam elemosinam Deo et fratribus militie templi Salomonici villam suam de Cheineiz silam juxta Britolium.

Actum anno Domini M. CC. Vicesimo Secundo, mense junio, die veneris proxima ante festum sancti Barnabe. »

La commune s'est appelée: Britolium en 1060, Breteuil-sur-Noye. Guilduin édifia l'abbaye des bénédictins de Breteuil en 1020, et le pape Louis IX reconnut.

Originale Archives Nationales. S. 5215. Extrait des Seigneurs de Breteuil, par M. de Dion.

Sources: Nouvelle histoire de Breteuil-en-Beauvaisis ou Breteuil-sur-Noye et de ses antiques relations avec les villages environnants, par l'abbé C.-A. Baticle. - Imprimerie de D. Pere (Beauvais) - 1891

Top

Remecourt ou Ragnicourt (60)

Maison du Temple de Rémécourt

Département: Oise, Arrondissement: Clermont, Canton: Clermont - 60



Localisation: Maison du Temple de Rémécourt

L'un des Templiers interrogés en 1307, Gui de Ferrières, prêtre, nous apprend qu'il demeurait en une maison du diocèse de Beauvais, que nous n'avons pu identifier sûrement: « morans apud Ragnicourt, diocesis Belvacensis »; serait-ce Rémécourt au nord de Clermont ?

Procès des Templiers, tome II, page 413

Item frater Guido de Ferreriis presbiter dicti ordinis, etatis quinquaginta annorum, morans apud Ragnicourt diocesis Belvacensis, juratus eodem modo de se et aliis in causa fidei dicere veritatem, et interrogatus de tempore et modo sue recepcionis, dixit per juramentum suum quod receptus fuit apud Laigneville, in capella dicte domus, XII anni sunt elapsi; per fratrem Nicolaum preceptorem de Latigniaco Sicco, presentibus fratribus Reginaldo et Johanne capellanis dicte domus.

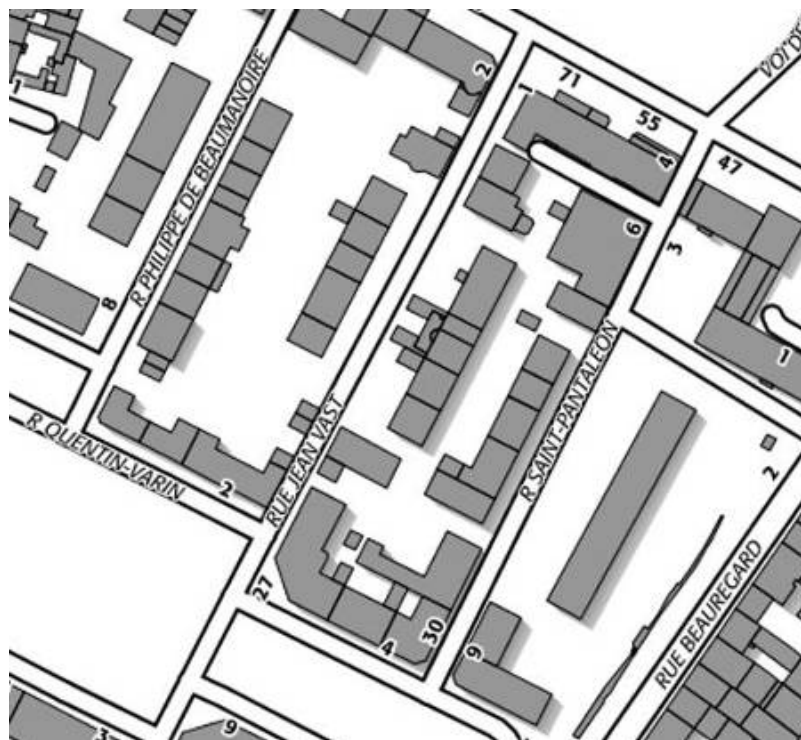
Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

La carte de Cassini indique assez au sud de cette localité une ferme de l'**Hôpital** contre Erquery, et aussi le Bois Saint-Jean ; de plus, Rémécourt n'est pas éloigné de Cernoy, Cressonsacq et Grandvillers, localités qui donnèrent leur nom à plusieurs frères du Temple.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Top

Saint-Pantaléon et Beauvais (60)
Maison du Temple de Beauvais Département: Oise, Arrondissement et Canton: Beauvais - 60



Localisation: Maison du Temple de Beauvais

On a désigné sous le nom de Saint-Pantaléon l'établissement que les Templiers avaient fondé à Beauvais. Ils le devaient à la générosité des évêques de cette ville qui leur avaient accordé, dès l'origine, des terrains pour y bâtir leur demeure, une église et un assez grand nombre de maisons pour y loger leurs hommes. Ces diverses constructions formaient toute une rue, qui fut appelée rue Saint-Pantaléon, du nom du saint auquel l'église avait été dédiée.

Le rapide accroissement que l'établissement des Templiers avait pris à Beauvais, la grande influence qu'ils exerçaient dans la ville, portèrent bientôt ombrage aux évêques. Des conflits ne tardèrent pas à s'élever entre eux, à propos de droits de justice et de seigneurie que l'évêché prétendait avoir sur leurs maisons. Les mêmes difficultés se renouvelèrent plus tard avec les Hospitaliers, lorsque ceux-ci remplacèrent les Templiers à Beauvais.

En 1375, l'évêque Milon leur déniait tout droit de justice sur des maisons comprises dans leur censive, près de l'église de Saint-Barthélemy. IL leur contestait également le droit de propriété d'une place qu'ils avaient devant leur église. Enfin il réclamait d'eux un droit de forage sur les vins provenant de leurs vignes, et qu'ils vendaient dans la maison de Saint-Pantaléon. L'intervention du Roi fut nécessaire pour mettre fin à des querelles sans cesse renaissantes; et par ses lettres du 9 février 1376, Charles V débouta

l'évêque de Beauvais de toutes ses prétentions, et affranchit l'Hôpital des charges qu'on voulait lui imposer.

Vers la même époque, les Hospitaliers donnèrent à cens et à rente perpétuelle la plupart des maisons issues des biens des Templiers qu'ils possédaient à Beauvais. Leur nombre était considérable.

Ils en comptaient dix-sept dans la rue Saint-Pantaléon, qui était de la paroisse de Notre-Dame de la Basse-Oeuvre.

six autres dans la paroisse de Saint-Sauveur, parmi lesquelles la maison de Saint-Avoye.

Dans la grande rue Saint-Sauveur, près de la porte du Chatel, la maison des Troys-Mores, dans la même rue, près de la Boucherie, la maison de Saint-Jacques;

Dans la rue de la Taillerie, l'Hôtel des Quatre-Vents, et une maison au coin du Marché. sur le Marché, devant la Fromenterie, deux maisons tenant à l'Hôtel de l'Ecrevisse, et la maison du Croissant, tenant à l'Hôtel du Paon.

Dans la ruelle de Merdenchon, derrière Saint-Pantaléon, une mesure avec deux jardins. Au coin de Saint-Sauveur, la maison de la Pie.

près du Pont-Saint-Sauveur, une maison et deux jardins: l'un, rue du Poivre-Boully, et l'autre, devant le Pont de Garence.

Dans la paroisse de Saint-Etienne, grande rue Saint-Jean, la maison du Roi-Pépin, tenant à la ruelle qui menait au Logis Saint-Christophe.

une maison tenant à l'hôtel des Corbletz.

une autre sous Saint-Michel.

dans la même rue, la maison du Cazeret, une autre maison près la porte, dans la rue du Celier-Saint-Ladre, une maison, près le Pont-Pinart.

deux maisons près de la forteresse, entre le Mollin-Allard et le Mollin-duRatel.

deux maisons rue du Mollin-Allard.

la maison des Quatre-Fils-Emond.

Dans la paroisse de Saint-Thomas, l'hôtel du presbytère, tenant à l'église de St-Thomas.

Dans la paroisse de Saint-Laurent, près la porte de Bresle, tenant à la forteresse, six maisons; dans la rue du Pont-Godart, devant le Pont-Papillon.

une maison dans la paroisse de Saint-Martin et de Saint-Hippolyte, rues du Crocq, Saint-Martin et des Cynciers, quatre maisons.

Hors la porte du Lymecon au Pont de Pierres un pré.

Devant la place où souloit estre Saint- Ypolite, un jardin.

Dans la paroisse de Saint-André, rue des Jacobins, une maison.

Dans la paroisse de la Magdeleine, rue des Frères-Mineurs, une maison.

Dans la paroisse de Saint-Gilles, en la grande rue Saint-Gilles, devant la porte du Fresne, trois jardins.

Les cens et arrentements de ces maisons et jardins rapportaient, à la fin du XIVe siècle, 60 livres par an.

Les Hospitaliers n'avaient conservé de leur domaine ou plutôt de celui du Temple, que l'hôtel de la Commanderie et leur église, où l'on disait trois messes par semaine et les vêpres le samedi. Cette église était remarquable par les beaux reliquaires qui s'y trouvaient. Les reliques de Saint-Pantaléon y reposaient dans une châsse d'argent, ainsi qu'un bras de saint Marc.

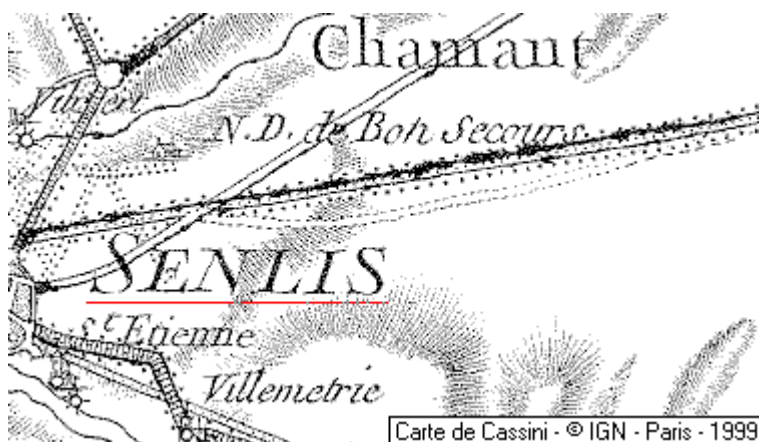
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Senlis (60)

Domaines du Temple à Senlis

Département: Oise, Arrondissement et Canton: Senlis - 60



Localisation: Domaines du Temple à Senlis

Les Templiers de Senlis possédaient des terres ou revenus à Senlis:

« Le four du Temple, que Jean Choisel et Marie avaient vendu (1215) aux chevaliers du Temple avec toutes ses dépendances et les banniers qui étaient tenus par le ban à cuire le pain dans le dit four »

En 1222, noble dame Elisabeth, veuve de Gui, autrefois boutillier de Senlis, donna aux Hospitaliers de Saint-Jean de Senlis et aux Frères de la Chevalerie du Temple, la moitié

du moulin de Chantilly, dans les terres de **Saint-Leu d'Esserent**, et la moitié du moulin de l'Aunay ou de Launette « de Alneto », sur les terres d'**Ermenonville**.

« Les prez du commandeur, lieu-dit les prez de l'archidiacre près l'abreuvoir derrière Saint-Etienne (1344 et 1392) »

« A Saint-Christophe en Halatte; »

« A Lagny-le-Sec; »

« A Vaumoise; »

« Une forêt entre Verneuil et Senlis (1202) »

« Arbitrage en février 1207-1208 à Senlis dans la maison de la milice du temple, entre les frères de la milice du temple et le comte de Beaumont au sujet d'une aumône dans la forêt de Vinecel; »

« Le moulin de Barberie [Barberiae] qu'ils tenaient de la libéralité d'Adélaïde, mère de Louis VII (1147) (3). »

3. Layettes du Trésor des Chartes, pages 238. 313, 408.

— Afforty, x, 1152; xv, 314 en 1215; xvi, 733 et suivantes.

— Transaction de 1295 entre le chapitre et la commune sur plusieurs articles concernant les dîmes, la justice, etc.;

— 736 vidimus de Philippe IV, la maison de Gallande qui fut jadis le comte Grandpré (1206), four du temple, maison de comporte au chapitre, etc.;

— 829 Pâturage des habitants de Villevert en la forêt de Halatte;

Sources: Comptes-rendus et mémoires du Comité et Société Historique et Archéologique de Senlis. Senlis 1862

Domaine du Temple à Senlis

XIV. 1228, (v. s.), mars.

— Gilles de Mailly, chevalier, vend aux Templiers de Belle-Eglise (1) la dîme qu'il possédait à Senlis (2) sur 1744 journaux de terre.

« Ego EGIDIUS (3) DE MAILLI, miles, dominus de Mailliaco, omnibus presentibus et futuris, notum facio quod ego vendidi fratribus milicie Templi totam decimam quam habebam apud Senlis et omnes decimas ad eandem villam redeunt, scilicet duas partes de mille et septingentis et XLIII jornalibus terre, et terram in qua grangia decani de Encra sita est, pro octingentis et XV libris parisiensibus quas michi persolverunt.

Hanc autem vendicionem legitime factam Avissia, uxor mea, in presencia domini

Gauffredi, episcopi Ambianensis, constituta, benigne concessit, in cujus manu quicquid dotalicii in predictis decimis reclamabat spontanea voluntate resignavit, et excambium sibi sufficiens in terragio meo de Mailliaco, de assensu et consilio amicorum suorum, accepit et dictus episcopus dictos fratres de predictis decimis jure hereditario saisivit.

Ego autem Egidius et heredes mei supradictis fratribus vendicionem supradictam tenemur bona fide contra omnes qui jure et legi stare voluerint garandire.

Et ad majorem confirmationem presentem paginam sigilli mei munimine roboravi.

Actum anno Domini M° CCm° XXVIII°, mense marcio.

Archives nationales, S 5059, n° 8, Cartulaire des chartes et titres primordiaux des biens, droits et privilèges de la commanderie de Fieffes et des membres en dépendants, depuis l'an 1174 jusqu'en 1409. Manuscrit du commencement du XVe siècle, folio 32, v°).

1. Belle-Eglise, ancienne commanderie du Temple, dans la paroisse d'Arquèves, membre de la commanderie de Fieffes des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (Somme).

2. Senlis (Somme, arrondissement de Doullens, canton d'Acheux), était une dépendance de la commanderie de Belle-Eglise à Arquèves. Primitivement, les Templiers n'avaient à Senlis qu'une grange pour renfermer le produit de leurs dîmes. En 1267, ils y acquirent une maison sise auprès de la grange du Temple. Cette maison, qui se trouvait à côté du cimetière du village, n'existait plus au XVIIe siècle. En 1373, la dîme de Senlis rapportait 27 livres ; elle se partageait entre le commandeur, à raison des deux tiers, le curé de Senlis et les religieux de Lihons pour l'autre tiers. (E. Mannier, *Les commanderies du Grand-Prieuré de France*, page 651).

3. E. Mannier, *Les commanderies du Grand-Prieuré de France*, page 650, a lu Eloi au lieu de Egidius.

CXXV. 1355, 11 novembre.

— Lettres de « frère Guillaume de Maily, de la sainte maison de l'Hospital de Saint Jehan de Jérusalem, humble prieur en France, par lesquelles appert qu'il a acquis de Jehannin de Bron, mineur d'ans, fils de feuz Jehan de Bron, et de Jehanne, sa femme, bourgeois de Paris, trois arpents de pré en l'enclos des fossés de notre maison qui jadis fut du Temple.... et une pièce environnez de haults (marais), tenuz en censive dudit Temple, pour 150 écus, laquelle pièce de terre il baille aux frères prêtres du Temple à la charge de célébrer à perpétuité deux messes par semaine dans la chapelle monsieur saint Jullian le martyr, chapelle qu'il avait fondée et édifiée. »

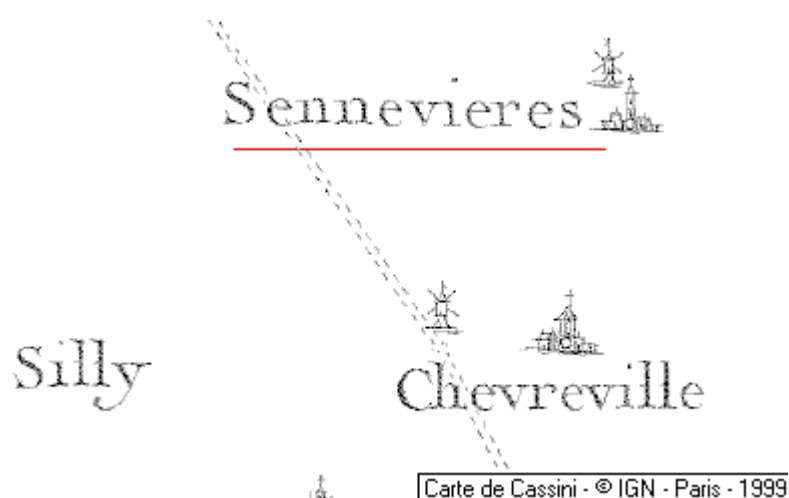
Archives nationales, M 1, carton, n° 17 1 et 2. Copies papier.

*Sources: L'abbé Ambroise Ledru. Histoire de la maison de Mailly. Tome II, preuves. Paris 1893. - **Bnf***

Sennevières (60)

Maison du Temple de Sennevières

Département: Oise, Arrondissement: Senlis, Canton: Nanteuil-le-Haudouin, Commune: Chèvreuille - 60



Localisation: Maison du Temple de Sennevières

Il y avait à Sennevières, au commencement du XIII^e siècle, un établissement ou une petite commanderie du Temple, comme nous le voyons par des lettres de l'official de Meaux, du mois d'août 1234.

Cette maison de Sennevières, acquise par les Templiers en 1222. Ce sont des lettres du roi Philippe-Auguste du mois de février 1222, par lesquelles ce monarque confirme et amortie la cession faite aux Frères de la Chevalerie du Temple.

Le dernier précepteur de la maison du Temple de « Senevières » au diocèse de Meaux, fut frère Jean de « Crotoy » qui, reçu vers 1281 dans le Temple, avait été auparavant (vers 1288) précepteur de la maison de Passy (02).

Procès des Templiers, tome II, page 311

Item anno, indicione, mense, pontificatu, anno et loco predictis, vicesima quinta die octobris, in dicti inquisitoris, nostrum notariorum et infrascriptorum testium presencia personaliter constitutus frater Johannes de Crotoy, etatis quinquaginta sex annorum, preceptor domus de Senevieres Meldensis (Meaux) diocesis, eodem modo de se et aliis

dicere veritatem in causa fidei; et requisitus de tempore et modo receptionis sue, dixit per juramentum suum quod XXVI anni sunt elapsi quod fuit receptus apud Montem Suessionensem, perfratrem Herveum de Villa Petrosa militem dicti ordinis, presentibus fratre Baldouino de Theri milite dicti ordinis, et quibusdam aliis de quorum nominibus non recolit.

précepteur de Senevières: 1307, frère Jean de Croutoy.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Temporel de Sénnevières

— Lucien Marchand. Essai historique sur Bourgfontaine ou la Fontaine-Notre-Dame, ancienne chartreuse du diocèse de Soissons (1323-1792).

Château-Thierry, M. Marchand, 1953. In-8°, 59 pages, cartes et plans.

— Se basant sur la thèse de Mlle Françoise Billotey: La Chartreuse de Bourgfontaine-en-Valois, des origines à la Révolution (Extraits des Chartes, 1948), à laquelle il renvoie notamment pour l'étude du temporel de l'abbaye, l'auteur a retracé d'une manière vivante l'histoire de cette chartreuse située à quelques kilomètres de Villers-Cotterets, dans une vaste clairière de la forêt de Retz.

Charles de Valois la fonda en 1323, afin de s'y aménager une retraite et de compléter la défense du Valois. La chartreuse de Bourgfontaine, qui compta d'abord quatre moines, devait en 1540 en avoir jusqu'à vingt-six, pour retomber à vingt à la fin du XVIIIe siècle. L'histoire de la chartreuse aurait été exempte de troubles graves, hormis l'attaque et le pillage qu'elle subit, de la part des réformés, en 1567, si certains moines n'avaient été à la tête du mouvement des appelants lors de la crise janséniste du XVIIIe siècle. Sur trente et un chartreux qui s'enfuirent en Hollande pour y former un nouveau monastère, cinq étaient de Bourgfontaine, dont le prieur de la nouvelle maison, Dom Soufflot.

Les moines s'adonnaient au travail du bois et un certain nombre de boiseries et de statues des églises de la région furent leur oeuvre au XVIe et au XVIIe siècle. Le monastère fut aussi, à la même époque, un centre de traductions des oeuvres de Catherine de Gênes, Denys le Chartreux, Suso, sainte Thérèse d'Avila, etc.

Aux bâtiments traditionnels de ce genre d'établissement, qui présentaient la particularité d'être fortifiés, s'ajoutaient des appartements royaux, où les souverains, jusqu'à Charles

VI, avaient à faire retraite, notamment Philippe VI, fils du fondateur.

— Le temporel qui comprenait à la fondation environ trois cents hectares de biens provenant des Templiers et situés à Sennevières, Beauvoir et Mortefontaine, s'élevait en 1671 à deux mille hectares de terres et bois situés dans les vallées de l'Ourcq et de la Savières, auxquels il fallait ajouter un certain nombre de rentes en argent, droits d'usage dans la forêt de Retz et droits de pêche dans l'Ourcq. La chartreuse de Bourghontaine disparut à la Révolution. Le 1er octobre 1792, les chartreux la quittaient définitivement. Les bâtiments furent vendus pour être en partie démolis.

En résumé, monographie rapide, qui ne dispense pas d'avoir recours à la thèse de Mlle Billotey, mais pourvue d'une bonne bibliographie, d'une liste des sources, de cartes et de plans. L'historien de l'Ordre des Chartreux, de l'histoire militaire du XIVe siècle ou du jansénisme consultera utilement ce petit ouvrage.

Sources: **Persée**: J. Queguiner. *Revue d'histoire de l'Eglise de France*. « La Revue d'histoire de l'Eglise de France, fondée en 1910, s'efforce de tenir ses lecteurs au courant de tout ce qui concerne le passé religieux de la France, depuis les débuts du christianisme jusqu'à nos jours. Année 1954. Volume 40 »

Top

Sommereux (60)

Maison du Temple de Sommereux

Département: Oise, Arrondissement: Beauvais, Canton: Grandvilliers - 60



Localisation: Maison du Temple de Sommereux

Cette maison faisait partie, au XIII^e siècle, du diocèse d'Amiens et de la baillie de Ponthieu.

C'est une des rares maisons du Temple, desquelles il reste un cartulaire, remontant à l'époque du Temple, au XIII^e siècle ; pour la Picardie, c'est même le seul à notre connaissance. Ce manuscrit étant à Cheltenham (Angleterre), nous n'avons pu le consulter, à notre grand regret (1).

1 — A propos de ce cartulaire du Temple, voir dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes (n^o de janvier-avril et de, mai-juin 1889) deux articles consacrés aux: Manuscrits conservés à Cheltenham (comté de Gloucester) de la collection de Sir Thomas Philipps.

E. Mannier (page 580), se trompe, en disant qu'il n'y a rien aux Archives nationales sur Sommereux, car en dehors des nombreuses allusions qui y sont faites dans le Procès des Templiers, nous avons trouvé deux actes originaux qui se rapportent sans nul doute à cette maison.

La maison de Sommereux existait certainement avant l'année 1180; en, effet, à une époque que nous ne pouvons préciser mais qui se rapporte au temps de Louis VII (2), un certain Soustan de « Fenis » (3), avait donné aux Templiers une terre en la paroisse de Saint-Romain (Somme) (4); Simon « Gallus de Valle » étant alors maître de la maison [de Sommereux].

2 — L'acte n'est pas daté, mais il est à coup sûr du XII^e siècle et fait sous le roi Louis, soit Louis VI (1108-1137) ou Louis VII (1137-1180). Or, les maisons du Temple ne peuvent remonter plus haut que l'année 1128 ou 1129. Se peut-il que la maison de Sommereux ait été régulièrement constituée avant la mort de Louis VI ? c'est bien peu probable. L'acte en question se rapporte plus vraisemblablement au temps de Louis VII.

3 — Sustanus de Fenis—peut-être Fins—Somme, arrondissement Péronne, com de Roisel.

4 — Saint-Romain—Somme, arrondissement Amiens. Commune de Poix.

Plus d'un siècle après cette donation, au mois d'août 1288, Renaud de Dargies (Somme) (5) confirmait la vente faite, par les hoirs de Robert de Catheux (Oise) (6), à la maison de Sommereux, de la Motte « d'Araines », avec les aires, le jardin, les maisons et dépendances, le tout situé en la paroisse de Rogy (Somme) (7), au diocèse de Beauvais, à la condition que le Temple paierait à titre de droit de relief, comme jadis Robert de Catheux, des éperons dorés de la valeur de 5 sous parisis, toutes les fois qu'il y aurait un nouveau Seigneur, en la terre tenue par lui, Renaud (8).

6 — Catheux—Oise, arrondissement Clermont, Commune de Crèvecœur.

7 — « Rochi », sans doute Rogy.—Somme, arrondissement Montdidier, Commune d'Ailly-sur-Noye.

8 — Procès des Templiers. Le texte porte « Somorens pour Somoreus. » C'est une mauvaise lecture.



Commanderie de Sommereux—Sources: Jack Bocar

Des mentions relatives à cette maison, dans le Procès des Templiers: C'est d'abord un vieillard, Jacques de Rougemont, qui avait le soin des granges de cette maison et qui était dans l'Ordre du Temple, depuis l'an 1167 ou environ. Humble vétéran du Temple, que pouvait-il dire contre son Ordre, occupé qu'il avait été à compter et mesurer les muids de pur froment, mais inhabile sans doute à lire ou à écrire.

Un autre frère sergent du Temple, Philippe de Laversines (Oise) (9), avait été reçu un jour de Noël, en 1280 ou à peu près, dans la chapelle du Temple de Sommereux, par un chevalier du Temple, Gautier « d'Este », alors précepteur de la maison (10).

9 — Laversines.—Oise, arrondissement Beauvais. Commune de Nivillers.

10 — Procès des Templiers. C'est à tort que Philippe nous présente Gauthier comme précepteur du Ponthieu. Nous savons que ce chevalier était, vers 1270, au Temple de Paris (Procès des Templiers, Tome II, page 192) et qu'il remplaça le maître du Temple en France, dans le carême de l'année 1285-1286.

Le chapelain d'Oisemont, Gilles de Rotangy, avait été reçu à Sommereux, par le précepteur de la maison Gautier « d'Este », le 2 février de l'an 1285 environ, en présence des frères Simon, prêtre de la maison du Temple de Fontaine-sous-Montdidier (Somme), et Jean de Membressy, précepteur du Vermandois (11).

11 — Procès des Templiers, Tome I, pages 463, 464.



Commanderie de Sommereux—Sources: Jack Bocar

Gautier d'Este, « alias » de Ote, était encore précepteur de Sommereux vers 1290 (12).

12 — Procès des Templiers, Tome I, page 450.

Receptus, circiter XX anni fuerunt in festo Magdaleneae proximo preterito, per fratrem Galterum de Ote, militem quondam, tunc preceptorem de Somerens Ambianensis diocesis, in capella domus Templi Belvacensis [Procès tome I, page 450]

En 1291 le chapelain de la maison, était Albert de Grumesnil (Seine-Maritime) (13).

13 — Grumesnil.—Seine Maritime arrondissement de Neufchâtel, canton de Forges. Procès, Tome II, pages 340, 341.

Nous avons dit, au chapitre V, que les baillies de Ponthieu et de Vermandois avaient dû être subdivisées au XIII^e siècle en baillies de moindre importance; en voici peut-être une preuve. Le précepteur du Ponthieu, Beaudouin de Saint-Just, ayant, au mois d'octobre 1307, subi le sort commun à tous les Templiers, déposait, le 7 mai 1310, qu'il avait été reçu en 1294, dans la chapelle de Sommereux, par Robert de Saint-Just, son parent, prêtre et précepteur de la baillie de Sommereux, Pierre de Bresle (14), étant précepteur de la maison, Albert, chapelain et curé de Sommereux, Ansoud, frère sergent « dispensator », sorte d'économe de la maison (15).

14 — Braella ou Bragella.

15 — Procès des Templiers, Tome I, pages 241, 242.

Le dernier précepteur de la baillie de Sommereux, fut Raoul de Gisy (Yonne) (16), frère sergent du Temple, détenu à Paris, qui avait été jadis receveur de Champagne et qui en 1307 était précepteur des baillies du Temple de Lagny-le-Sec (Oise) (17) et de Sommereux (Oise) (18). Pierre était, croyons-nous, receveur de-Champagne, pour le roi de France, en même temps que précepteur du Temple (19).

16 — Gisy—Yonne, arrondissement de Sens, canton de Pont-sur-Yonne.

17 — Lagny-le-Sec—Oise, arrondissement de Senlis, canton de Nanteuille-le-Haudouin.

18 — Procès des Templiers, Tome I, page 377.

19 — Procès des Templiers, Tome I, page 394.

Un certain Jacques de Bergicourt (Somme) (20), frère sergent, avait été reçu par Hue de « Parando », visiteur de l'Ordre du Temple, vers l'an 1300. Que se passa-t-il au juste ? Nous l'ignorons. Toujours est-il que Jacques ne pouvant, à ce qu'il déclara, admettre les erreurs de l'Ordre, s'enfuit de nuit. Comme il était gentilhomme il partit pour la guerre de Flandre; c'était en 1301 (21).

20 — « Bregecuria » alias « Bregnicuria », peut-être Bergicourt. Somme, arrondissement Amiens, canton de Poix.

21 — Schottmuller—Untergang des Templer-Ordens. Tome II, p. 45. (Procès de Poitiers). Remarque que Jacques qui se dit noble, n'est cependant qualifié que frater serviens.

Nous savons par la déposition d'un autre Templier, que le précepteur du Ponthieu, à la fin de l'année 1304, était Robert de Beauvais, prêtre du Temple (22), dont il a été déjà parlé.

22—Procès des Templiers, Tome I—Rob. de Beauvais, alias de Saint-Just ou de Saint-Pantaléon.

Ajoutons qu'au moment de l'arrestation des Templiers, Thomas Morel était chapelain curé de Sommereux (23), et que le précepteur de la maison, à cette même époque, était Robert « le Briots », du diocèse de Sens, frère sergent du Temple (24).

23 — Procès des Templiers, Tome I, page 67.

24 — Procès des Templiers, Tome I, page 447.

Après la chute du Temple, Sommereux passa aux Hospitaliers. En 1373 le chapelain de la commanderie était, comme jadis, curé de Sommereux.

Il y avait 390 journaux de terre labourable (25), avec les champarts et les dîmes sur ces journaux, un moulin à vent qui était affermé pour 12 muids de grain, sans compter 36 livres de cens, plus de 300 chapons et des dunes. Bref, le tout rapportait 240 livres.

25 — Livre vert, folio 18.

A la fin du XVe siècle, cette ancienne maison du Temple était en ruines (26), mais il y avait encore 300 journaux de terre.

26 — Visite prieurale de 1495. « Commanderie de Sommereux, où a église parrochiale fondée de Saint-Aubin, bien édiflée d'ancienneté et bien entretenue et réparée, par le commandeur, de Verrines. La maison de la dite commanderie près de la dite esglise est un grant édifice ancien et en ruyne et n'y a habitation nulle à présent. ».

Précepteurs de Sommereux.

—A une époque comprise entre 1137 et 1180. Simon « Gallus de Valle »

—Vers 1280 et 1290.—Gautier d'Este, chevalier.

—1294.—Pierre de Bresle.

—1307 et ante.—Robert le Brioyoys (27).

27 — Pierre de Lagny est aussi indiqué comme précepteur de Sommereux (Procès des Templiers, Tome I, pages 154), mais c'est une erreur.

Chapelains de la maison et curés de Sommereux.

—Vers 1291 et encore en 1300.—Albert de Grumesnil.

—1307 et ante.—Thomas Morel (28).

28 — Thomas Morel, de Bresle, chapelain, curé de l'église de Sommereux. (Procès des Templiers, Tome I, pages 67).

Précepteurs de la baillie du Temple de Sommereux.

—Vers 1292 et 1294.—Robert de Saint-Just (29), alias, de Beauvais, prêtre.

—1307 et ante.—Robert de Gisy.

29 — Ce Robert de Saint-Just qui était un personnage, flans le Temple, est donné plusieurs fois à tort, comme précepteur du Ponthieu. (Procès, T. II, p. 340).

Baillie d'Amiens puis de Ponthieu

Liste des Précepteurs du Temple dans le diocèse d'Amiens, puis dans la baillie de Ponthieu.

—En 1130—Nivard, surnommé Payen de Montdidier, chevalier, avait la gérance des biens du Temple dans le diocèse de Noyon—et aussi sans doute, dans tout ou partie du

diocèse d'Amiens (30).

—1185-1186 (mars)—Beaudouin de « Gant », maître du Temple, pour le diocèse d'Amiens.

—Entre 1186 et 1194)—Guillaume du Bosc-Normand (27). Ce serait le premier précepteur de la baillie de Ponthieu.

—En 1194—Oelard (31) ou Eulard.

—En 1196—Pierre, qualifié procureur du Temple. D'après M. H. de Curzon, procureur est synonyme de maître ou précepteur.

—En 1199—Eude.

—En 1205—Guérin (32).

—En 1209—Sauvage.

—En 1214—Silvestre.

—En 1257—Imbert de « Perant »

—En 1277 (33) et encore en 1281 (34)—Hervé de Villepreux, chevalier.

—En 1283-1285—Philippe des Hayes, chevalier.

—Vers 1289-1290—Jean Moet, « alias » Moset, Muset (35).

—En 1290 et encore en 1296—Jean de Villeneuve (ou Neuville), frère sergent.

—En 1298 et encore en 1304—Guérin de Grandvilliers (Oise), frère sergent.

—Vers 1304-1305.—Robert de Beauvais, « alias » de Saint-Just (Oise) ou de Saint-Pantaléon), prêtre.

—En septembre 1305 et jusqu'au mois d'octobre 1307 (36), Beaudouin de Saint-Just, dernier précepteur du Temple, dans cette baillie.

30 — Nous proposons comme maître du Temple au diocèse d'Amiens, en 1154, Gilbert de « Duisencourt » et pour l'année 1161, Regnier de Rancourt (Somme). (Monuments historiques, cartons des rois, publiés par J. Tardif).

31 — C'est à tort que Mannier, fait de ce Templier un précepteur de Beauvoir-lès-Abbeville (Ed. Mannier.—Les Command. du grand prieuré de France, p. 635).

32 — Mannier qui l'appelle frère Garin, se trompe en en faisant un précepteur de Beauvoir.

33 — Procès des Templiers, Tome I, page 358.

34 — Procès des Templiers, Tome I, page 311.

35 — Vers, 1300, Jean était précepteur de la baillie de Beauvais.

36 — Procès des Templiers, Tome I, page 232.

D'après le procès des Templiers, les frères du Temple Gautier « d'Este » (37), chevalier, et Jean de Sarnois (38) auraient été précepteurs du Ponthieu; il y a erreur.

37 — Procès des Templiers, Tome I, page 450 et 463.—Gautier fut précepteur de Sommereux.

38 — Procès des Templiers, Tome II, page 45.

Il a été dit déjà, que les précepteurs de baillies du Temple, telles que celle du Ponthieu, avaient pour mission de veiller à la bonne administration des maisons du Temple comprises dans leur baillie; une de leurs principales occupations devait être de centraliser les recettes, les revenus de ces commanderies, et d'en faire parvenir le montant à Paris.

Aussi, à la date du 2 juillet 1295, nous voyons (39) que le caissier du Temple, à Paris, avait reçu du précepteur du Ponthieu 1826 livres, lesquelles furent inscrites dans le registre « In magnis fratrum. » En 1296, le 2 février, 1000 livres étaient inscrites au compte du précepteur de la même baillie, sur le même registre (40); puis 2000 livres, le 2 juillet de la même année (41). Ce même jour, le caissier du Temple, à Paris, aurait payé, pour le précepteur du Ponthieu, 300 livres tournois, somme qui aurait été remboursée dès le 4 juillet 1296 par le précepteur, et inscrite dans le registre « In parvis fratrum » (42).

39 — Opérations financières des Templiers, par M. Léopold Delisle, p. 175 (dans les Mémoires de l'Institut, 21 partie du tome XXXIII. Année 1889).

40 — Opérations financières des Templiers, par M. Léopold Delisle, p. 198 (dans les Mémoires de l'Institut, 21 partie du tome XXXIII. Année 1889).

41 — Opérations financières des Templiers, par M. Léopold Delisle, p. 209 (dans les Mémoires de l'Institut, 21 partie du tome XXXIII. Année 1889).

42 — Opérations financières des Templiers, par M. Léopold Delisle, p. 210.

Il semble ressortir de ce qui précède, que le précepteur du Ponthieu était tenu de faire parvenir les revenus de sa baillie, deux fois par an, au Temple à Paris; au mois de février et au mois de juillet, le terme de février paraissant être plus faible. Quant au revenu de la baillie, il devait varier, d'année à année, suivant les récoltes. D'après le registre « In magnis fratrum » il aurait été de 3000 livres pour l'année 1296.

Ajoutons que de leur côté, les précepteurs des maisons faisaient parvenir au Temple, à Paris, des sommes d'argent qui étaient portées à l'actif de telle ou telle maison, et qui venaient grossir les revenus des baillies. De sorte qu'il est peut-être inexact de dire que le revenu de la baillie de Ponthieu, fut de 3000 livres en l'an 1296.

Procès des Templiers

Somenrens alias Somorens (F. Bretrandus de) pages 52, 59

Somenrens alias Somorens (Domus Templi de Ambianensis diocesis, pages 24, 42, 64,

69, 70, 72

Tome I, page 64

Bertaldus de Somerens Ambianensis

Tome I, page 447

Post que frater Robertus le Brioy Senonensis diocesis, serviens, preceptor domus Templi de Somerens Ambianensis diocesis [...]

Tome I, 466

Requisitus si viderat aliquos alios recipi in dicto ordine, respondit quod sic fratrem Albertum, quondam curatum de Somerens Ambianensis diocesis [...]

Tome I, page 479

Post quam fuit captus, audivit dici a quodam fratre qui aposthaverat a dicto ordine, qui vocatur, ut ei videtur, Jaquetus vel Bertaldus, oriundus de Somerens Ambianensis diocesis [...]

Tome II, page 52

Frater Robertus de Correnflos presbiter, curatus ecclesie de Bralli Bertrandus de Somerens, Johannes Bocherii de Grandi Villarii Ambianensis [...]

Tome II, page 24

Dixit enim quod frater Robertus de Belvaco quondam, preceptor tunc ballivie de Pontivo, receperat ipsum testem die Martis ante festum Omnium Sanctorum proxime preteritum fuerunt sex anni, in capella domus Templi de Somorens Belvacensis diocesis, presentibus fratribus Alberto de Grumenil presbitero [...]

Tome II, page 64

Dixit nempe se fuisse receptum, circa festum Nativitatis Domini proximo preteritum fuerunt XXX anni et plus, in çapella domus templi de Somorens Ambianensis diocesis, per fratrem Galterum d'Esté quondam militem [...]

Tome II, page 69

Dixit namque se fuisse receptum in capella domus Templi de Somorens Ambiaris diocesis, in festo beati Mathei proximo preterito fuerunt XII anni vel circa, per fratrem Robertum de Sancto Justo quondam presentibus fratribus Johanne de Tara [...]

Tome II, page 71

Dixit. nempe se fuisse receptum in capella domus Templi de Somorens, circa instans festum nativitatis beati Johannis Baptiste erunt quatuor decem anni, per fratrem Hugonem de Penrando, presentibus fratribus Auberto de Grimenilio presbitero, de Somorens quondam curato, Adam de Vallencourt milite, et Milone serviente, cujus cognomen ignorat, et Johanne de Tara [...]

Tome II, page 72

Requisitus si viderat alios in ordine recipi respondit quod sic: fratrem Martinum de Marselhes, testem supra proximo examinatum, per fratrem Robertum de Sancto Justo presbiterum quondam, in capella domus Templi de Somorens Ambianensis diocesis, sunt octo anni vel circa, presentibus fratribus Alberto predicto, Johanne de Tera [...]

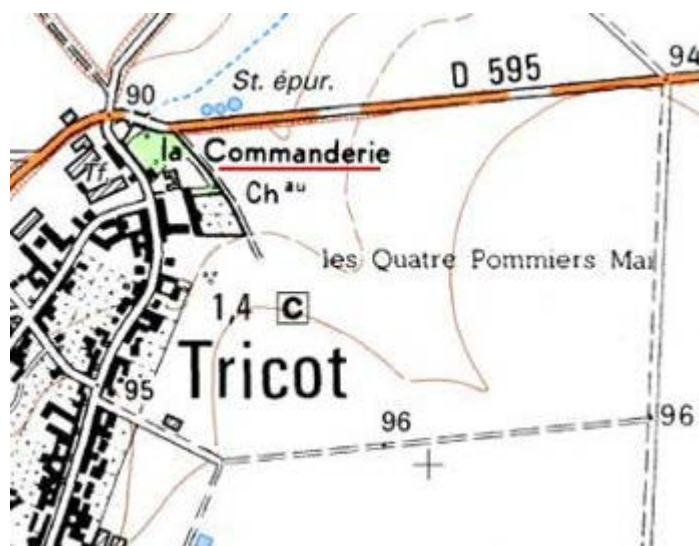
Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893

Top

Tricot (60)

Domaine du Temple de Tricot

Département: Oise, Arrondissement: Clermont, Canton: Maignelay - 60



Localisation: Domaine du Temple de Tricot

Nous ne connaissons l'existence de cette maison du Temple que par le Livre vert.

Elle était affermée pour 20 muids de grain, moitié blé et moitié avoine, qui valaient 20 francs. Ou cette maison était un simple domaine du Temple, ou elle était bien déchue à la fin du XIVe siècle. Elle n'était pas à Tricot même, mais à l'extrémité du bourg, vers Courcelles, où l'on trouve un lieu nommé la Commanderie.

D'après E. Mannier, l'ancien Temple de Tricot se composait au XVIIIe siècle d'une ferme et de 150 journaux de terre arable.

Sources: *Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893*

Top

Verberie (60)

Maison du Temple de Verberie

Département: Oise, Arrondissement: Senlis, Canton: Pont-Sainte-Maxence - 60



Localisation: Maison du Temple de Verberie

L'ancienne maison ou commanderie du Temple de Verberie, existait au commencement du XIIIe siècle. Des lettres de Guy de Briçon, Grand-Maître de la chevalerie du Temple, datées à Paris, de l'année 1201, nous font connaître que ce grand dignitaire de l'Ordre céda, moyennant une rente de 40 sols parisis, à Roger de Senlis, « de Silvanecto » à Mathieu de Vaux, « de Vallibus » et autres, les possessions et héritages qu'avait légués aux Templiers Pierre de Ruis, comprenant une maison près de celle du Temple, située sous la voie, « sub via » et une grande prairie à Rhuis, « apud Ruis. » Il est convenu que la rente devra être payée exactement au terme de saint Remi, chaque année, aux frères du Temple de Verberie, « fratribus Templi de Verbria. » C'est le seul titre où cette maison est mentionnée.

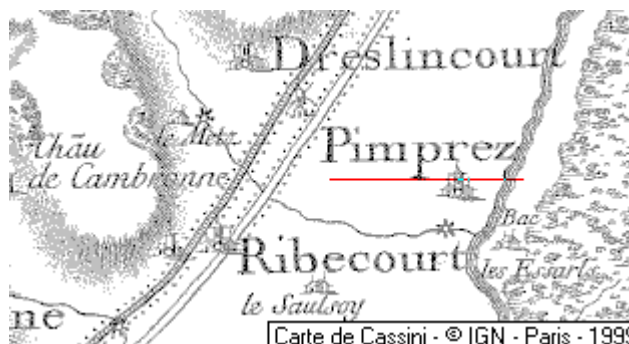
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Verrue (60)

Grange du Temple de la Verrue

Département: Oise, Arrondissement: Compiègne, Canton: Ribécourt-Dreslincourt, Commune: Pimprez - 60



Localisation: Grange du Temple de la Verrue

Grange de la Verrue, commune de Pimprez, canton de Ribécourt. Restes d'un ancien établissement de Templiers, d'après M. Woillez. Edifice en pierres d'appareil ayant servi de chapelle. La façade est de l'époque de la transition, le choeur est polygonal. L'ensemble de cet édifice date de la première moitié du XIIIe siècle.

Sources: Bulletin monumental, publié sous les auspices de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques; et dirigé par M. de Caumont. Auteur: Société française d'archéologie. Editeur: Lance Paris. 1874, série 5, tome 2, volume 40.

La Verrue est une ancienne maison de l'ordre des Templiers, transformée par la suite en monastère. Les restes de la chapelle sont de la fin du 13e siècle. Le pigeonier est du 17e ou du 18e siècle. - [la Verrue](#)

Top

Villeneuve-les-sablons (60)

Maison du Temple de Villeneuve-le-Roi ou Villeneuve-les-Sabons

Département: Oise, Arrondissement: Beauvais, Canton: Méru, Commune: Villeneuve les sablons - 60

Maison du Temple de Villeneuve-le-Roi



Localisation: Maison du Temple de Villeneuve-le-Roi

La commune s'est appelée: Ville-Neuve-Saint-Mellon au XIIe, Villeneuve-le-Roi, depuis la Villeneuve-les-Sablons.

Cette ancienne maison du Temple était située à une demi-lieue seulement de la commanderie d'Ivry-le-Temple. Elle existait en 1254; car nous la trouvons mentionnée dans une charte du mois de juin de cette année, du doyen de Chaumont, portant que Eudes, dit « Contan » de Villeneuve, a donné aux Templiers d'Ivry tous ses acquêts mobiliers et immobiliers, et notamment quinze arpents de terre en plusieurs parties, situés en divers lieux, sous Ivry, à la Couarde, à Marivaux, contre la haie de Crochet, à la Croix-Hermer, sous le bois « Bluet-Sanc », et devant la maison du Temple de Villeneuve-le-Roi, « ante domum Templi de Nova villa Regis », à la condition que les Templiers cultiveraient les terres, dont le donateur profiterait de la récolte jusqu'au jour de son décès.

Le chevalier Etienne de Lormaison possédait, vers la fin du XIIIe siècle, et tenait au fief

des frères du Temple, six arpents de bois, au Bois-de-Lormaison, « Laumesons », touchant au Bois-des-Loges vers « la Villeneuve-en-Druguesin », aujourd'hui Villeneuve-le-Roi, un champart de neuf setiers de grain sur des terres entre Ivry et Villeneuve, un cens de huit deniers sur la Grange du Temple de Villeneuve, et deux arrière-fiefs tenus par Adam de Lormaison, qui en devait foi et hommage aux Templiers. Le dit Etienne de Lormaison, par une charte du prévôt de Paris, du mois de février 1281, fit l'abandon de toutes ces choses aux Templiers, pour la somme de 60 livres parisis.

La maison de Villeneuve était située dans la grande rue du village, autrefois nommée rue du Saint-Sacrement. Elle devint ensuite une ferme à laquelle on réunit une partie des terres de la maison d'Ivry, située à la Gloriette, près de Villeneuve, à Ibouvillers, à Lormaison, et au Fay-aux-Anes, et dont le revenu se trouvait confondu avec celui du domaine de la maison d'Ivry, que nous avons donné ci-devant.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Maison du Temple de Villeneuve-le-Roi

Cette ancienne maison du Temple était située à une demi-lieue seulement du chef-lieu de la commanderie. Elle existait en 1254; car nous la trouvons mentionnée dans une charte du mois de juin de cette année, du doyen de Chaumont, portant que Eudes, dit « Contan de Villeneuve », a donné aux Templiers d'Ivry, tous ses acquêts mobiliers et immobiliers, et notamment quinze arpents de terre en plusieurs parties, situés en divers lieux, sous Ivry, à la Couarde, à Marivaux, contre la haie de Crochet, à la Croix-Hermer, sous le bois « Bluet-Sanc », et devant la Maison du Temple de Villeneuve-le-Roy, « ante domum Templi de Nova villa Regis », à la condition que les Templiers cultiveraient les terres, dont le donateur profiterait de la récolte jusqu'au jour de son décès.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Maison du Temple de Villeneuve-le-Roi

Les propriétés des Templiers d'Ivry-le-Temple se situaient au voisinage immédiat de leur maison, mais aussi au nord-est, vers Marivault, au sud-est vers Hénonville, au sud vers Alléré et, au-delà des limites de la paroisse, à Villeneuve-Saint-Melon (Villeneuve-le-Roi), Ibouvillers, Lormaison, Berville, Hénonville, Neuville-Bosc. On sait par des documents postérieurs que leur domaine d'Ivry s'étendait à lui seul, sur plus de 500 arpents, entre 250 et 260 hectares (cf. infra « L'étendue et la composition du domaine »). Il convient de remarquer que c'est essentiellement par des achats qu'ils le constituèrent.

Il faut noter que ce terroir était, en partie, le résultat de défrichements, comme l'avait été quelques décennies auparavant le finage de Villeneuve-le-Roi, la paroisse limitrophe à l'est, fondée par contrat de parcage passé entre le chapitre Saint-Mellon de Pontoise et le roi Philippe-Auguste. On constate aujourd'hui, si l'on excepte quelques boqueteaux sans importance relégués en limite de commune, que seul subsiste à Ivry le Bois de la Gloriette, lui aussi excentrique.

le commandeur alors en fonction n'en entreprenne la remise en état. Les terres labourables ont été réduites d'un tiers. Quant au Temple de Villeneuve, dépendant d'Ivry, sa situation est décrite de façon éloquente: « Item, appartient a ladite commanderie ung membre nommé le Temple de Ville neufve et n'est mémoire d'omme qui le veist onques autre et n'y a que hayes et buissons. »

Sources: Michel Miguet, Les Templiers et Hospitaliers en Normandie. Edition du CTHS, 1995.

[Top](#)